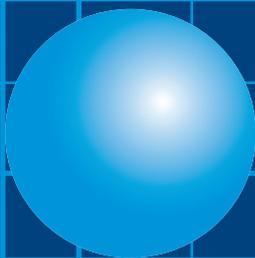


# LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA CHASSE EN SOLOGNE



OCTOBRE 1999



***Les retombées économiques  
de la chasse en Sologne  
Octobre 1999***

***Cette étude a été réalisée avec le concours financier  
de l'Union Européenne (programme KONVER)***

*Cette étude n'aurait pu être menée à bien sans le concours de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher et de tous ceux, élus, professionnels, techniciens, chasseurs, qui ont bien voulu répondre à nos questions et nous apporter leur connaissance du terrain. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.*



## Sommaire

<b>Synthèse .....</b>	<b>7</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>13</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>17</b>
<b>1. La chasse : définition .....</b>	<b>19</b>
<b>2. Petit historique de la chasse .....</b>	<b>19</b>
<b>Première partie. La chasse en Loir-et-Cher .....</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre 1. L'organisation de la chasse en Loir-et-Cher.....</b>	<b>23</b>
<b>1. La chasse, une activité structurée .....</b>	<b>25</b>
1.1. L'organisation de la chasse en France .....	25
1.2. Les structures de la chasse en Loir-et-Cher .....	26
1.2.1. La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher .....	26
1.2.2. Un nombre important de chasses privées .....	26
1.2.3. Près de 160 Sociétés ou Associations Communales de Chasse.....	26
1.2.4. Six Associations Communales de Chasse Agréées .....	27
1.2.5. De nombreuses associations cynégétiques .....	27
1.3. Les procédures réglementaires pour devenir un chasseur .....	29
1.4. Les emplois du secteur réglementaire.....	29
• Les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage .....	29
<b>2. La gestion du gibier.....</b>	<b>30</b>
2.1. Les plans de chasse.....	30
2.1.1. Les plans de chasse grand gibier en Loir-et-Cher .....	30
• Le plan de chasse chevreuil.....	31
• Le plan de chasse cerf.....	32
2.1.2. Les plans de chasse petit gibier en Loir-et-Cher .....	33
2.2. Les dégâts de grands gibiers .....	34
2.2.1. En France, le nombre des dossiers a été multiplié par 10 depuis 1970.....	34
2.2.2. Plus de 2,7 millions de francs versés aux agriculteurs en Loir-et-Cher en 1997 .....	35
<b>Chapitre 2. Le Loir-et-Cher, un grand département cynégétique .....</b>	<b>39</b>
La France : premier pays de chasse avec 1,5 million de pratiquants .....	41
<b>1. Une érosion sensible du nombre de chasseurs .....</b>	<b>41</b>
<b>2. De moins en moins de candidats au permis de chasser .....</b>	<b>44</b>
<b>3. Le Loir-et-Cher : un des premiers départements cynégétiques de France .....</b>	<b>45</b>
3.1. Le Loir-et-Cher est le premier département de l'intérieur pour les timbres gibiers d'eau.....	46
3.2. Treizième département pour le nombre de taxes additionnelles grand gibier acquittées.....	47
3.3. Troisième département pour l'octroi des licences.....	48
3.4. Premier département français pour le nombre de timbres d'accueil vendus en 1992.....	49

<b>Chapitre 3. Les principales caractéristiques des chasseurs .....</b>	<b>51</b>
<b>1. Profil des chasseurs de Loir-et-Cher .....</b>	<b>53</b>
1.1. Profil socio-économique .....	53
1.2. Comportements cynégétiques.....	55
• Une grande régularité dans la validation du permis .....	55
• La Sologne, premier territoire de chasse départemental.....	56
• Des sorties relativement nombreuses .....	58
• Le chien, un partenaire indispensable pour la majorité des chasseurs.....	58
• Les invités.....	59
• De nombreuses activités bénévoles.....	59
<b>2. Les dépenses des chasseurs .....</b>	<b>60</b>
2.1. Méthodologie.....	60
2.2. Une dépense moyenne importante.....	60
<b>3. Vers une typologie de comportements de chasse différenciés .....</b>	<b>61</b>
3.1. Méthodologie.....	61
3.2. Cinq profils différents de chasseurs .....	61
• Une typologie en cinq groupes.....	61
• Poids des groupes : une majorité d'enracinés et de traditionnels.....	62
• Les chasseurs occasionnels .....	63
• Les chasseurs enracinés, traditionnels .....	64
• Les chasseurs éclectiques .....	64
• Les chasseurs impliqués.....	65
• Les chasseurs passionnés.....	66
<b>4. Les chasseurs en Sologne.....</b>	<b>67</b>
<b>5. Les chasseurs extérieurs au Loir-et-Cher .....</b>	<b>67</b>
5.1. Méthodologie.....	67
5.2. Quelques caractéristiques indicatives .....	67
<b>6. Récapitulatif .....</b>	<b>68</b>

## **Deuxième partie. Appréhension du poids économique de la chasse en Sologne..... 69**

### **La méthodologie .....**

#### **Chapitre 1. La Sologne du Loir-et-Cher..... 73**

<b>1. La Sologne du Loir-et-Cher.....</b>	<b>75</b>
<b>2. Un vaste territoire de chasse... ..</b>	<b>76</b>
<b>3. ... qui accueille encore beaucoup de chasseurs extérieurs.....</b>	<b>77</b>

<b>Chapitre 2. Des retombées économiques directes notables .....</b>	<b>79</b>
<b>1. L'élevage de gibier, une profession tributaire de l'activité cynégétique .....</b>	<b>81</b>
1.1. Le Loir-et-Cher, premier producteur régional de gibiers .....	81
1.2. Une cinquantaine d'élevages de gibier recensés en Sologne.....	81
<b>2. Les armureries .....</b>	<b>83</b>
2.1. Une certaine stagnation du marché.....	83
2.2. Un avenir empreint d'inquiétude .....	84
<b>3. Une concentration des taxidermistes en Sologne .....</b>	<b>84</b>
<b>4. Les chasses commerciales.....</b>	<b>85</b>
<b>Chapitre 3. De nombreuses activités indirectes .....</b>	<b>87</b>
<b>1. La chasse contribue au maintien de l'activité des hôtels et des restaurants en basse saison .....</b>	<b>89</b>
1.1. Des taux d'occupation globalement plus élevés en période d'ouverture générale de la chasse .....	89
1.2. Des retombées réelles mais en diminution .....	89
<b>2. Une influence très limitée sur l'activité des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes .</b>	<b>91</b>
<b>3. Plus de 50 % de l'activité des éleveurs de chiens seraient liés à la chasse ....</b>	<b>92</b>
<b>4. Plus de la moitié des centres vétérinaires enregistrent un surcroît d'activité en période de chasse .....</b>	<b>93</b>
<b>5. Les agences immobilières et les études notariales .....</b>	<b>94</b>
<b>6. L'artisanat et le commerce local .....</b>	<b>94</b>
6.1. Des retombées toujours importantes selon les élus .....	94
6.2. ... souvent liées à la présence de résidences secondaires .....	95
6.3. La chasse générerait près de 13 % du chiffre d'affaires des artisans et commerçants.....	96
6.3.1. Un impact contrasté suivant les secteurs.....	96
6.3.2. Le bâtiment : un secteur plutôt dépendant de l'activité cynégétique .....	98
6.3.3. Une demande importante dans le secteur alimentaire .....	98
• Près d'un traiteur sur deux prépare des repas de chasse.....	98
• Les boulangers et pâtisseries .....	99
• Les autres commerces alimentaires .....	100
6.3.4. Les autres commerçants et artisans .....	100
<b>7. Le Game Fair : un impact économique important pour la Sologne.....</b>	<b>101</b>
<b>8. Tableau récapitulatif.....</b>	<b>101</b>
<b>Chapitre 4. Des répercussions sensibles sur l'emploi.....</b>	<b>103</b>
1. Plus de 300 gardes particuliers en Sologne.....	105
2. Vers une estimation de l'emploi généré par l'activité cynégétique .....	106
2.1. Selon notre enquête, la chasse engendrerait près de 1 100 emplois.....	106
2.2. Evaluation des élus.....	108

## **Troisième partie. L'opinion des experts..... 109**

### **Chapitre 1. Restitution des entretiens ..... 111**

1. De grandes inquiétudes sur l'avenir de la chasse et ses incidences sur l'économie locale .....	113
2. Une tradition multiséculaire .....	113
3. Une date fatidique : 1974 .....	114
4. Chasse et agriculture : des relations étroites mais complexes .....	114
5. Un espace rural insuffisamment entretenu .....	116
6. La pisciculture : une filière insuffisamment organisée par manque de débouchés.....	116
7. Evolution des pratiques de chasse : moins de temps consacré et repli sur soi.....	117
8. Les prédateurs ne sont pas suffisamment contrôlés .....	118
9. Il ne faut pas réduire les périodes de chasse .....	118
10. Les retombées économiques sont surtout le fait des grandes propriétés .....	118
11. Les comportements se modifient.....	119
12. D'autres raisons d'espérer.....	120
13. Chasse et tourisme : une alchimie difficile à réaliser .....	120
13.1. La randonnée peut-elle s'accorder avec la chasse ?.....	120
13.2. Existe-t-il un tourisme cynégétique en Sologne ?.....	120
• Inexistence de produits structurés sur le plan général.....	120
• ... mais des énergies individuelles .....	121
• La Sologne peut s'appuyer sur un marché potentiel de 66 000 personnes au niveau national.....	121
13.3. L'exemple du domaine du Ciran.....	121

### **Chapitre 2. Les principales interrogations ..... 123**

## **Quatrième partie. Pistes ..... 127**

1. Fédérer les énergies. ....	129
2. Maintenir, voire améliorer, les grands équilibres agro-sylvo-cynégétiques.....	129
• Lutter contre la déprise agricole .....	129
• Relancer la filière bois .....	129
• Maîtriser l'eau.....	129
• Mener une réflexion approfondie sur la relance de la pisciculture .....	130
• Favoriser le piégeage.....	130
3. Développer le tourisme cynégétique en préservant le patrimoine naturel .....	131
4. Communiquer.....	132

## **Annexes ..... 133**

## **Bibliographie ..... 141**

---

# **SYNTHESE**

---



## Première partie. La chasse en Loir-et-Cher

### • L'organisation de la chasse en Loir-et-Cher

**C**ouvrant les trois quarts du territoire cynégétique départemental, **les chasses privées sont la forme la plus répandue des groupements de chasseurs**, laissant peu de place aux associations communales de chasse. Ces dernières sont quasi inexistantes en Grande Sologne, dans la partie est de la Sologne Viticole et dans le Perche.

Le Loir-et-Cher a construit sa réputation cynégétique sur la présence et la diversité d'un petit gibier autrefois abondant. Victime de son succès, de la myxomatose et des conséquences de la déprise agricole, le gibier naturel a fait place à celui d'élevage. Parallèlement, **depuis l'introduction des plans de chasse en 1979, les effectifs de grands gibiers ont progressé sur tout le territoire départemental**. Les attributions de chevreuils, qui correspondent au nombre d'animaux que l'on peut prélever, ont été multipliées par 5,3 et celles de l'espèce cerf par 4,6.

Cette croissance de la population de grand gibier est à l'origine **d'une progression sensible des dégâts causés aux cultures**. Le nombre de dossiers d'indemnisation déposés par les agriculteurs a presque doublé entre 1988 et 1995 et les compensations octroyées ont augmenté d'un million de francs. Principalement concentrées sur la Grande Sologne, **elles s'élèvent pour l'année 1997 à 2,7 millions de francs (826 dossiers)**.

### • Le Loir-et-Cher, un grand département cynégétique

Le Loir-et-Cher arrive **dans les toutes premières positions des départements cynégétiques français avec 25 000 pratiquants**, soit 1 chasseur pour 13 habitants (moyenne nationale : 1 pour 38). Comme au niveau national, **l'érosion du nombre de chasseurs est significative dans le département** : ils étaient un peu moins de 22 000 à acquitter une validation en 1997 contre 39 000 en 1974, soit une perte de 17 000 permis en un peu moins de 25 ans. Cette baisse s'accompagne d'une diminution du nombre des candidats au permis de chasser (- 37 % entre 1979 et 1997), cependant moins marquée que dans le reste de la France (- 53 %).

Selon les données statistiques fournies par la Direction Financière de l'Office National de la Chasse pour la campagne 1996/1997, le Loir-et-Cher se positionne comme :

- le 1<sup>er</sup> département français de l'intérieur (ou département non côtier) pour le nombre de timbres gibier d'eau vendus
- le 1<sup>er</sup> département français pour le nombre de timbres d'accueil vendus en 1992 (ou 1<sup>er</sup> département pour l'accueil des chasseurs extérieurs)
- le 3<sup>ème</sup> département français pour le nombre de licences octroyées (3<sup>ème</sup> département pour l'accueil de chasseurs étrangers)
- le 13<sup>ème</sup> département français pour le nombre de validations acquittées
- le 13<sup>ème</sup> département français pour le nombre de taxes additionnelles Grand Gibier vendues

### • Les principales caractéristiques des chasseurs

L'enquête réalisée en 1998 par l'Observatoire auprès de plus d'un millier de chasseurs résidant dans le département permet de dresser **le profil du chasseur loir-et-chérien**. Il est âgé en moyenne de 45 ans et pratique cette activité depuis près de 26 ans. Vivant de préférence dans une commune rurale, il effectue en moyenne 37 sorties par an. Parmi les titulaires de permis, **les ouvriers sont les plus nombreux et rassemblent près d'un quart des chasseurs**, devant les retraités (23 %) et les agriculteurs (14 %). Près d'un chasseur sur deux détient une action de chasse, soit nettement plus qu'au niveau national (près de 3 sur 10). De par son organisation cynégétique basée en majeure partie sur les chasses privées, la Sologne contribue fortement à ce phénomène. Elle est **le territoire de chasse le plus prisé des Loir-et-chériens** : près de la moitié des personnes interrogées déclarent y chasser.

**Le budget moyen du chasseur loir-et-chérien s'élèverait à 13 000 francs par an**, nettement supérieur à celui de son homologue français estimé à 7 900 francs en 1993. Un tiers du montant serait consacré aux droits de chasse, ce qui en ferait le poste budgétaire le plus important, devant

celui imputé aux chiens (20 %), aux dépenses diverses (19 %), ou à l'achat et à l'entretien des armes et des munitions (16 %).

De la combinaison des résultats statistiques de notre enquête se distinguent cinq groupes homogènes de chasseurs. Les « **enracinés-traditionnels** » rassemblent plus de la moitié des porteurs de permis du département. Ils effectuent peu de sorties et ont l'habitude de chasser à proximité de leur lieu de résidence. Leur budget est relativement peu élevé (9 200 Francs). Les « **passionnés** » regroupent un tiers des pratiquants. Leur niveau de dépenses est en proportion très élevé (25 000 Francs par individu). N'hésitant pas à se rendre à l'extérieur du département, la plupart d'entre eux effectuent plus de 50 sorties par an. Plus minoritaires, les « **éclectiques** », les « **occasionnels** » et les « **impliqués** » réunissent respectivement 6 %, 5 % et 3 % des chasseurs loir-et-chériens.

Bien qu'ayant un profil très proche, le chasseur pratiquant en Sologne a un budget beaucoup plus conséquent (15 100 Francs).

Interrogés à l'occasion du Game Fair, les chasseurs extérieurs apparaissent légèrement plus jeunes que les locaux et dépensent encore plus : environ 21 000 Francs par an dont 40 % au cours de sorties en Loir-et-Cher.

**Au total, l'ensemble de ces dépenses générerait un flux financier d'au moins 440 millions de francs par an.** Rapporté au nombre de sorties de chasse effectives dans l'année, le budget moyen serait donc de 17,4 millions de Francs. Un week-end de chasse dégagerait un chiffre d'affaires de 35 millions de Francs pour l'ensemble du département.

A partir des résultats des enquêtes, il est possible d'estimer **les dépenses de chasse à au moins 300 millions de francs par an pour la Sologne du Loir-et-Cher et à 500 millions de francs pour la totalité de cette région.**

## **Deuxième partie. Appréhension du poids économique de la chasse en Sologne**

### **• La Sologne du Loir-et-Cher**

**Le périmètre de notre étude** s'étend sur 70 communes appartenant à **la Sologne du Loir-et-Cher**. Celle-ci couvre **plus de 263 000 hectares**, soit un peu plus de la moitié de la vaste plaine solognote qui s'étire sur trois départements (dont le Loiret et le Cher). Elle englobe dans sa partie ouest **la Sologne Viticole** et plus à l'est **la Grande Sologne**, réputée pour ses qualités cynégétiques. Elle se caractérise par **un taux de boisement élevé (49 %)** bien supérieur à celui du département (30 %). Alors que les superficies consacrées à l'agriculture se réduisent, la forêt semble y gagner du terrain : le rapprochement des deux derniers inventaires communaux (1988-1998) révèle une augmentation de la surface cadastrée en bois et forêt de 17 095 ha (+ 9 %) sur la zone.

L'étendue du **territoire de chasse** solognot est considérable ; il représenterait selon les Maires **plus de 81 % de la superficie totale des communes (190 000 ha)** et serait constitué à 97 % de territoires privés, les chasses communales ne couvrant que 3 % de la surface de la zone.

**Le prix d'une action de chasse** est fonction d'un ensemble de facteurs (location des terres, achat de gibier, entretien, etc.) ; en Sologne, il s'élèverait selon les experts à **10 000 Francs, une belle action se positionnant plutôt entre 15 000 et 20 000 Francs.**

La fréquentation du territoire par les chasseurs est difficile à évaluer. Seuls 50 Maires s'y sont essayés : ils estiment à **11 000 le nombre de titulaires de permis présents en Sologne chaque week-end**. Sur ce total, 44 % seraient extérieurs au département, un tiers serait des pratiquants locaux et 23 % viendraient d'une autre commune du Loir-et-Cher.

### **• Des retombées économiques directes notables**

Certaines activités comme les élevages de gibier, les armureries, la taxidermie et les chasses commerciales **sont impliquées d'une manière directe par la chasse. Leur existence même lui est souvent subordonnée.** Sur la base des réponses obtenues lors de notre enquête, **la chasse générerait entre 75 % et 87 % du chiffre d'affaires de ces professions.** Les avis quant au dynamisme du marché sont partagés et traduisent en quelque sorte la diversité des situations. Dans l'ensemble, il est jugé stable pour les élevages de gibier, les taxidermistes et les armureries tandis qu'il est en progression pour les chasses à la journée.

Tous les responsables semblent néanmoins très inquiets des évolutions futures de la chasse et de leurs conséquences pour leur établissement. Ils craignent notamment une législation restrictive au niveau européen des lâchers de gibier pendant le temps de chasse (les éleveurs et les chasses commerciales), une modification de la réglementation française concernant les espèces protégées (les naturalistes) et la mise en place d'une nouvelle législation sur les armes qui en réglemente sévèrement la détention (les armuriers).

- **De nombreuses activités indirectes**

**En basse saison, la chasse contribue au maintien de l'activité des hôtels et des restaurants.** Globalement, elle générerait environ 10 % du chiffre d'affaires de la profession. Cette proportion est en baisse constante depuis de nombreuses années, mais elle varie fortement en fonction de la localisation, du classement et de la capacité des établissements. Dans certains cas, elle est même indispensable à leur survie. Le développement des rendez-vous de chasse semble être l'une des causes principales de cette désaffectation.

**L'influence de la chasse sur l'activité des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes paraît par contre très limitée** (environ 2 % du chiffre d'affaires des structures). Néanmoins, nombreux propriétaires s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour toucher la clientèle chasseresse.

D'autres professions tirent parti de la pratique cynégétique : **les éleveurs de chiens** pour plus de 50 % de leur chiffre d'affaires, **les centres vétérinaires** (12 % en moyenne annuelle mais plus en période de chasse) et **les agences immobilières et les études notariales** (15 %) par les transactions réalisées sur les résidences secondaires et les rendez-vous de chasse.

Souvent qualifiée de « bouffée d'oxygène en milieu rural », la chasse contribuerait également au maintien d'un nombre important de commerces et d'artisans solognots. Près des deux tiers des établissements interrogés comptent en effet parmi leurs clients des chasseurs, résidents secondaires et leur famille. **Globalement, la part de la chasse dans leur chiffre d'affaires s'établirait en moyenne à 13 %.** Bien que la plupart des secteurs soient concernés, les retombées économiques semblent plus élevées **pour les métiers du bâtiment.** L'aménagement et l'entretien des nombreux rendez-vous de chasse et des résidences secondaires leur fournissent un volume de travail conséquent. **L'activité cynégétique serait à l'origine de 17 % en moyenne du chiffre d'affaires de la profession.** La demande est également importante dans le secteur alimentaire et notamment pour les boulangers-pâtisseries (14 %) et les traiteurs (6,5 %).

- **Des répercussions sensibles sur l'emploi**

**La chasse générerait en Sologne plus d'un millier d'emplois : 380 emplois directs** principalement occupés par des gardes particuliers (180), des éleveurs de gibier (136) et des organisateurs de chasse (35), auxquels s'ajoutent également **680 emplois indirects.** Elle occuperait ainsi environ **3 % de la population active de la Sologne.**

Les élus locaux évaluent encore plus important l'impact de la chasse sur l'emploi. Les 42 communes qui ont bien voulu se risquer à cette estimation considèrent que l'activité cynégétique est à l'origine d'environ **1 200 emplois sur l'ensemble de leur territoire. Rapportée à l'ensemble des communes de Sologne, le calcul tournerait autour de 2 000 emplois.**

Par ailleurs, chacune des personnes concernées contribue à l'activité économique et sociale de la région par ses consommations quotidiennes, par le recours aux services tant publics que privés (écoles, soins, équipements collectifs, etc.). Ces effets en chaîne sont d'autant plus à considérer que l'on se trouve en milieu rural, au sein duquel la chasse constitue donc un acteur incontournable.

### **Troisième partie. L'opinion des experts**

De grandes inquiétudes se font jour aujourd'hui sur l'évolution de la chasse. Celle-ci est en Sologne, héritière d'une longue tradition. Le 19<sup>ème</sup> siècle a vu arriver des membres de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie qui ont transformé de vastes domaines en territoires de chasse.

Deux événements récents ont bouleversé cet équilibre : la crise économique, qui a réduit les budgets, et la suppression de déduction des dépenses de chasse des entreprises. Il s'en est suivi une

multiplication du nombre d'actionnaires qui a accru la pression de chasse et conduit aux lâchers de gibier.

Certains agriculteurs se sont d'ailleurs reconvertis dans l'élevage de gibier à plumes, car ils devaient faire face à une crise de rentabilité, à l'augmentation du prix du foncier et à la difficulté de trouver de nouvelles terres. L'abandon progressif de l'agriculture nuit d'ailleurs à la reproduction du petit gibier et à la qualité des paysages qui sont insuffisamment entretenus. Ce phénomène risque de s'étendre également aux étangs.

L'évolution de la chasse est liée à celle de la société : moins de temps à y consacrer, budgets plus serrés. Elle s'accompagne d'un repli sur soi avec la création des rendez-vous de chasse qui favorisent une économie plus ou moins occulte.

Les retombées économiques, bien qu'en diminution, restent assez importantes pour de nombreuses activités. Elles proviennent pour une large part des grandes propriétés.

De nouvelles attentes apparaissent, telles que le retour à une chasse traditionnelle ou le développement de la chasse au grand gibier. L'image de la Sologne reste bonne en France et à l'étranger, mais il n'existe pas de formules touristiques structurées sur un plan général, comprenant des activités annexes pour les pratiquants et leur famille.

---

# **INTRODUCTION**

---



La Sologne et la chasse ont une très longue histoire commune. La nature des sols, l'intérêt porté par des rois, un empereur, la proximité de Paris, ont depuis des siècles fait de cette contrée un vaste territoire voué à l'art cynégétique. Celui-ci a fortement imprégné la vie locale, ne serait-ce qu'au travers des apports financiers qu'il a induit.

Dans la civilisation urbaine de cette fin de 20<sup>ème</sup> siècle où le citoyen a perdu ses racines terriennes, le tourisme et les loisirs vont prendre une place de plus en plus importante. La redécouverte de la nature s'impose alors, dans cette optique, comme une piste à explorer en priorité compte tenu des potentialités que recèlent la région. Parmi ces dernières, la chasse apparaît comme une activité fondamentale dont il convient d'étudier toutes les possibilités de maintien, d'amélioration voire de développement. L'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher a décidé d'apporter sa contribution aux réflexions déjà menées dans ce domaine.

Que représente la chasse aujourd'hui ? Quelles sont ses particularités ? De quelle nature et de quelle ampleur sont les retombées économiques ?

Telles sont les principales questions auxquelles tente de répondre cette étude. Une première partie présente l'organisation structurelle de la chasse au niveau départemental et s'attache à positionner le Loir-et-Cher dans le contexte national. Elle vise en outre à dénombrer les chasseurs et à dresser leur profil en fonction de leur comportement cynégétique. La deuxième partie met l'accent sur les retombées économiques de la chasse en Sologne à travers l'étude des nombreuses activités qui lui sont directement ou indirectement liées. Elle conduit à une évaluation du nombre d'emploi généré par la chasse. La troisième partie, enfin, restitue le sentiment et les réflexions d'experts, de professionnels et d'élus locaux concernant l'évolution de la chasse au cours des dernières années et son devenir. Elle fait ressortir en outre un certain nombre d'interrogations sur les relations entre la chasse et les autres activités utilisatrices de l'espace. La quatrième partie propose quelques pistes destinées à nourrir la réflexion des différents partenaires concernés en vue de déboucher sur la mise en œuvre de programmes opérationnels.



---

# **PREAMBULE**

---



## 1. La chasse : définition

La chasse consiste dans la recherche, la poursuite et la capture ou la mise à mort des animaux vivants à l'état sauvage ; c'est l'ensemble des actes ayant pour but ou pour effet l'acquisition d'un droit de propriété sur les animaux qui n'appartiennent encore à personne.

## 2. Petit historique de la chasse

Date	Loi (ou événement)	Effets produits	Observations
1789	Abolition des privilèges de la noblesse (dont la chasse)	Privilège transféré de la noblesse aux seuls propriétaires, possesseurs de terres.	Maintien du droit d'aînesse.
1790	Loi d'exercice de la chasse	Répression des abus, protection des propriétés et des récoltes, interdiction des modes et procédés de capture et de chasse trop destructeurs.	Création ultérieure (1797) des gardes champêtres et des gardes privés.
1797	Destruction des animaux nuisibles, bêtes fauves et dangereuses	Battues administratives dans les forêts nationales.	Texte encore en vigueur dans plusieurs de ses dispositions
1804	Code civil (Napoléon)	Partage des propriétés entre tous les héritiers. Suppression du droit d'aînesse.	La division des territoires conduit à des regroupements volontaires des chasseurs pour disposer d'un "champ" plus vaste pour la chasse.
1844	Loi sur la Chasse	Limitation des prélèvements (dates d'ouverture et de fermeture de la chasse). Surveillance et police de la chasse. Infractions et sanctions.	
1881	Loi locale Alsace-Moselle	Regroupement obligatoire des territoires dans le ban communal, adjudication.	
XIXe siècle	Regroupements volontaires des territoires de chasse	Baux de chasse sous seing privé, sociétés communales de chasse (nord et centre de la France). Extension de la chasse banale dans les départements méridionaux.	
1952	Myxomatose	Elevage de gibier et lâchers intempestifs. Introduction d'espèces acclimatées. Recherche d'autres gibiers. Meilleure gestion des espèces gibier.	Prise de conscience pour les chasseurs de la nécessité de mieux gérer le capital faunique .
1963	Loi sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique	Gestion des populations de grands animaux, plan de chasse, indemnisation des dégâts de gibier.	Le sanglier reste en dehors de ces dispositions, sauf pour les indemnisations des dégâts aux cultures. Interdiction du droit d'affût.
1964	Associations Communales de Chasse Agréées (Loi Verdeille)	Regroupement autoritaire des territoires de chasse banale, organisation des chasseurs.	Amélioration de la gestion des espaces et des espèces (hors circuit économique). La Cour Européenne des Droits de l'Homme a jugé le 29 avril 1999 que la Loi Verdeille violait le droit fondamental à la propriété privée et à l'association.
1974	Suppression de la déduction des frais généraux des chasses d'affaires pour les entreprises	Diminution du nombre des chasses d'affaires, réduction du nombre de gardes particuliers.	
1976	Loi sur la protection de la nature	Espèces et espaces protégés, réserves naturelles, associations de protection de la nature.	Liste des espèces chassables.
1990	Groupement d'Intérêt Cynégétique	Associations volontaires pour la mise en place des règles communes de gestion des espèces et d'aménagement des territoires.	Plan de chasse volontaire du petit gibier qui peut être rendu obligatoire dans une région déterminée par le Préfet. Lutte contre l'influence néfaste des petites enclaves (prélèvements abusifs).



---

**PREMIERE PARTIE**  
**LA CHASSE EN LOIR-ET-CHER**

---



---

**CHAPITRE 1**

**L'ORGANISATION DE LA CHASSE EN**

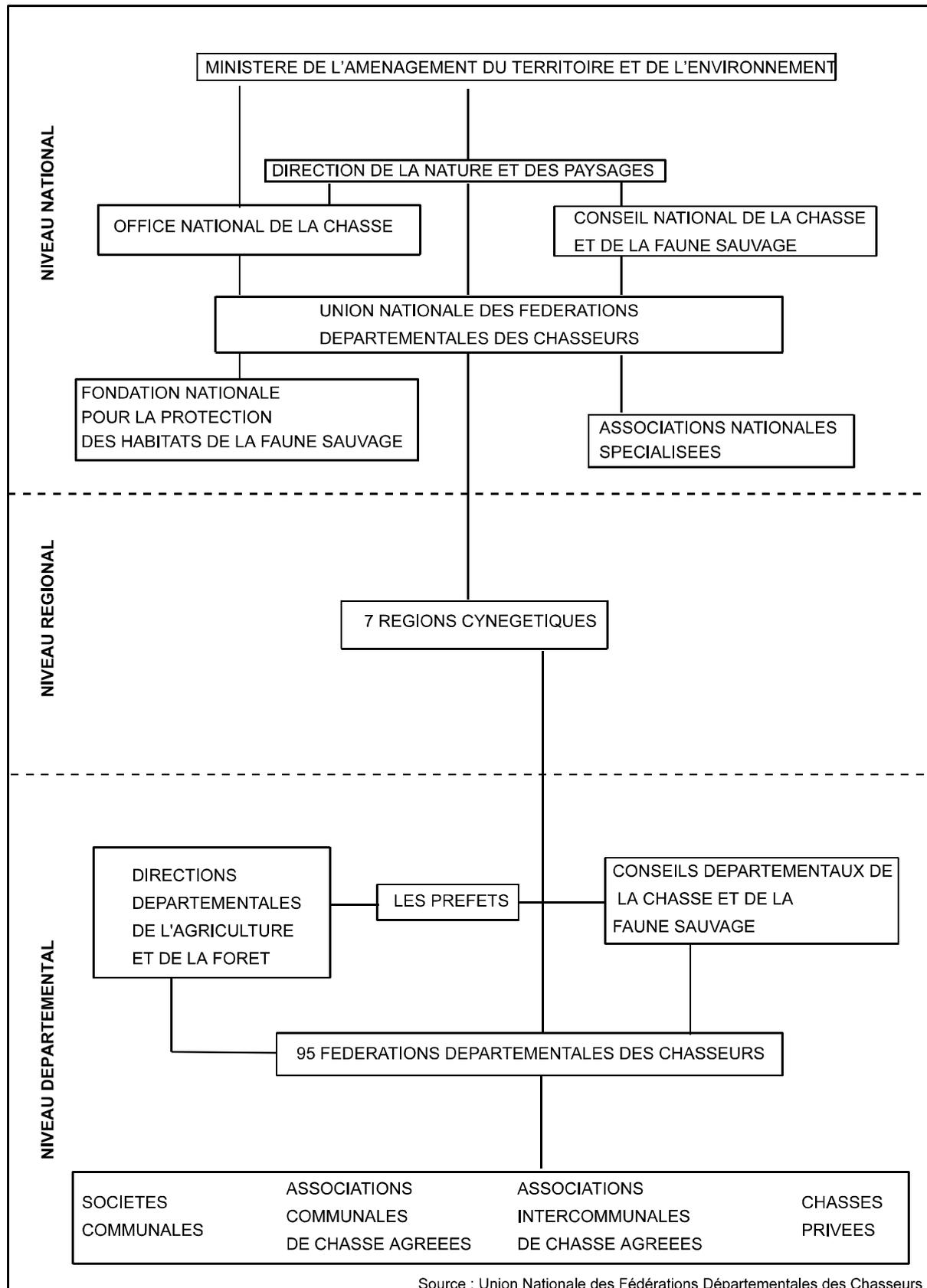
**LOIR-ET-CHER**

---



# 1. La chasse, une activité structurée

## 1.1. L'organisation de la chasse en France



## 1.2. Les structures de la chasse en Loir-et-Cher

### 1.2.1. La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

**C**réée en 1923, la **Fédération Départementale des Chasseurs** représente officiellement la chasse en Loir-et-Cher. Rassemblant 24 335 chasseurs et leurs territoires<sup>1</sup>, elle organise et structure la chasse à l'échelon départemental. Ses missions sont multiples. Elle forme et informe les chasseurs, participe à la police de la nature, à la répression du braconnage ainsi qu'à des actions techniques d'intérêt général. De plus, elle assiste l'Office National de la Chasse<sup>2</sup> pour l'examen du permis de chasser et l'indemnisation administrative des dégâts de grands gibiers. Avec un budget de 11,3 millions de francs pour l'année 1997, **elle emploie 17 salariés** : 7 dans le service administratif et 10 dans le service technique. Ses recettes proviennent essentiellement de la vente des vignettes fédérales (290 francs l'unité pour la campagne 1997/1998), des timbres grand Gibier (60 francs), de produits financiers... Celles-ci financent le personnel, les dégâts de gibiers, les comptages, les investissements, etc.

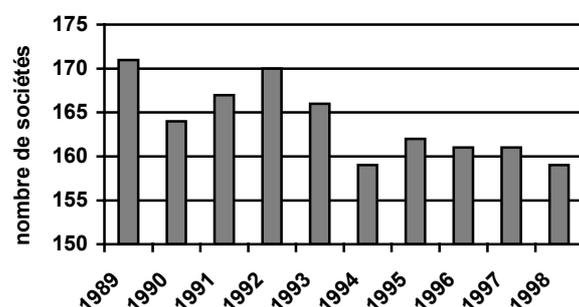
### 1.2.2. Un nombre important de chasses privées

**En Loir-et-cher , la chasse privée est la forme la plus courante des groupements de chasseurs.** La Fédération en recense plus de 3 000 sur l'ensemble du département. Elles couvrent environ les trois-quarts du territoire cynégétique.

### 1.2.3. Près de 160 Sociétés ou Associations Communales de Chasse

Affiliée à la Fédération Départementale, la **Société ou Association Communale de Chasse** constitue une autre structure de rassemblement des chasseurs. Elle regroupe, au sein d'une association loi 1901, les détenteurs de droit de chasse d'une commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse. Couvrant près de 122 000 hectares, **159 sociétés de chasse** sont recensées dans le département. Depuis 1989, leur nombre a peu évolué (disparition de 12 sociétés). Leur répartition géographique est très déséquilibrée. Elles sont quasi-inexistantes en Grande Sologne, dans la partie est de la Sologne Viticole et dans le Perche.

**Graphique n° 1 : Evolution du nombre de sociétés de chasse en Loir-et-Cher depuis 1989**



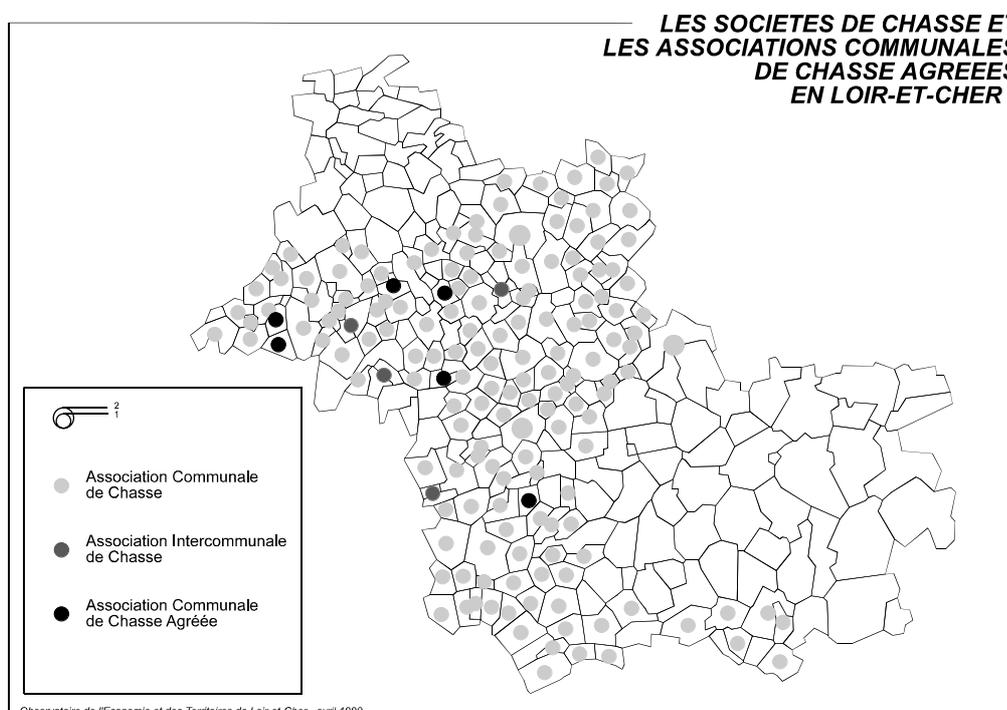
Source : AGRESTE

<sup>1</sup> Les territoires peuvent adhérer à la Fédération sur simple demande dès lors que la zone compte au moins 20 ha. La Fédération de Loir-et-Cher regroupe 1 125 adhérents territoriaux répartis sur près de 300 000 ha : 159 sociétés de chasse et 966 adhérents privés.

<sup>2</sup> Etablissement public à caractère administratif, l'Office National de la Chasse a pour mission de maintenir et d'améliorer le capital cynégétique. Il assure le fonctionnement de la garderie, contrôle l'activité des Fédérations, mène des études et recherches et réalise des actions en faveur de la chasse et de la faune sauvage. Implanté dans tous les départements, il emploie en Loir-et-Cher 15 salariés.

#### 1.2.4. Six Associations Communales de Chasse Agréées

Instituée par la Loi Verdeille<sup>3</sup>, l'**Association Communale de Chasse Agréée ou ACCA** est une forme particulière de société de chasse. Elle répond à un double objectif : le regroupement des territoires morcelés et la possibilité pour chacun de ses membres, propriétaire ou non, d'avoir accès à un territoire. En Loir-et-Cher, leur mise en place est facultative. Le département totalise six ACCA : cinq se situent au nord de la Loire dans les communes de Coulommiers-la-Tour, Naveil, Lancôme, Ternay et Les Hayes, et une en Sologne Viticole à Ouchamps. 10 % de leur territoire chassable est obligatoirement mis en réserve.



\* Depuis le 1 janvier 1972, la commune de La Bosse est rattachée à Viévy-le-Rayé. De même, Nouan-sur-Loire a fusionné avec Saint-Laurent-des-Eaux devenue depuis Saint-Laurent-Nouan. Deux A.C.C. sont localisées à Blois : celle de Bas-Rivière et celle de Blois Nord.

#### 1.2.5. De nombreuses associations cynégétiques

Suivant les modes de chasse qu'ils pratiquent, les chasseurs se regroupent également au sein d'associations spécifiques. Sont représentées en Loir-et-Cher :

- l'Union des Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique<sup>4</sup>
- l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau
- l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier
- l'Association Départementale du Club des Bécassiers
- l'Association Départementale de la Vénérie
- l'Association Départementale des Piégeurs
- l'Association Départementale des Sociétés Communales de Chasse
- l'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc
- l'Association Départementale de la Vénérie sous terre
- l'Association Départementale Petit Gibier

<sup>3</sup> Ce groupement est obligatoire dans 29 départements et facultatif dans 40 autres (loi du 10 juillet 1964). Depuis fin avril 1999, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a jugé que la Loi Verdeille violait le droit fondamental à la propriété privée et à l'association.

<sup>4</sup> 34 Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique sont recensés dans le département. Ils gèrent les populations de gibier sur plus de 200 000 ha.

# LES PROCEDURES REGLEMENTAIRES POUR DEVENIR UN CHASSEUR

Campagne 1997/1998



Procédures nécessaires une seule fois dans la vie



Mairie

- Inscription à l'examen du permis de chasser avec une fiche individuelle d'état civil
- Paiement d'un timbre fiscal valable toute la vie = 100 F. 



- Certificat de réussite à l'examen



PREFECTURE

- Délivrance du permis sur présentation du certificat
- Paiement d'un timbre fiscal valable toute la vie = 200 F. 

Procédures nécessaires toutes les années



Mairie et Fédération Départementale des Chasseurs

- Délivrance du permis de chasser (volet vert) à la mairie
- Paiement d'un timbre fédéral annuel = 290 F en Loir-et-Cher 
- Paiement éventuellement de timbre grand gibier = 60 F.  un dépôt existe au Crédit Agricole du Loir-et-Cher

ASSURANCE

Assureur

- Paiement d'une attestation d'assurance (en moyenne = 150 F.)



Mairie

- Attribution d'un visa sous réserve de l'attestation d'assurance



Perception

- Paiement d'une redevance cynégétique annuelle : départementale = 277,50 F.  ou nationale = 1 084 F. 
- Paiement éventuellement de timbre gibier d'eau = 84 F. 
- Paiement éventuellement de timbre grand gibier national = 250 F. 

### 1.3. Les procédures réglementaires pour devenir un chasseur

Avant de pratiquer, chaque aspirant-chasseur doit suivre un certain nombre de procédures. La première d'entre elles s'effectue à la mairie de la commune de résidence (résidence principale ou secondaire, lieu de propriété foncière) et consiste **en l'inscription à l'examen du permis de chasser** ; celle-ci implique le paiement d'un timbre fiscal (100 F pour la campagne 1997/1998). Cet examen, organisé par l'Office National de la Chasse, se déroule au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs et vise à former le futur chasseur au respect des lois et des règlements, des règles de sécurité et de la faune sauvage. En cas de succès, **un certificat de réussite** est alors attribué.

Le nouveau chasseur doit alors se rendre à la Préfecture où **un permis de chasser valable toute la vie** lui est délivré moyennant le paiement d'un second timbre fiscal (200 F en 1997/1998).

Ces deux modalités, qui s'effectuent une seule fois dans la vie du chasseur, ne lui donnent pas encore le droit d'exercer. **En effet chaque année, le permis doit être visé à la mairie de la commune de résidence**<sup>5</sup>. Pour l'attribution de ce visa, le chasseur devra présenter une **attestation d'assurance** (délivrée par n'importe quel assureur) couvrant au minimum la responsabilité civile (150 F en moyenne) et **payer un timbre fédéral** (290 F en Loir-et-Cher pour la campagne 1997/1998) représentant le reçu d'adhésion à la Fédération Départementale des Chasseurs. Il s'acquittera éventuellement du **timbre grand gibier départemental** (60 F en 1997/1998) **ou national** (250 F en 1997/1998).

Enfin, la dernière étape consiste en la **validation du permis par l'apposition d'un dernier timbre fiscal délivré par la perception**. Celui-ci représente le montant des redevances cynégétiques obligatoires qui sont de type départemental (277,50 F pour la campagne 1997/1998) ou national (1 084 F pour la campagne 1997/1998). Il pourra, s'il le souhaite, payer un timbre subsidiaire (**timbre gibier d'eau** : 84 F). Le permis devient alors un document réglementaire dont le chasseur doit être porteur pendant l'exercice de la chasse.

### 1.4. Les emplois du secteur réglementaire

- **Les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage**

A fin décembre 1995, la garderie de l'ONC rassemblait **en France 1 408 gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage**<sup>6</sup>. Fixé par arrêté ministériel, leur effectif est fonction du nombre de permis de chasse et de la surface du département ; il varie peu au cours des années. Ainsi, en Loir-et-Cher **15 gardes nationaux**<sup>7</sup> sont affectés au service départemental de garderie pour environ 25 000 pratiquants contre 28 en Gironde (62 000) ou 22 dans les Landes (32 000).

**Tableau n° 1 : Répartition régionale des effectifs des services départementaux de garderie à fin décembre 1995**

	Effectif	Nombre de validations campagne 1996/1997	Superficie du département (en km <sup>2</sup> )
Cher	17	15 686	7 310,23
Indre	16	18 097	6 902,98
Loiret	16	26 562	6 813,26
<b>Loir-et-Cher</b>	<b>15</b>	<b>24 960</b>	<b>6 423,57</b>
Indre-et-Loire	14	19 953	6 154,03
Eure-et-Loir	13	19 702	5 931,79
<b>Région Centre</b>	<b>91</b>	<b>124 560</b>	<b>39 535,86</b>
<b>France</b>	<b>1 408</b>	<b>1 525 000</b>	<b>543 965,40</b>

Source : Office National de la Chasse

<sup>5</sup> Cette validation peut aussi intervenir à la mairie de la commune où ils sont résidents secondaires, propriétaires fonciers ou titulaires d'un droit de chasse.

<sup>6</sup> y compris le personnel d'encadrement, l'Outre-Mer et Métropole.

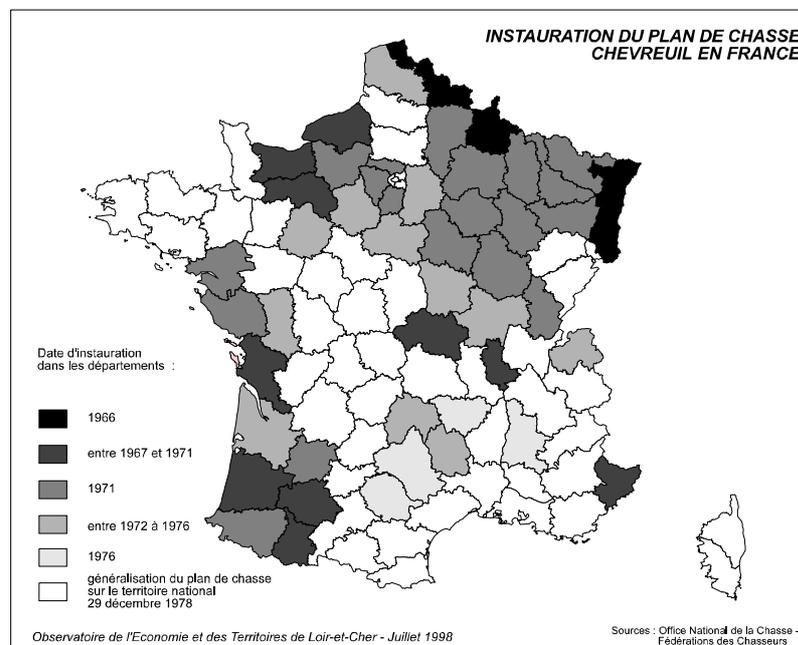
<sup>7</sup> Recrutés par un concours national, ils sont commissionnés pour exercer les fonctions de préposés des Eaux et Forêts. Après avoir prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance, ils peuvent intervenir dans leur département respectif, y compris les propriétés privées et sont chargés spécialement de la police de la chasse et de certaines fonctions de police judiciaire. Leur salaire est financé par des redevances sur les permis de chasse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les gardes-chasses qui dépendaient des Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs sont passés sous l'autorité du ministère de l'environnement.

## 2. La gestion du gibier

### 2.1. Les plans de chasse

La réputation de la chasse en Loir-et-Cher et plus particulièrement en Sologne s'est fondée sur un petit gibier autrefois abondant. Mais la déprise agricole qui a favorisé le développement des friches et le reboisement, la multiplication des prédateurs due au manque de piégeage, l'évolution des techniques agricoles, la myxomatose et la pression de chasse ont anéanti les populations de petits gibiers. Le cerf, le grand gibier en général et le gibier d'eau sont maintenant les emblèmes de la Sologne.

Introduit en France par la loi du 30 juillet 1963, **le plan de chasse définit le nombre des animaux qui peuvent et doivent être prélevés par les chasseurs au cours d'une saison, dans une population et sur un territoire donnés, en fonction des effectifs inventoriés et des objectifs recherchés pour l'espèce considérée.** Après la seconde guerre mondiale, il est apparu comme une solution efficace pour lutter contre la raréfaction du gibier. En contre partie, les agriculteurs ont perdu leur droit d'affût mais sont indemnisés pour les dégâts occasionnés aux cultures par le grand gibier. La mise en place du plan de chasse s'est faite en France relativement lentement, espèce par espèce et département par département. En 1966, quatre départements l'appliquaient pour le chevreuil (le Nord, les Ardennes, le Bas-Rhin, et le Haut-Rhin), 34 en 1971, 50 en 1976.



#### 2.1.1. Les plans de chasse grand gibier en Loir-et-Cher

Les premiers plans de chasse chevreuil et cerf ont été mis en place en Loir-et-Cher en 1979, la loi du 29 décembre 1978 ayant rendu obligatoire le plan de chasse des cerfs, daims, chevreuils et mouflons sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit d'évaluer le gibier par unité territoriale. Chaque année, vers les mois de mars-avril, la Fédération organise des opérations de comptage sur un massif ou un échantillon représentatif afin d'estimer le nombre d'animaux de l'espèce observée. A partir de cette étude et de la richesse du biotope constatée (végétation, nutrition), les autorités cynégétiques déterminent **les attributions**, c'est-à-dire le nombre de bêtes "chassables"<sup>8</sup> pour l'année. Concrètement, les plans de chasse se traduisent par des bracelets distribués aux chasseurs, représentant le nombre d'animaux à prélever (le pourcentage alloué tourne autour de 30 à 35 % du gros gibier). Depuis leur instauration, les effectifs de grand gibier ont progressé sur tout le territoire national. **Les réalisations** qui correspondent au nombre d'animaux réellement prélevés sont elles aussi en hausse.

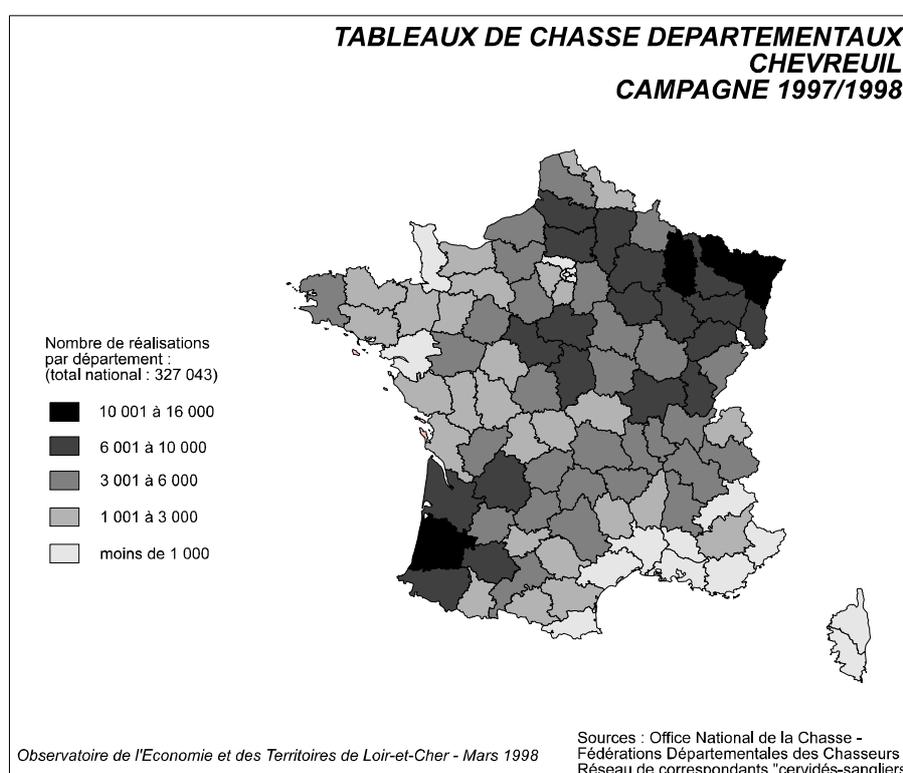
<sup>8</sup> Il correspond au nombre d'animaux à prélever sur un territoire déterminé.

**Tableau n° 2 : Les plans de chasse grand gibier en Loir-et-Cher campagne 1997/1998**

	<b>Attributions</b>	<b>Réalisations</b>
Chevreuils	8 360	7 439
Espèces Cerf	1 935	1 254
<i>dont cerfs</i>	568	376
<i>biches</i>	761	472
<i>jeunes cervidés</i>	606	406
Sous-total	10 295	8 693
Sangliers <sup>9</sup>		7 200
<b>Total grand gibier</b>	<b>10 295</b>	<b>15 893</b>

Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

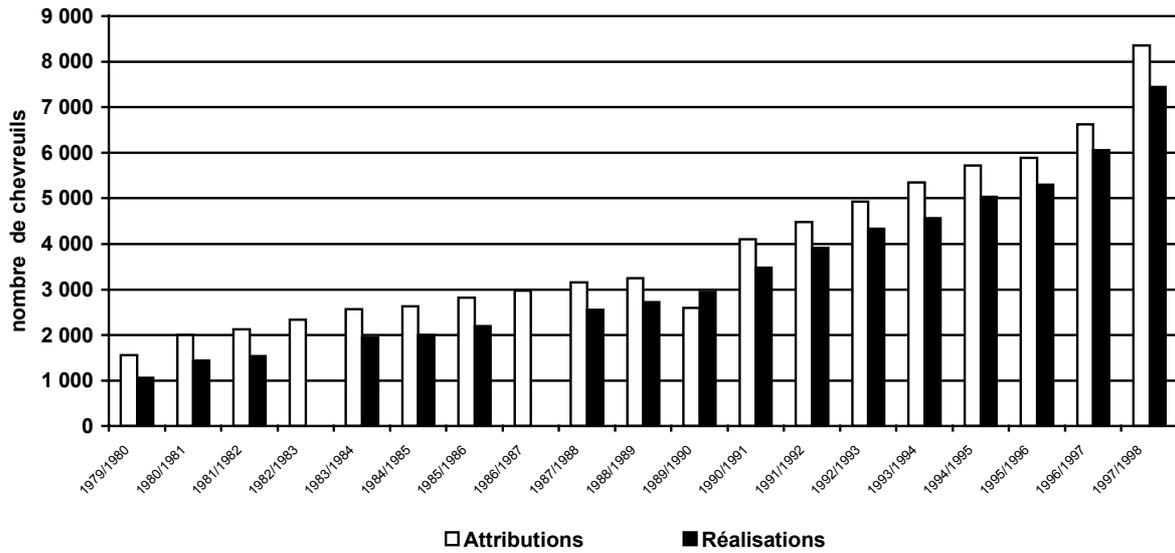
- **Le plan de chasse chevreuil**



Depuis la campagne 1979/1980, **les attributions de chevreuils ont été multipliées par 5,3 en Loir-et-Cher, passant de 1 560 à 8 360 animaux**. Les réalisations ont elles aussi augmenté fortement, les prélèvements progressant de 1 061 à 7 439 chevreuils, soit une multiplication par 7 en un peu moins de vingt ans.

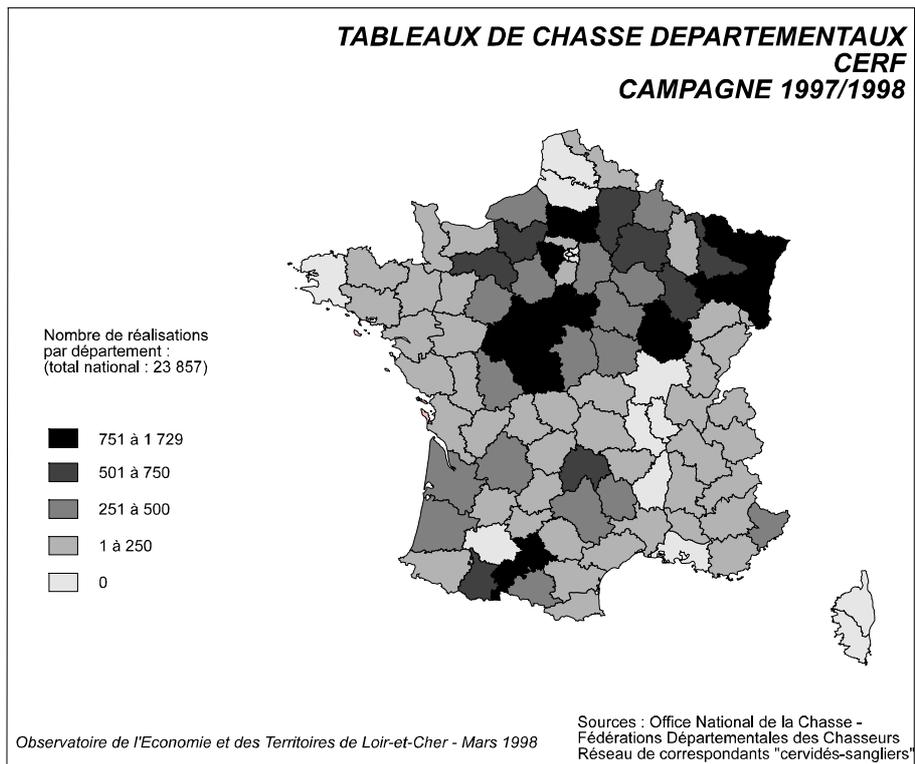
<sup>9</sup> Il n'existe pas de plan de chasse sanglier en Loir-et-Cher car cet animal est classé nuisible.

**Graphique n° 2 : Evolution annuelle du plan de chasse chevreuil en Loir-et-Cher**

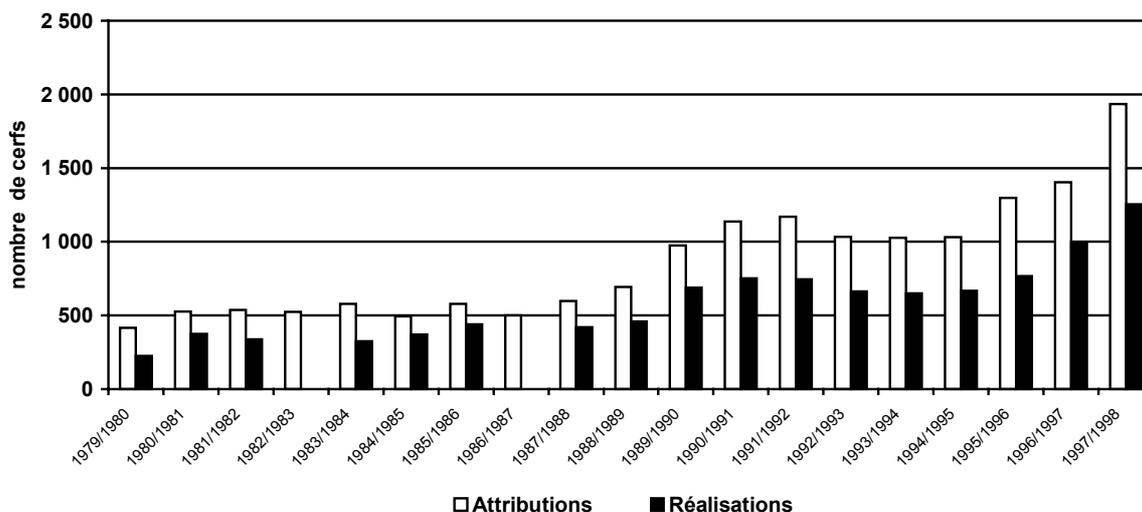


Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

• **Le plan de chasse cerf**



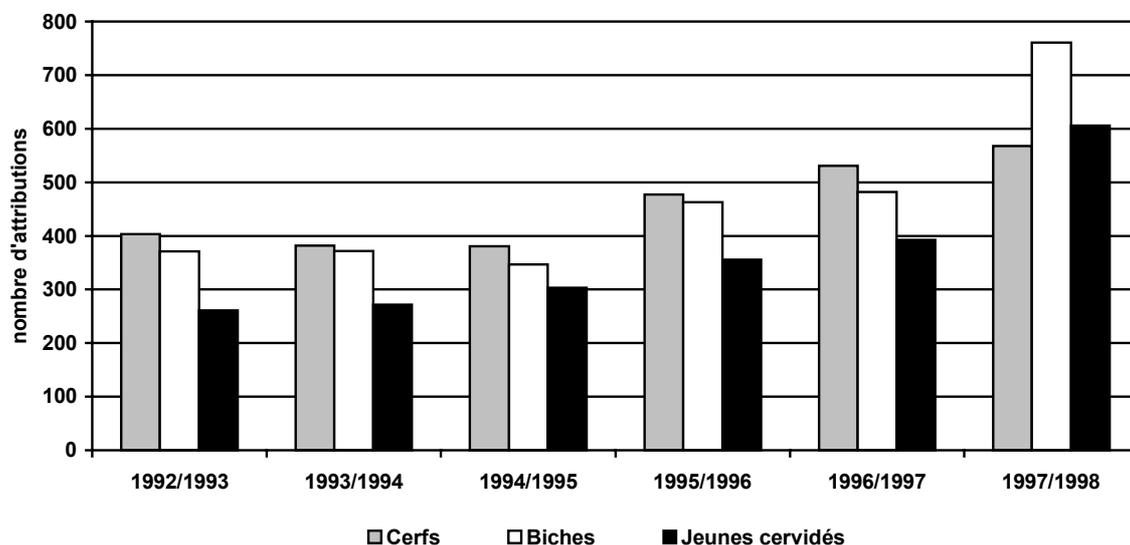
**Graphique n° 3 : Evolution annuelle du plan de chasse cerf (espèce) en Loir-et-Cher**



Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

Pour la saison 1997-1998, le **tableau de chasse départemental de l'espèce cerf s'élève à 1 254 animaux tués pour 1 935 attributions**. Comme pour le chevreuil, ces dernières sont en progression ; elles ont été multipliées par 4,6 depuis la campagne 1979/1980.

**Graphique n° 4 : Détail des attributions des grands cervidés accordées par campagne en Loir-et-Cher**



Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

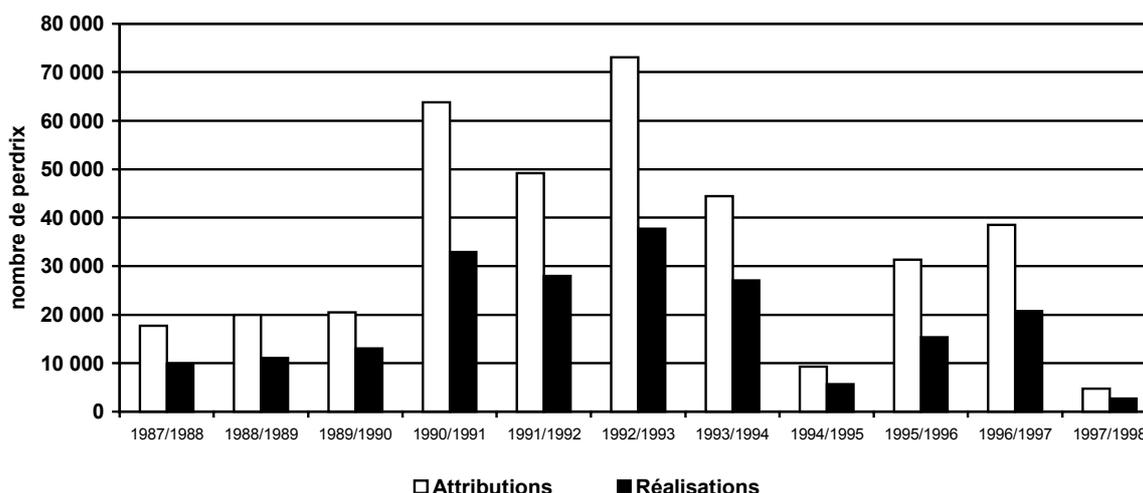
### 2.1.2. Les plans de chasse petit gibier en Loir-et-Cher

Le premier plan de chasse réglementaire pour la perdrix a été institué en Vendée en 1985. Contrairement au plan de chasse des grands animaux, le plan de chasse réglementaire du petit gibier ne s'appliquait dans un premier temps que dans les départements qui en faisaient la demande.

A l'origine, il fut mis en œuvre sur tous les territoires qui s'étaient imposés des restrictions de prélèvement de certaines espèces en ne les chassant pas pendant quatre à cinq ans et qui ne voulaient pas voir leurs efforts compromis en une seule saison. Basée sur le volontarisme, la réussite de cette formule a entraîné l'intervention du législateur par la loi du 30 décembre 1988.

En Loir-et-Cher, il existe un plan de chasse perdrix (hors grande Sologne) et un plan de chasse faisans en petite Beauce.

**Graphique n° 5 : Evolution annuelle du plan de chasse perdrix en Loir-et-Cher**



Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

## 2.2. Les dégâts de grands gibiers

### 2.2.1. En France, le nombre des dossiers a été multiplié par 10 depuis 1970

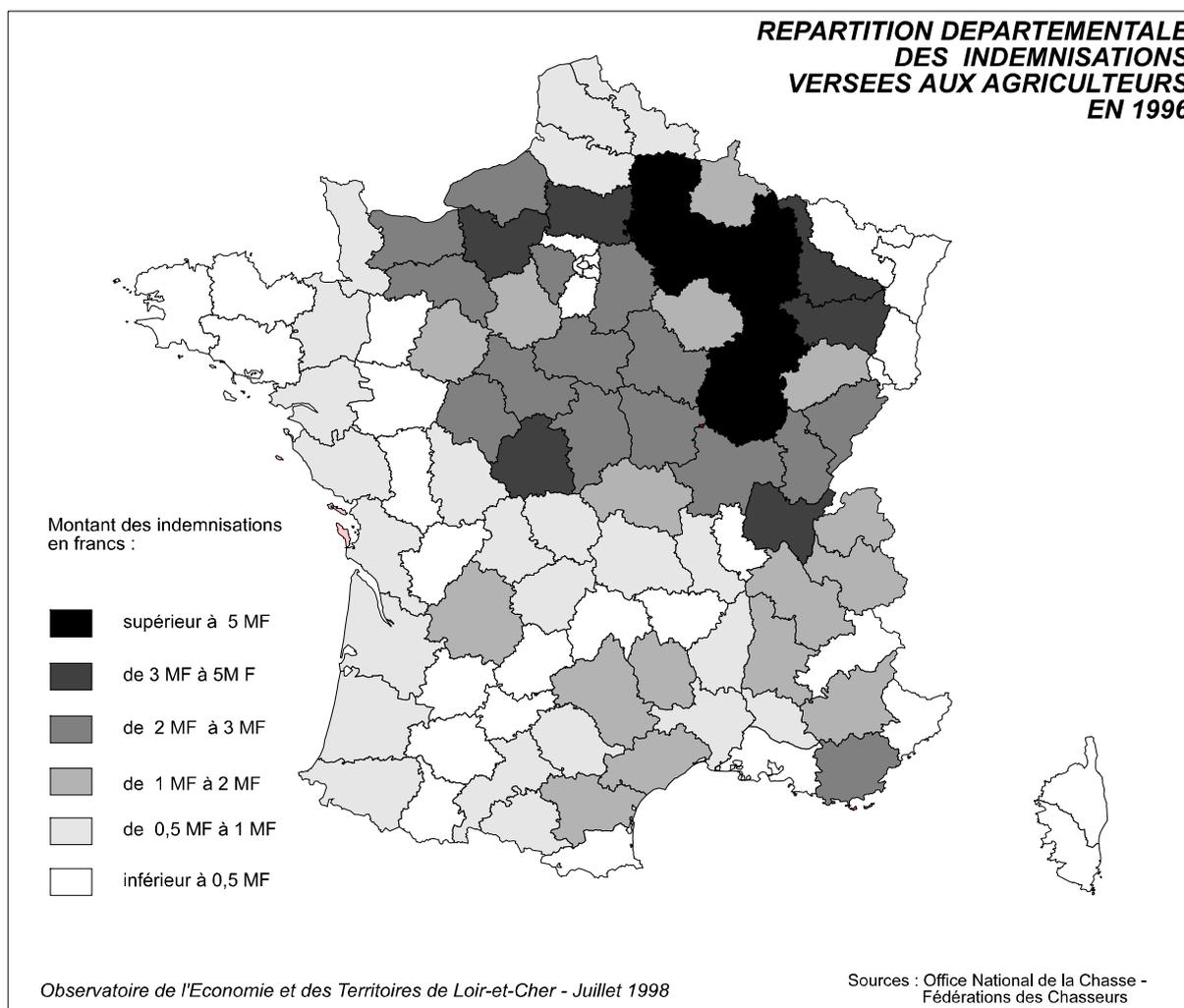
La croissance des populations de gibiers est une conséquence du bon fonctionnement de la politique de plan de chasse engagée en France en 1963. Au cours des dix dernières années, le nombre de chevreuils et de sangliers a presque triplé, celui des cerfs a doublé, entraînant une augmentation des dommages occasionnés aux cultures. Mis en place en 1970 sous l'impulsion de l'ONC, des fédérations des chasseurs et des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, le système actuel d'indemnisation vise à dédommager les agriculteurs des dégâts causés aux cultures viticoles, fruitières, maraîchères, oléagineuses (colza, tournesol...), protéagineuses (pois...), céréalières et aux prairies déclarées auprès des mutualités agricoles. Le fonds "dégâts de grand gibier", géré par l'ONC, est financé par la vente des timbres "grand gibier", des bracelets, ainsi que par une ponction sur la redevance cynégétique.

En constante progression, **le nombre de dossiers traités en France** s'établit pour la campagne d'indemnisation 1996<sup>10</sup> à **45 979** contre environ 4 000 vingt-six ans auparavant, pour un montant égal à **138,3 millions de francs** (4 millions de francs<sup>11</sup> en 1970).

Le quart nord-est du territoire national, possédant une longue tradition en matière de gestion de grands gibiers, est le plus touché : la Côte d'Or (8,6 MF), la Meuse (6,6 MF), la Haute-Marne (6,6 MF) et la Marne (6,5 MF) enregistrent des montants supérieurs à 6 millions de francs.

<sup>10</sup> Dernière année disponible.

<sup>11</sup> Evaluation en francs courants.

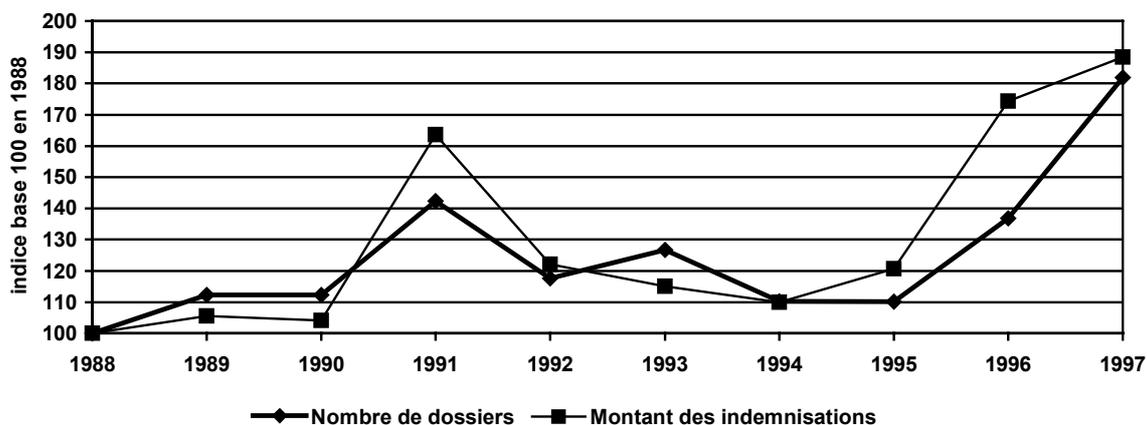


### 2.2.2. Plus de 2,7 millions de francs versés aux agriculteurs en Loir-et-Cher en 1997

**En Loir-et-Cher, les agriculteurs ont déposé presque deux fois plus de dossiers en 1997 (826) qu'en 1988 (454).** Après une période de quasi-stabilité entre 1988 et 1995 (à l'exception de l'année 1991), le nombre de dossiers s'est accru de 65 % entre 1995 et 1997. L'augmentation très sensible dans le département de la population des grands animaux, plus particulièrement celle des chevreuils et des sangliers, s'est traduite par une élévation du nombre d'hectares détruits : celui-ci est passé de 454 à 780 ha en deux ans.

Les **indemnisations octroyées** ont suivi la même tendance mais de manière moins soutenue : **elles ont progressé d'un million de francs sur la même période (+ 58 %).** Cette hausse plus modérée résulte de la combinaison de deux phénomènes opposés : la diminution des prix agricoles qui tend à réduire la moyenne des indemnisations à l'hectare (elle est passée de 3 810 F en 1995 à 3 500 F en 1997) a été en partie compensée par le développement de productions à plus forte valeur ajoutée comme les fraises. Le calcul du taux de remboursement est en effet basé sur les prix fixés annuellement par la Commission Départementale des Dégâts de grands gibiers et de sangliers.

**Graphique n° 6 : Evolution annuelle des dégâts de grands gibiers depuis 1988 en Loir-et-Cher**



Source : Office National de la Chasse

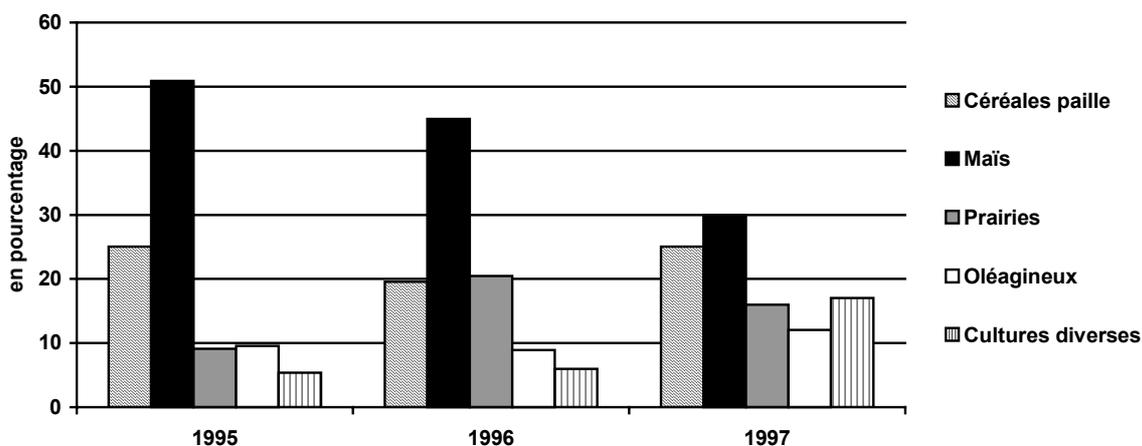
**Tableau n° 3 : Tableau récapitulatif des dégâts de gibiers en Loir-et-Cher**

	1995	1996	1997
Ha détruits	454	704	780
Indemnisations en francs	1 730 000	2 536 000	2 730 000
Nombre de dossiers	500	621	826
Coût d'indemnisation moyen en francs à l'ha	3 810	3 602	3 500

Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

Les **sangliers** sont les **principaux responsables** des dévastations infligées aux cultures, mais leur proportion parmi les espèces auteurs de dégâts, est en nette diminution. En 1997, ils ne représentent que 56 % des indemnisations contre 74 % en 1996. **Les grands animaux et les chevreuils, en constante progression**, s'attribuent donc une part presque égale aux sangliers. Les cultures à maïs, nourriture appréciée des "cochons" sont les plus touchées. Les sangliers s'attaquent également aux céréales paille, cultures diverses, prairies et oléagineux.

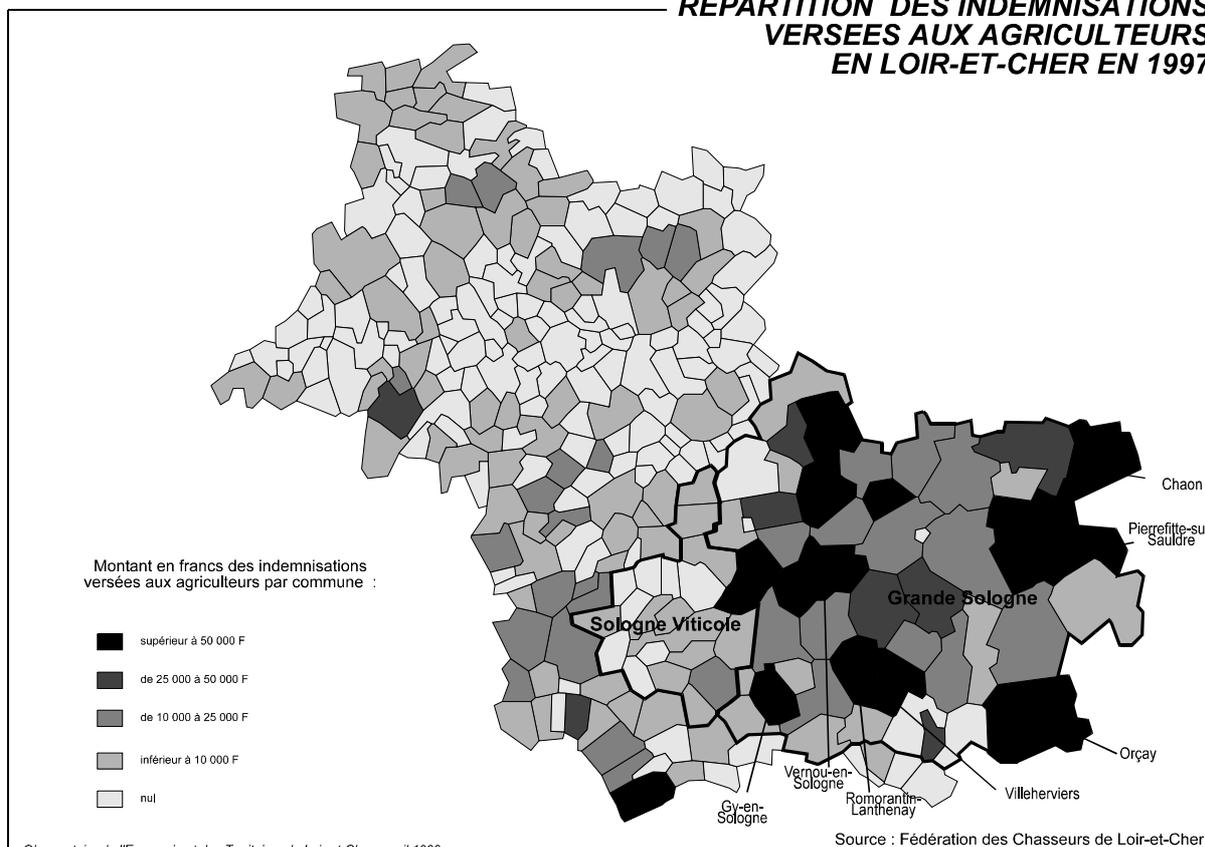
**Graphique n° 7 : Répartition des cultures atteintes en Loir-et-Cher**



D'après source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

La répartition géographique des indemnités versées aux agriculteurs témoigne d'un certain déséquilibre : les communes situées **en Grande Sologne** concentrent **plus de la moitié des dossiers traités et près des trois-quarts des indemnités versées**. Vernou-en-Sologne, Pierrefitte-sur-Saône, Chaon, Gy-en-Sologne, Villeherviers, Romorantin-Lanthenay et Orçay enregistrent des montants supérieurs à 100 000 francs chacune.

**REPARTITION DES INDEMNISATIONS  
VERSEES AUX AGRICULTEURS  
EN LOIR-ET-CHE EN 1997**





---

# **CHAPITRE 2**

## **LE LOIR-ET-CHER, UN GRAND DEPARTEMENT CYNEGETIQUE**

---



## La France : premier pays de chasse avec 1,5 million de pratiquants

**H**éritière de traditions anciennes et bénéficiant d'une variété de paysages entraînant une forte diversité des gibiers, la France, qui rassemble **1 525 000 chasseurs, concentre un peu plus du quart de l'effectif de l'Union Européenne** devant l'Espagne (16 %), l'Italie (15 %) et le Royaume-Uni (10 %). Elle compte environ 1 chasseur pour 38 habitants, soit une proportion quelque peu inférieure à celle observée dans les pays nordiques (1 pour 17 en Finlande, 1 pour 28 en Suède) mais nettement supérieure à la moyenne européenne (1 pour 61).

**Tableau n° 4 : Classement des pays de l'Union Européenne selon le nombre de chasseurs en 1996**

Pays	Nombre de chasseurs	Population au 1/1/96 en millions	Part des chasseurs dans la population (en pourcentage)
<b>France</b>	<b>1 525 000</b>	<b>58,4</b>	<b>2,6</b>
Espagne	1 000 000	39,3	2,5
Italie	925 000	57,3	1,6
Royaume-Uni	625 000	58,8	1,1
Allemagne	333 000 *	81,7	0,4
Suède	320 000	8,8	3,6
Portugal	300 000	9,9	3,0
Finlande	300 000	5,1	5,9
Grèce	295 000	10,5	2,8
Danemark	177 000	5,2	3,4
Irlande	120 000	3,6	3,3
Autriche	110 000 *	8,1	1,4
Pays-Bas	33 500	15,6	0,2
Belgique	29 000	10,2	0,3
Luxembourg	2 000	0,4	0,5

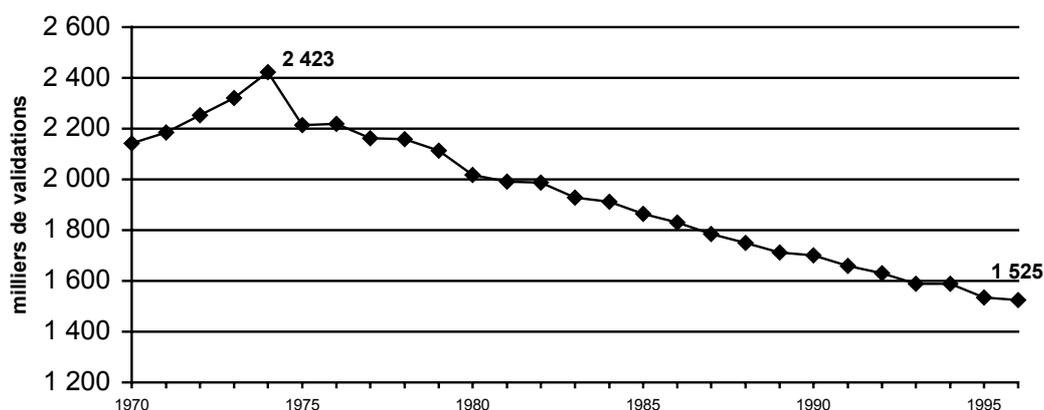
Source : INED - BUREAU EUROSTAT

\* 1995

### 1. Une érosion sensible du nombre des chasseurs

Depuis une vingtaine d'années, le nombre de pratiquants ne cesse pourtant de diminuer. Selon l'UNFDC<sup>12</sup>, ils étaient seulement **1,5 million à acquitter une validation de chasse en France en 1996** contre 2,4 millions en 1974.

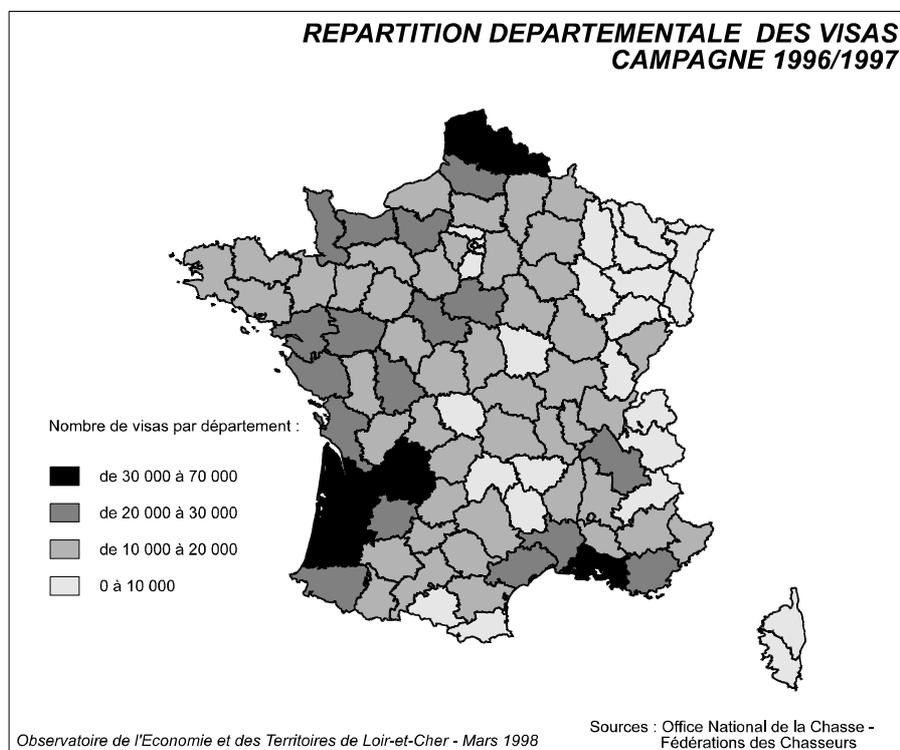
**Graphique n° 8 : Evolution des validations de chasse en France depuis 1970**



Source : UNFDC

<sup>12</sup> L'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs représente et défend les intérêts de la chasse auprès du public et des pouvoirs publics.

La Gironde se détache nettement des autres départements : elle totalise environ 62 000 validations, soit 4,1 % du total national. Le Pas-de-Calais se classe en deuxième position (38 000 validations), puis viennent ensuite par ordre décroissant les Bouches-du-Rhône, le Nord, les Landes et la Dordogne. **Le Loir-et-Cher arrive quant à lui en 13<sup>ème</sup> position avec 24 960 validations<sup>13</sup>** derrière le Loiret (10<sup>ème</sup> rang) mais devant le Cher (46<sup>ème</sup> rang). Il compte environ **1 chasseur pour 13 habitants** (moyenne nationale : 1 pour 38).



**Tableau n° 5 : Classement des départements de la région Centre selon le nombre de chasseurs (campagne 1996/1997)**

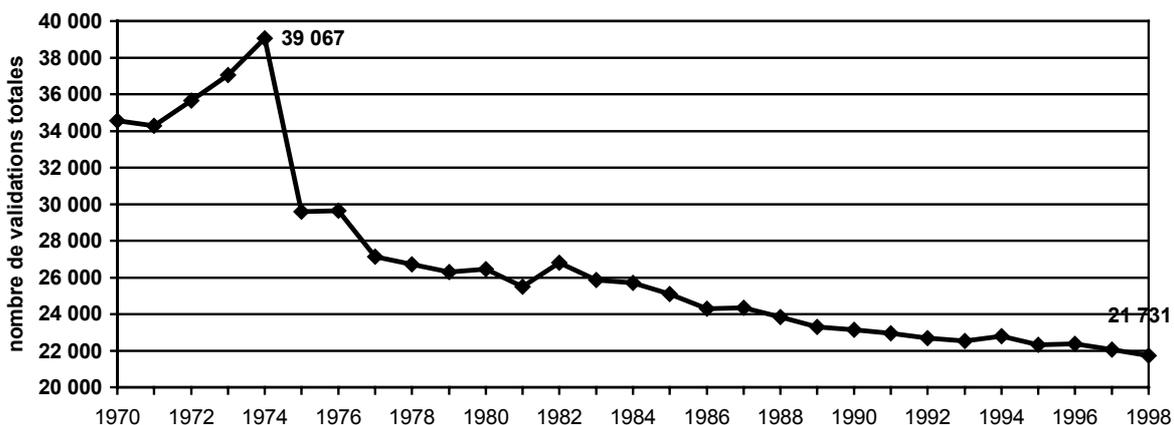
Département	(1) Chasseurs	(2) Population au 1.1.1996	ratio = (2) / (1)
Loir-et-Cher	24 960	313 500	12,6
Indre	18 097	233 700	12,9
Cher	15 686	320 400	20,4
Eure-et-Loir	19 702	412 300	20,9
Loiret	26 562	614 100	23,1
Indre-et-Loire	19 953	548 700	27,5

Source : Office National de la Chasse- INSEE

Comme au niveau national, l'érosion du nombre de chasseurs est significative dans le département : par rapport à 1974, on note **une baisse des validations de 44 %, soit une perte de plus de 17 000 permis en un peu moins de 25 ans**. Celle-ci est cependant moins marquée en Grande Sologne et en Sologne Viticole que dans le reste du Loir-et-Cher. Le nombre de pratiquants a par exemple fortement augmenté entre 1980 et 1997 dans les communes de Bracieux (+ 196), Salbris (+ 172) et Neung-sur-Beuvron (+ 126).

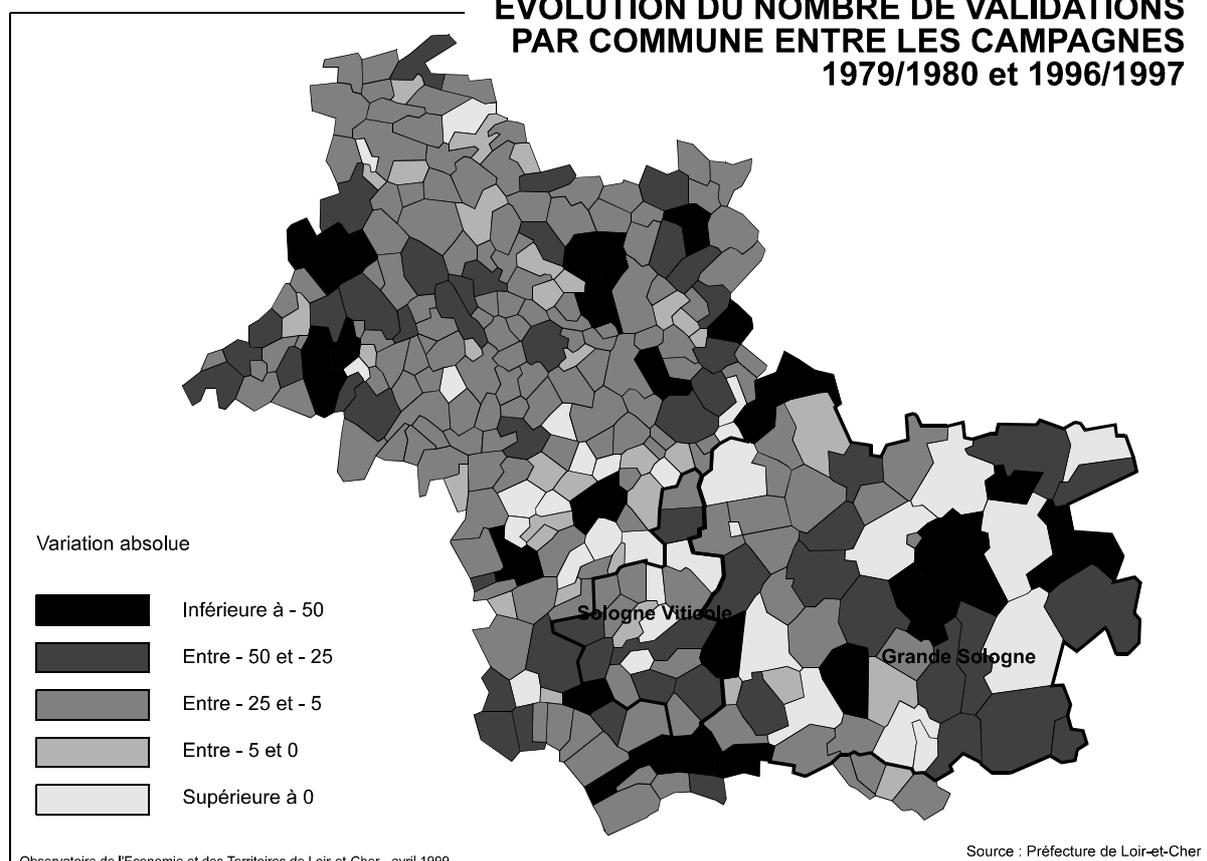
<sup>13</sup> Comptabilisées lors de la campagne 1996/1997 par l'ONC.

**Graphique n° 9 : Evolution annuelle des validations totales<sup>14</sup> délivrées en Loir-et-Cher depuis 1970**



Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

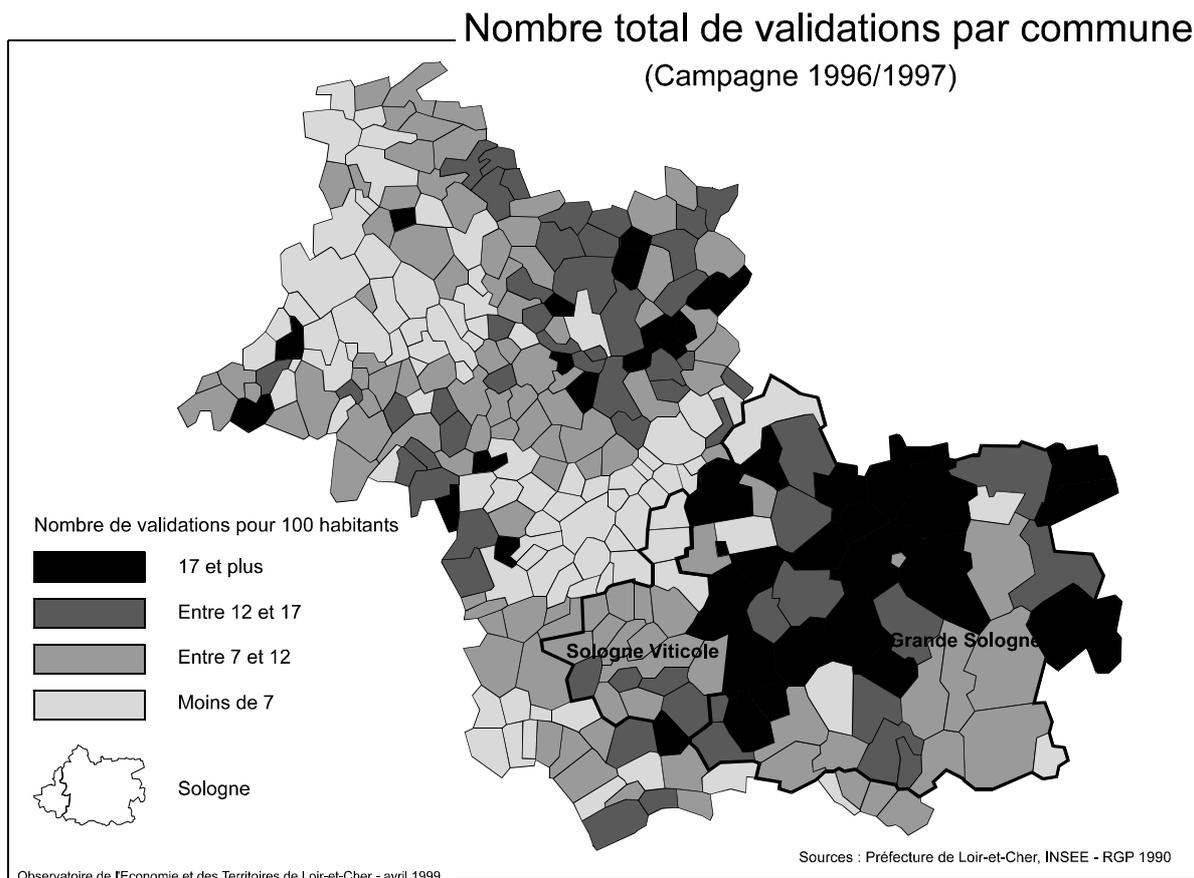
**EVOLUTION DU NOMBRE DE VALIDATIONS PAR COMMUNE ENTRE LES CAMPAGNES 1979/1980 et 1996/1997**



D'après les statistiques provenant des services de la Préfecture, les validations sont inégalement réparties sur le territoire. **La majorité d'entre elles s'effectue dans les communes situées dans la partie sud du Loir-et-Cher, surtout en Sologne<sup>15</sup>** (près de 9 000 validations enregistrées au cours de la campagne 1996-1997, soit 42 % de l'ensemble départemental). Ce sont en effet en Grande Sologne et en Sologne Viticole où l'on trouve le plus de chasseurs pour 100 habitants.

<sup>14</sup> Les validations totales comptabilisées par la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher comprennent les validations nationales et départementales. Leur nombre ne coïncide pas avec celui calculé par l'ONC.

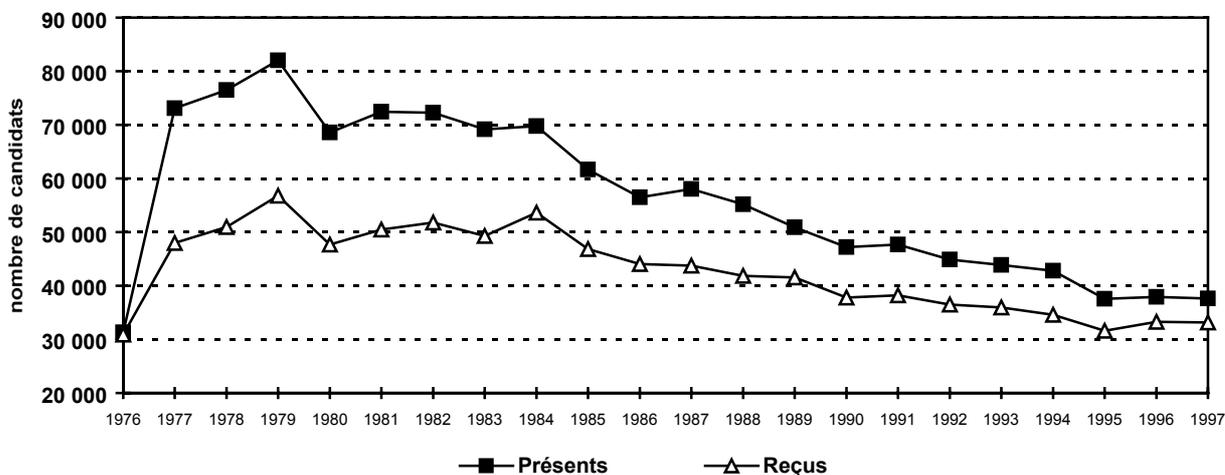
<sup>15</sup> La Sologne comprend la Grande Sologne et la Sologne Viticole.



## 2. De moins en moins de candidats au permis de chasser

**Au niveau national, les candidats au permis de chasser sont de moins en moins nombreux. Ils ne sont en 1997 que 37 611 à se présenter à l'examen (7 % sont des femmes) contre deux fois plus en 1979.** Par contre, **le taux de réussite est en nette progression** : en 1997, il s'établit à **88,14 %** contre 69,20 % vingt ans auparavant. Cette évolution positive s'explique en partie par l'introduction d'une formation pratique préalable, portant sur la manipulation des armes et munitions et sur les règles de sécurité en action de chasse. Ces sessions gratuites, mises en place en 1989, sont en effet à l'origine d'une augmentation du taux de 5 points entre 1989 et 1990.

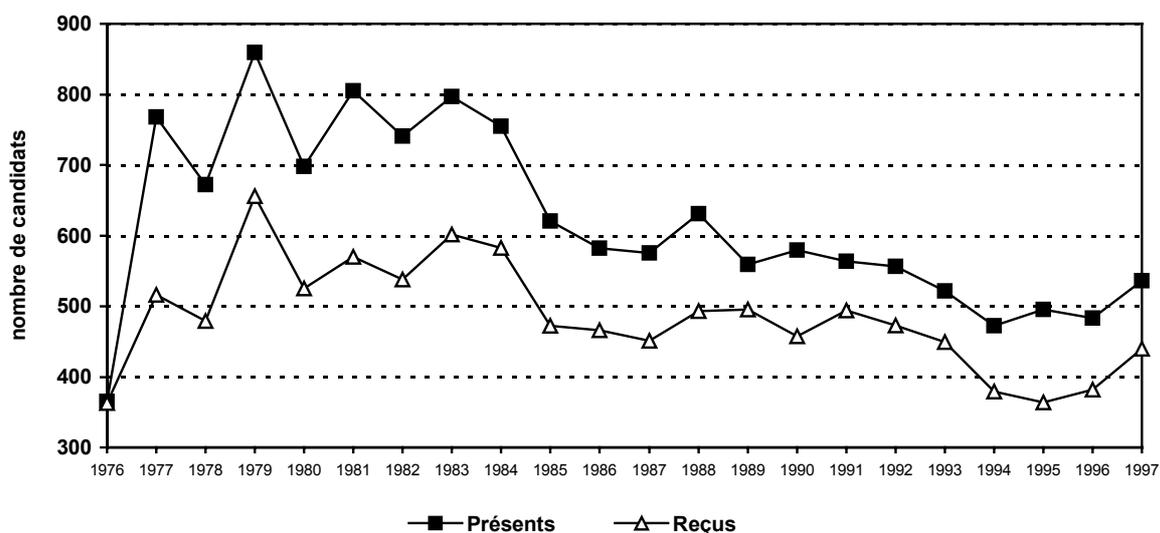
**Graphique n° 10 : Evolution des résultats globaux à l'examen du permis de chasser en France depuis sa création (non compris ceux des D.O.M.)**



Source : Office National de la Chasse

Comme au niveau national, la baisse du nombre de chasseurs s'accompagne en Loir-et-Cher d'une diminution du nombre des candidats. Cette dernière est néanmoins moins marquée. **Ils étaient 910 inscrits à l'examen du permis de chasser en 1979 contre seulement 577 en 1997, soit une chute de 36,6 % en un peu moins de vingt ans (- 53,2 % en France).** Cependant, cette tendance semble s'être infléchie depuis 1995 puisque les inscrits sont chaque année de plus en plus nombreux. De même, **le taux de réussite se situe** dans une évolution positive (+ 8,5 points en 3 ans) ; il est cependant inférieur de 6 points à la moyenne nationale et s'établit à **82 % en 1997.**

**Graphique n° 11 : Evolution des résultats globaux à l'examen du permis de chasser en Loir-et-Cher depuis sa création**



Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

**Tableau n° 6 : Evolution des résultats à l'examen du permis de chasser en Loir-et-Cher**

	1995	1996	1997
Candidats inscrits	539	527	577
Candidats reçus	364	382	440
Taux de réussite en %	73,5	79,1	82,1

Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

### 3. Le Loir-et-Cher : un des premiers départements cynégétiques de France

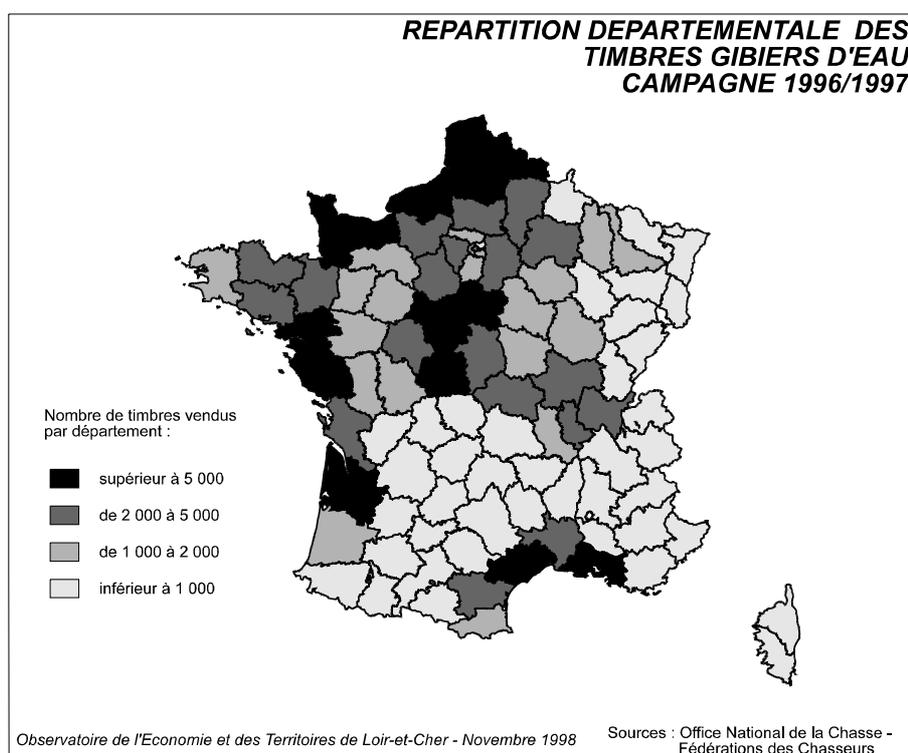
Pour dénombrer les chasseurs sur un territoire donné, plusieurs sources sont mobilisables : la Préfecture, l'Office Nationale de la Chasse, la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher, l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, le Ministère de l'Agriculture... De légers écarts peuvent être constatés sur le calcul du nombre de validations ou de timbres vendus (Annexe I). Ils tiennent principalement au choix de la période de référence (année civile pour les uns ou campagne de chasse pour les autres). Le positionnement du Loir-et-Cher dans le contexte national présenté dans cette partie a été obtenu à partir des statistiques de la campagne 1996/1997 fournies par la Direction Financière de l'Office Nationale de la Chasse. Par contre les analyses en terme d'évolution s'appuient sur des données issues de la Préfecture, de la Fédération ou du Ministère de l'Agriculture.

## Le Loir-et-Cher ...

- 1<sup>er</sup> département français de l'intérieur (ou département non côtier) pour le nombre de timbres gibier d'eau vendus
- 1<sup>er</sup> département français pour le nombre de timbres d'accueil vendus en 1992<sup>16</sup>
- 3<sup>ème</sup> département français pour le nombre de licences octroyées
- 13<sup>ème</sup> département français pour le nombre de validations acquittées
- 13<sup>ème</sup> département français pour le nombre de taxes additionnelles Grand Gibier vendues

### 3.1. Le Loir-et-Cher est le premier département de l'intérieur pour les timbres gibiers d'eau

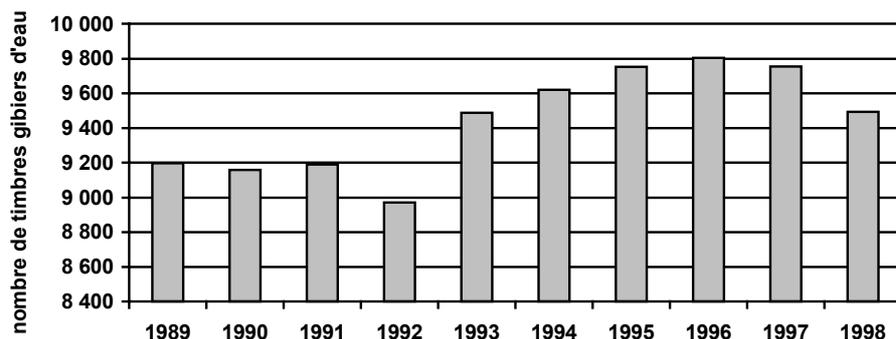
Pour les chasseurs désirant chasser le gibier d'eau, il est nécessaire d'acquitter une redevance supplémentaire : le timbre gibier d'eau.



**233 955 timbres gibiers d'eau** ont été délivrés en France lors de la campagne 1996/1997. Les principaux départements concernés se situent naturellement en bord de mer : le Pas-de-Calais, le Nord, la Somme, la Gironde. Parsemé d'étangs, le Loir-et-Cher est le **premier département de l'intérieur** (ou département non côtier) : selon l'Office National de la Chasse, **9 823 timbres gibiers d'eau** y ont été vendus, soit 4,1 % du total national contre 9 172 pour le Loiret (3,9 %). En terme d'évolution, la tendance est globalement à la hausse en Loir-et-Cher (+ 3,2 % entre 1989 et 1998), les chasseurs étant de plus en plus nombreux à opter pour ce type de gibier dont les dates d'ouverture de la saison interviennent avant celles des autres espèces.

<sup>16</sup> 1992 : seule année disponible.

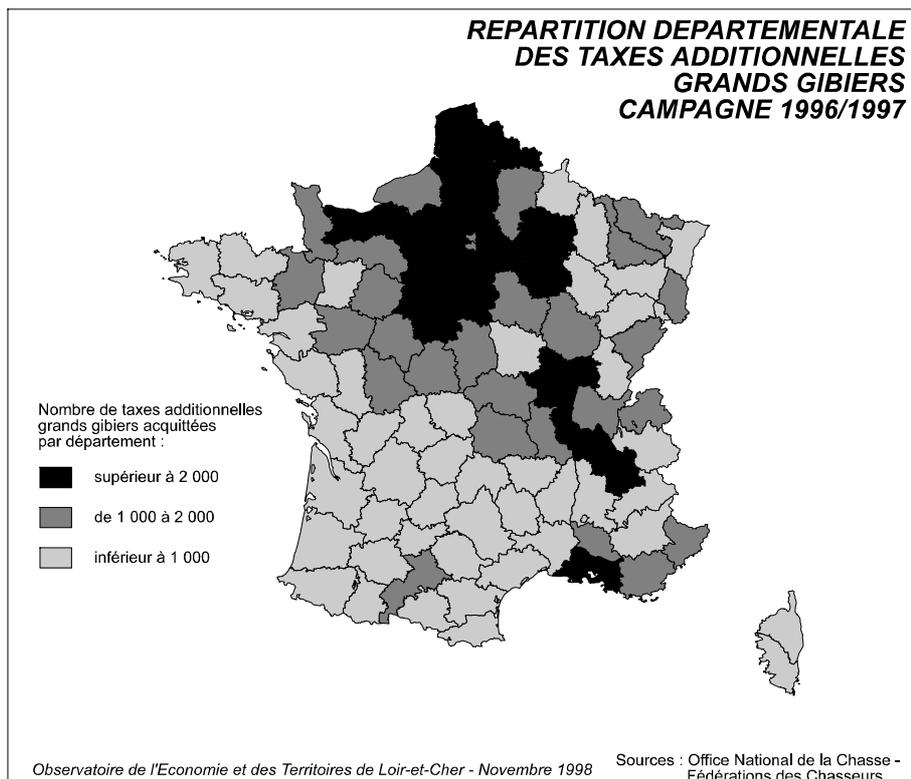
Graphique n° 12 : Evolution des timbres gibiers d'eau vendus en Loir-et-Cher depuis 1989



Source : AGRESTE

### 3.2. Treizième département pour le nombre de taxes additionnelles grand gibier acquittées

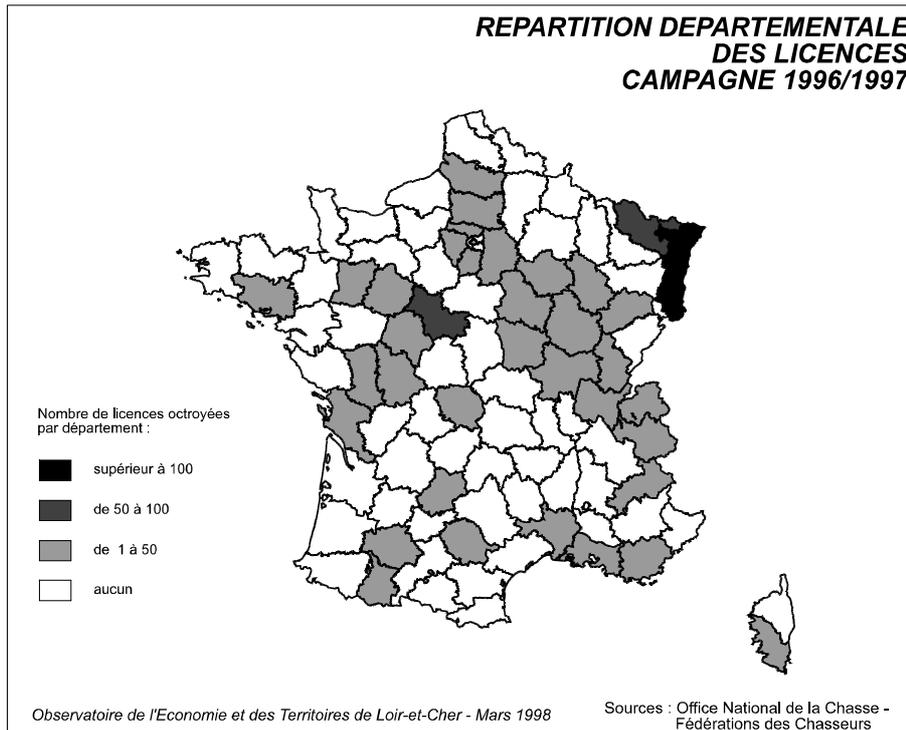
Tout porteur de permis national qui souhaite chasser le grand gibier doit s'acquitter d'une redevance additionnelle à la perception. Celui-ci peut alors pratiquer dans tous les départements sans autres formalités que celles prévues par la fédération à laquelle il adhère. Rappelons que cette taxe finance en partie les dégâts grands gibiers causés aux cultures.



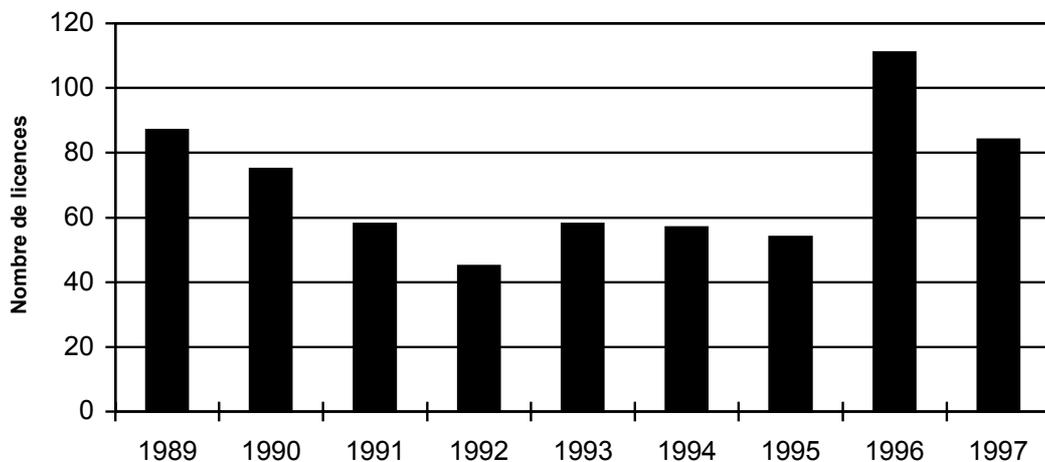
**129 362 redevances additionnelles grands gibiers** ont été acquittées en France lors de la campagne 1996/1997. Paris arrive en tête des départements français avec 5 117 taxes. **Le Loir-et-Cher se situe quant à lui en 13<sup>ème</sup> position (2 644) derrière le Loiret classé au 4<sup>ème</sup> rang (3 738).**

### 3.3. Troisième département pour l'octroi des licences

Les étrangers non résidents peuvent être autorisés à chasser par le préfet sous certaines conditions. Cette autorisation est une licence valable neuf jours consécutifs. Une même personne ne peut obtenir plus de deux licences pendant la même saison de chasse. Elle acquitte alors la redevance cynégétique nationale qui s'élève à 1 084 francs dans le département. **1 165 licences ont été délivrées en France lors de la campagne 1996/1997.** Le Haut-Rhin (427), le Bas-Rhin (217), départements limitrophes de l'Allemagne, et **le Loir-et-Cher (90)** en concentrent près des deux tiers. Dans ce dernier, le nombre d'étrangers varie fortement selon les années. Néanmoins, les Belges et les Anglais sont toujours prépondérants.



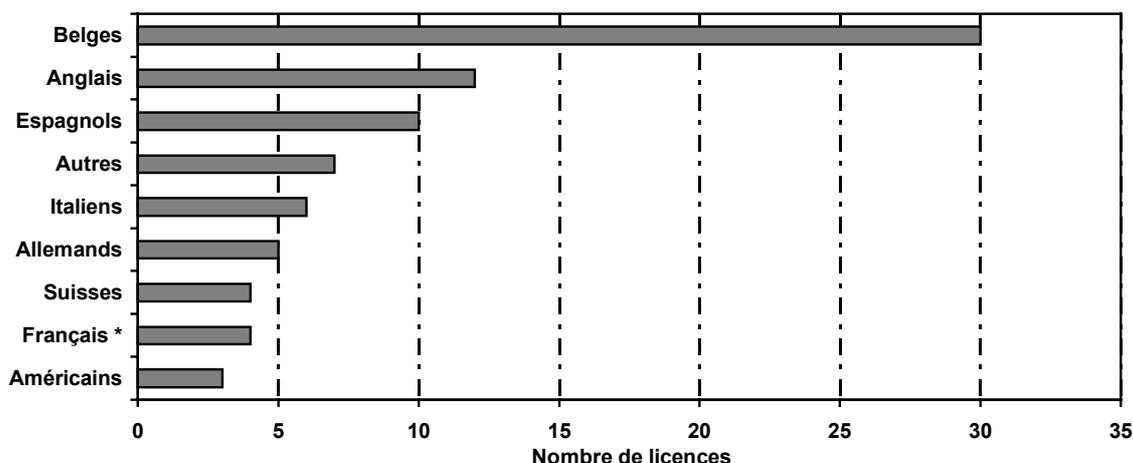
**Graphique n° 13 : Evolution des licences octroyées aux étrangers en Loir-et-Cher depuis 1989\***



Source : Préfecture de Loir-et-Cher

\* année civile

**Graphique n° 14 : Répartition par nationalité des licences octroyées en Loir-et-Cher en 1997 (année civile)**



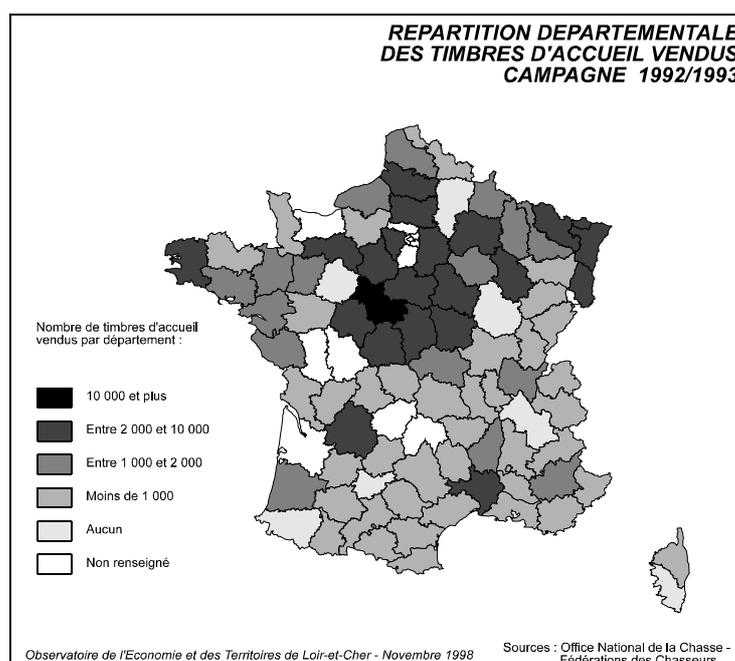
Source : Préfecture de Loir-et-Cher

\* déclarant une adresse à l'étranger

### 3.4. Premier département français pour le nombre de timbres d'accueil vendus en 1992

Instauré par la loi du 6 juillet 1992, le **timbre d'accueil** est le seul indicateur fiable<sup>17</sup> permettant d'apprécier le nombre de "chasseurs extérieurs" que peut attirer un département. Tout porteur de permis qui désirait pratiquer dans un département différent de son département d'origine devait préalablement adhérer à la fédération de ce dernier en acquittant un timbre d'accueil. Effectif pour la seule saison 1992/1993 et supprimé ensuite, son montant variait, s'échelonnant de 10 francs dans le Gers à 130 francs dans les Côtes d'Armor (20 francs en Loir-et-Cher).

**124 324 timbres d'accueil** ont été vendus en France lors de la campagne 1992/1993. Les principaux départements concernés se situent dans le grand bassin parisien et en Alsace-Lorraine. Le Loir-et-Cher, avec **14 400 timbres d'accueil** vendus, soit 11,6 % du total national, arrivait en tête, loin devant le Loiret (7 230 timbres, soit 5,8 % du total).



<sup>17</sup> De l'analyse des sorties autoroutières pour l'année 1997 présentée en annexe I, il ne ressort aucun élément permettant d'apprécier le nombre de chasseurs ne résidant pas en Loir-et-Cher.



---

**CHAPITRE 3**  
**LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES**  
**DES CHASSEURS**

---



## 1. Profil des chasseurs de Loir-et-Cher

Afin de dresser le profil socio-économique du chasseur de Loir-et-Cher, l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher a réalisé une enquête en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs. Cette consultation<sup>18</sup> a été menée lors de la manifestation nationale du 14 février 1998 à Paris ; elle a permis d'interroger plus de 1 000 participants résidant en Loir-et-Cher en leur soumettant un questionnaire selon un mode déclaratif. Les thèmes abordés font référence d'une part aux caractéristiques socio-économiques des chasseurs (âge, profession, nombre de personnes présentes dans le foyer, commune de résidence), d'autre part à leurs comportements cynégétiques (territoires de chasse, fréquence de sorties, nombre de chiens, participation à des activités bénévoles, etc.) et enfin à leurs dépenses (réglementaires, droits de chasse, armurerie, chiens, équipements et diverses).

### 1.1. Profil socio-économique

Les personnes de 40 ans et plus tiennent une place prépondérante, dans le département comme au niveau national<sup>19</sup> : près des deux tiers de l'effectif total. Ainsi, **le chasseur du Loir-et-Cher est âgé en moyenne de 45,5 ans** et pratique cette activité depuis près de 26 ans ; il est légèrement plus jeune que le chasseur français (47,1 ans).

A l'image des résultats observés au niveau national, **les ouvriers sont les plus nombreux** : ils rassemblent près d'un quart des chasseurs du Loir-et-Cher, devant les retraités (23 %) et les agriculteurs (14 %). Cette répartition par catégorie socioprofessionnelle diffère de la structure de la population totale départementale. Les proportions des retraités, des agriculteurs, des employés et des cadres et professions libérales sont plus élevées parmi les chasseurs.

Perpétuant une certaine tradition, elle **est aussi un loisir familial, pratiqué en groupe**. La plupart des personnes enquêtées déclarent appartenir à une famille de chasseurs (8 sur 10) et avoir été initiées par un parent (6 sur 10) ou un ami (3 sur 10). En moyenne, le ménage du chasseur se compose de 2,9 personnes, soit légèrement plus que dans l'ensemble de la population du département (2,4) et de la France (2,5)<sup>20</sup>.

**La chasse est principalement le fait de personnes vivant à la campagne**. Ce sont en effet dans les communes de petite taille que l'on compte le plus de pratiquants : un chasseur sur cinq réside dans une commune de moins de 500 habitants et près d'un sur trois dans celle ayant entre 500 et 1 000 habitants. **Elle a ainsi des liens très étroits et des intérêts communs avec l'économie rurale**. Cette activité, qui conditionne parfois le choix de l'habitation ou du lieu de travail (éleveurs de gibier, organisateurs de chasses commerciales, gardes-chasses par exemple), est en effet importante dans le département car elle contribue au maintien d'une catégorie de population en milieu rural.

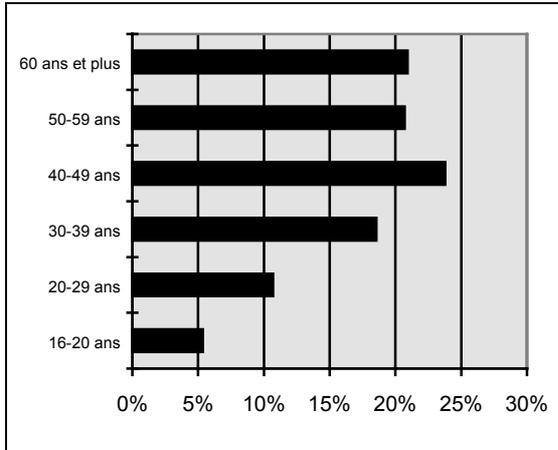
---

<sup>18</sup> Cette enquête repose sur un échantillon de chasseurs pris au hasard ; ce mode de sélection permet d'interroger une palette très large d'individus qui peut n'être que partiellement représentative de la réalité.

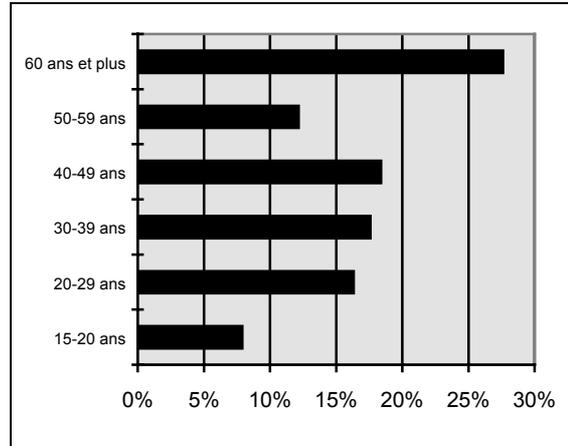
<sup>19</sup> Depuis 1986, l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, en collaboration avec le Laboratoire de la Faune Sauvage de l'Institut National Agronomique réalise une enquête tous les six ans afin de dresser le profil général du chasseur français. Elle se base sur un échantillon représentatif comprenant près de 600 chasseurs (actifs et anciens). La plus récente a été effectuée en 1993 ; elle constitue la seule source disponible en la matière.

<sup>20</sup> Il s'agit d'estimations réalisées par l'INSEE pour l'année 1995.

**Graphique n° 15 : Répartition des chasseurs par classe d'âge**

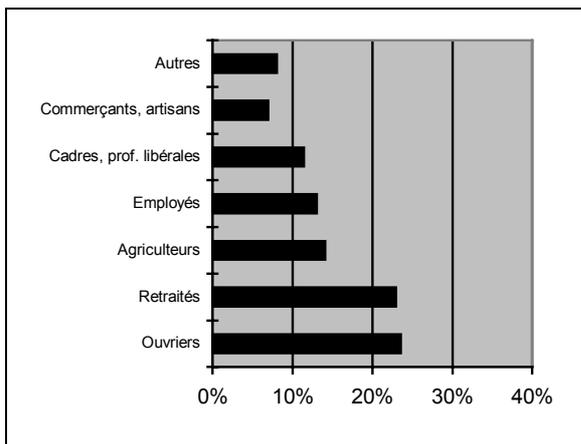


**Graphique n° 16 : Répartition de la population masculine<sup>21</sup> du Loir-et-Cher par classe d'âge**

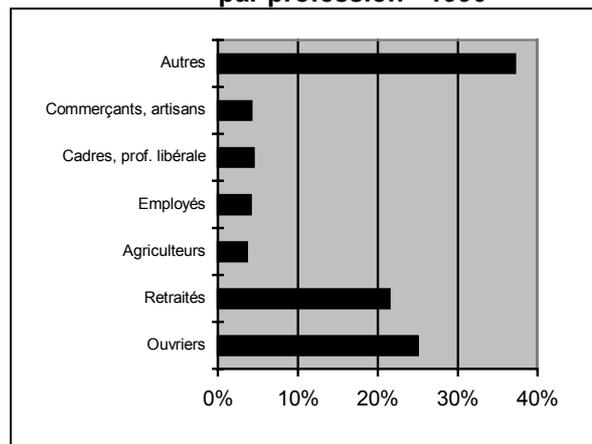


Source : d'après estimations INSEE 1995

**Graphique n° 17 : Répartition des chasseurs par profession**

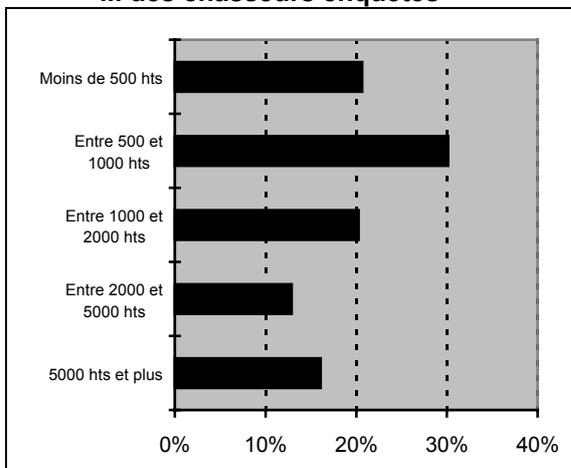


**Graphique n° 18 : Répartition de la population masculine du Loir-et-Cher par profession - 1990**

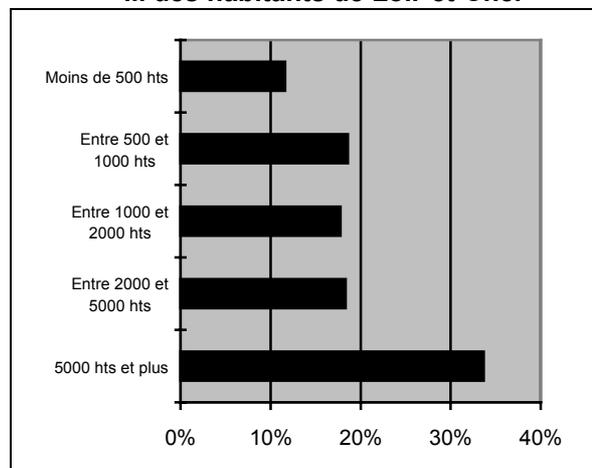


Source : INSEE

**Graphique n° 19 : Commune de résidence, par tranche de population, ... des chasseurs enquêtés**



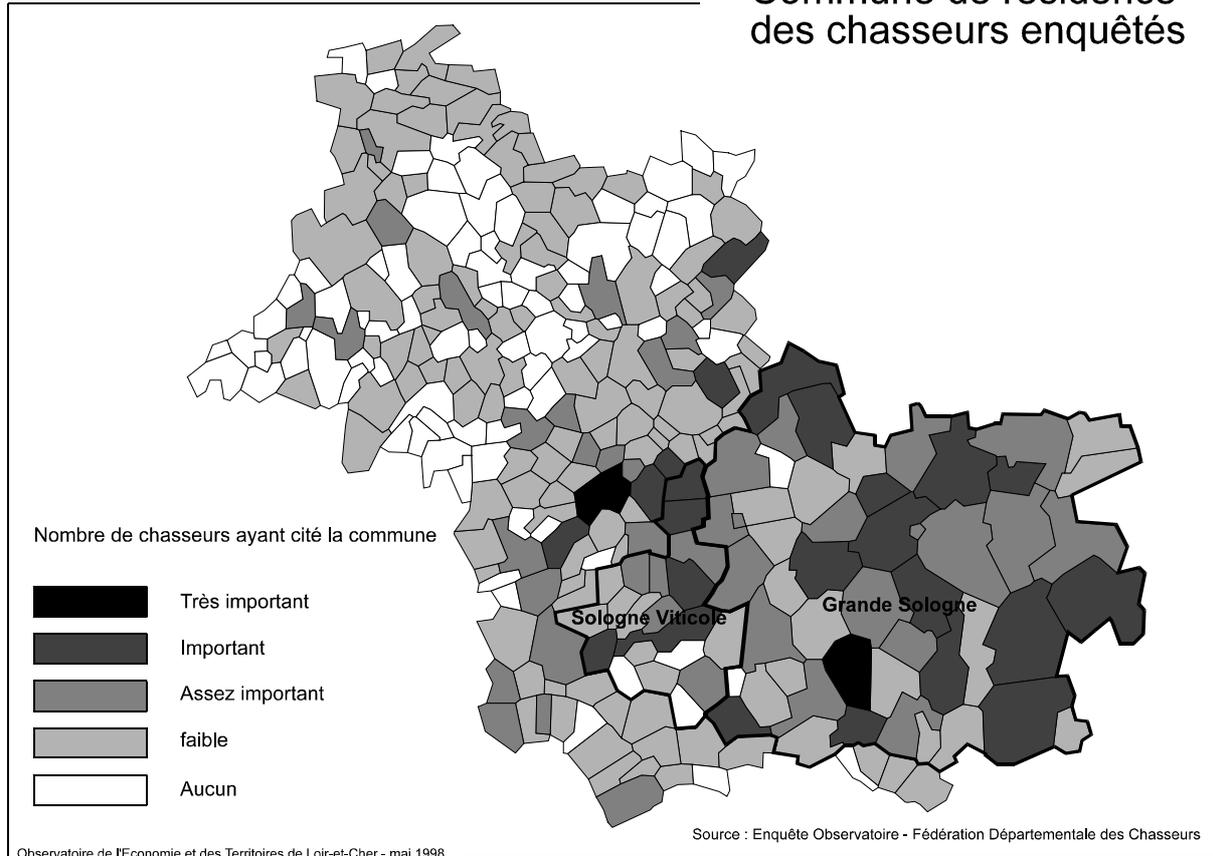
**... des habitants de Loir-et-Cher**



Source : INSEE

<sup>21</sup> Pour le Loir-et-Cher, il s'agit d'une estimation réalisée par l'INSEE pour l'année 1995.

## Commune de résidence des chasseurs enquêtés

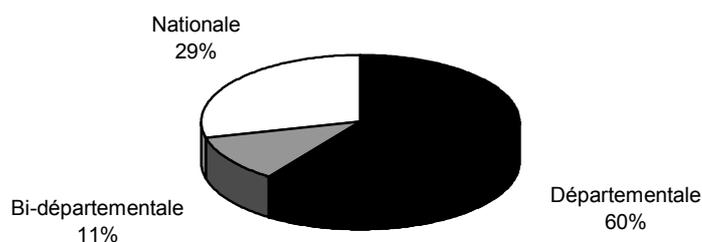


### 1.2. Comportements cynégétiques

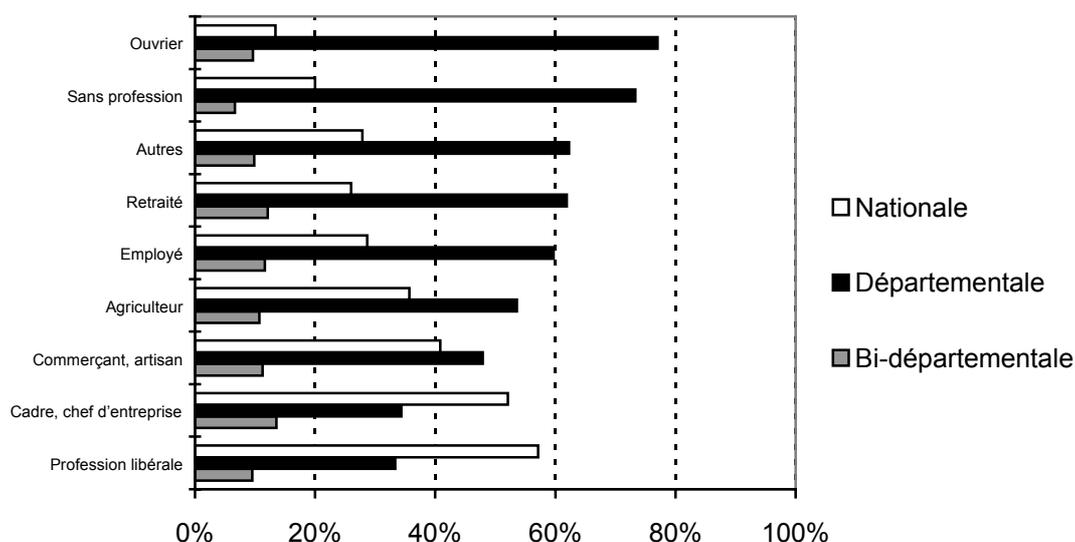
- Une grande régularité dans la validation du permis

Quand on devient chasseur, on le reste : **plus de neuf chasseurs sur dix homologuent leur permis toutes les années**. La **validation départementale** est la plus courante puisqu'elle est acquittée dans **près de 60 % des cas**. Elle est largement préférée à la nationale dans la plupart des professions, notamment au sein des catégories socioprofessionnelles les moins aisées comme les ouvriers (77 %), les personnes sans profession (73 %), les retraités (62 %). En revanche, **les validations nationales sont plus nombreuses parmi les cadres, chefs d'entreprise ou les professions libérales**. Ces choix s'expliquent en partie par la grande différence de coût de ces redevances : 277,50 F pour la départementale contre 1 084 F pour la nationale pour la campagne 1997/1998.

Graphique n° 20 : Répartition des chasseurs selon le type de validation



**Graphique n° 21 : Répartition des chasseurs par profession, selon le type de validation**



- **La Sologne<sup>22</sup>, premier territoire de chasse départemental**

**L'accession à un territoire de chasse** peut se faire selon **différentes modalités<sup>23</sup>** : par l'inscription, moyennant cotisation, à une association communale de chasse agréée (6 en Loir-et-Cher) ou à une société communale de chasse (161), mais également par une participation (« action ») à un groupement de chasse ou à des chasses privées (plus de 3 000 en Loir-et-Cher selon la Fédération des Chasseurs).

**Près d'un chasseur sur deux déclare détenir une action de chasse**, soit nettement plus qu'au niveau national (près de 3 sur 10), et 7 sur 10 avoir déjà participé à des chasses privées organisées. La Sologne contribue fortement à ce phénomène car elle est constituée en grande partie de chasses privées.

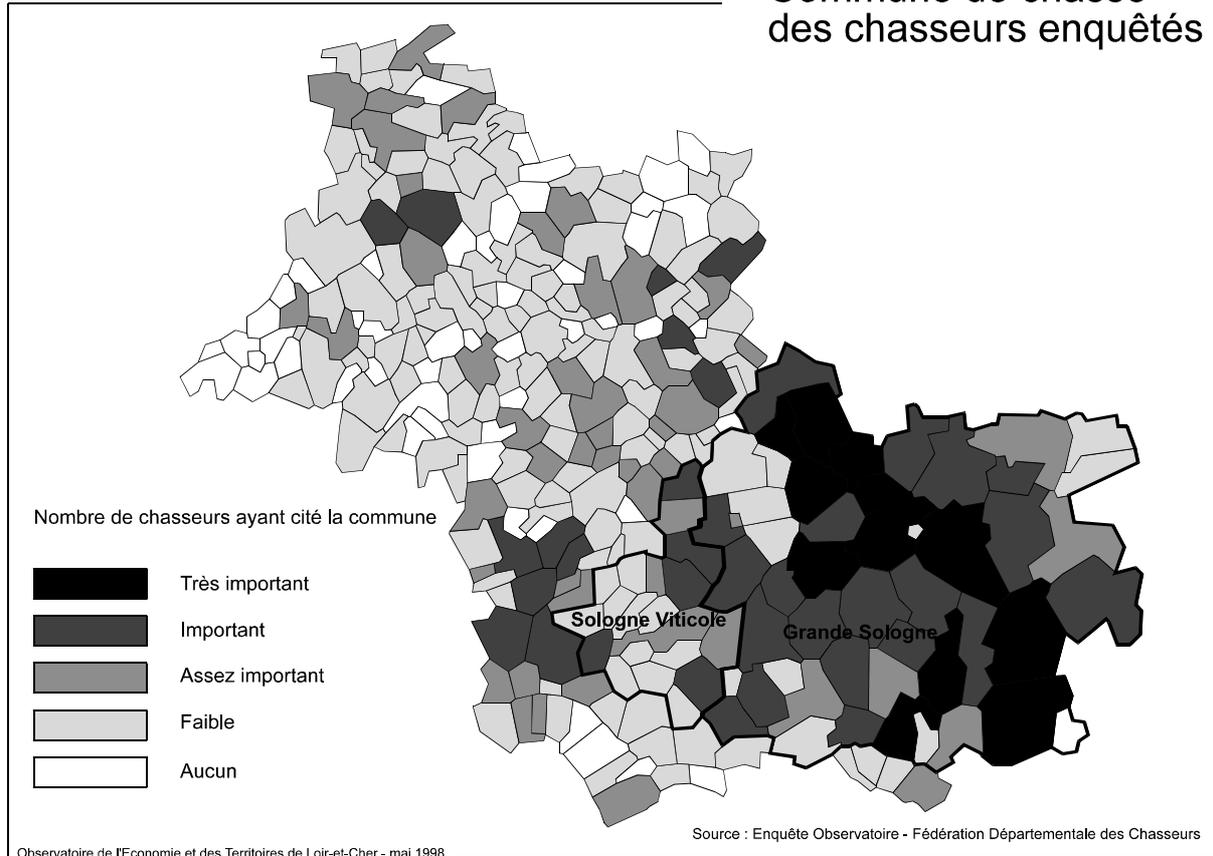
Fortement boisée, abritant de nombreux étangs, disposant d'une grande variété de gibiers, elle est une région structurellement favorable à l'exercice de la chasse. Selon notre enquête, **elle est le territoire de chasse le plus prisé des Loir-et-chériens** : plus de la moitié des personnes interrogées déclarent y chasser. Les communes accueillant le plus grand nombre de chasseurs sont Salbris, La Ferté-Saint-Cyr, Vernou-en-Sologne, Saint-Viâtre, Theillay, Dhuizon, Neung-sur-Beuvron, La Marolle-en-Sologne et Crouy-sur-Cosson.

Cependant, **les Loir-et-chériens ne limitent pas leur territoire de chasse au seul Loir-et-Cher**. A la découverte de nouveaux espaces, d'autres modes de chasse ou de gibiers spécifiques, **la moitié d'entre eux déclarent pratiquer leur loisir dans d'autres départements** : 66 ont été évoqués, depuis le Finistère en passant par le Nord, l'Alsace, les Bouches-du-Rhône jusqu'à la Gironde. Ceux de la région Centre ont été les plus fréquemment cités, notamment le Loiret (un chasseur sur cinq), le Cher (environ un chasseur sur six) et l'Indre-et-Loire (un chasseur sur sept).

<sup>22</sup> La délimitation de la Sologne coïncide ici avec la petite région agricole de « La Grande Sologne » et celle de « La Sologne Viticole ».

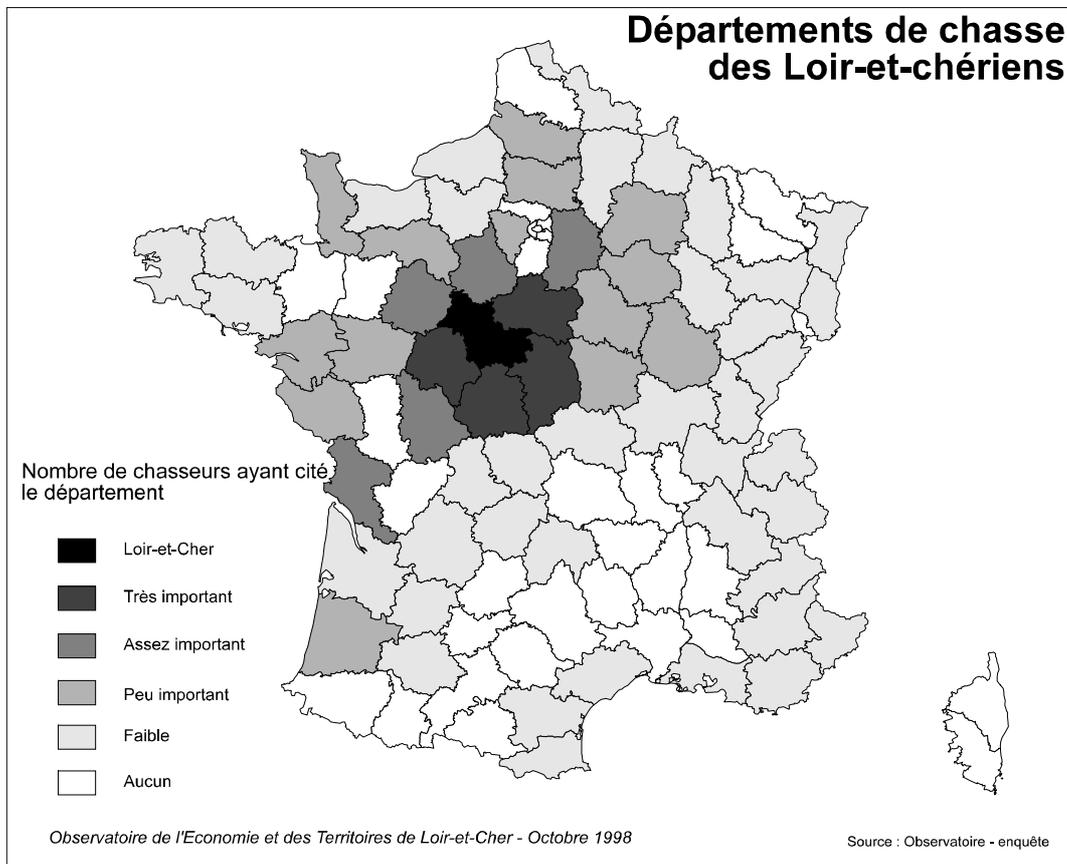
<sup>23</sup> Ces modalités ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Un sociétaire peut être actionnaire ou locataire dans une commune, sociétaire dans une autre et actionnaire dans une troisième. Il est possible de chasser sans appartenir à aucune structure. Enfin, les chasseurs qui assurent une fonction de garde-chasse bénévole ou qui sont propriétaires de terrains, les retraités qui rendent des services, peuvent exercer leur loisir à un coût nul ou réduit.

## Commune de chasse des chasseurs enquêtés



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - mai 1998

## Départements de chasse des Loir-et-chériens

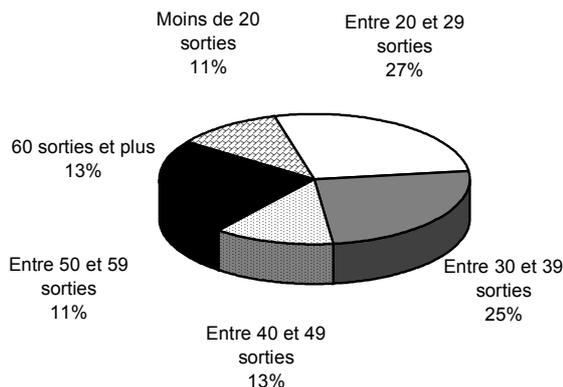


Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Octobre 1998

- **Des sorties relativement nombreuses**

Résidant dans un département cynégétique de première importance, **le chasseur loir-et-chérien pratique son loisir avec une forte intensité**. En effet, les personnes enquêtées effectuent en moyenne près de **37 sorties par an**, soit nettement plus qu'au niveau national (28,8). Les comportements des citoyens sont sensiblement identiques à ceux des ruraux en la matière. En extrapolant sur l'ensemble des chasseurs du département, soit 24 335 individus pour la campagne 1997/1998, **le nombre total de sorties s'élèverait ainsi à plus de 900 000 par an**.

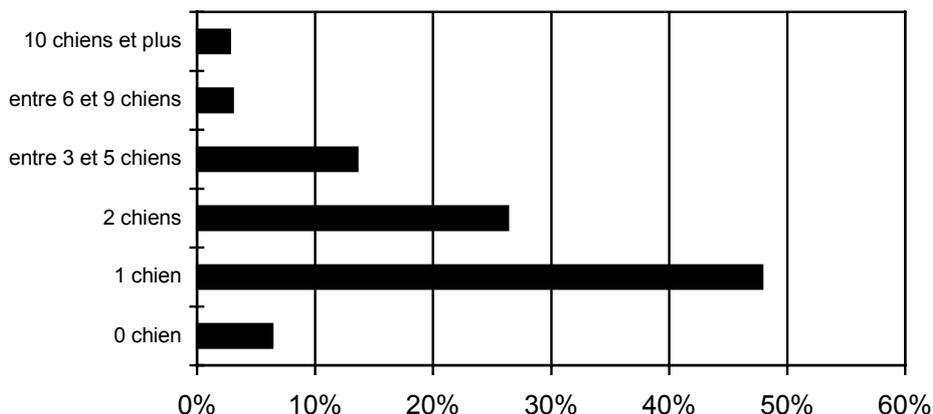
**Graphique n° 22 : Répartition des chasseurs par fréquence de sorties**



- **Le chien, un partenaire indispensable pour la majorité des chasseurs**

Le Loir-et-Cher est réputé par la diversité et la spécificité de ses modes de chasse : traque du grand gibier, chasse à courre, aux gibiers d'eau, recherche au sang, petits gibiers et battues devant soi. Toutes ont néanmoins un point commun : la nécessaire présence du chien. Par conséquent, leur nombre, qui s'élève en moyenne à **1,9 par chasseur**, est sensiblement supérieur à ce que l'on observe au niveau national (1,6). **Près de la moitié des personnes interrogées en possède un et un quart en a deux**. Au total, **plus de 46 000 chiens** seraient utilisés dans le département.

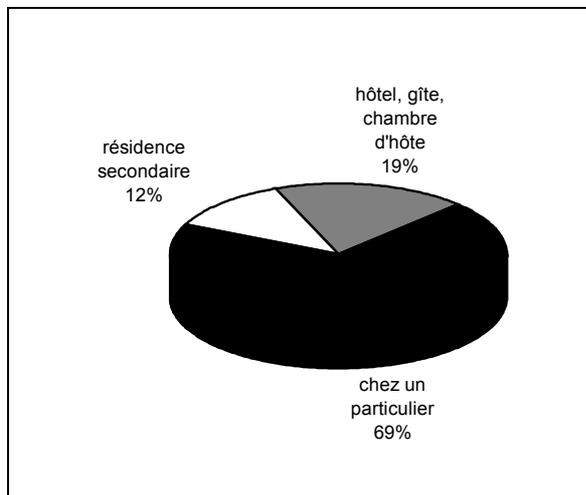
**Graphique n° 23 : Répartition des chasseurs selon le nombre de chiens**



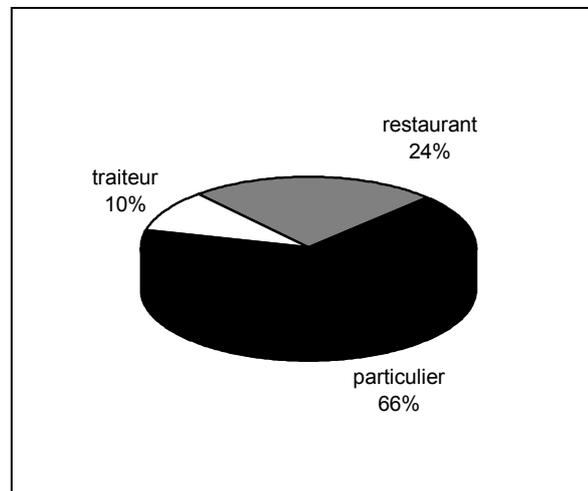
- **Les invités**

45 % des chasseurs interrogés déclarent avoir convié, au cours de l'année, au moins une personne à chasser en Loir-et-Cher. **Le nombre d'invités s'élève en moyenne à 9 par pratiquant.** Ces derniers sont originaires principalement de la région Centre et de l'Île de France. L'activité cynégétique contribuerait ainsi à la venue de près de 220 000 visiteurs dans le département invités par leurs homologues loir-et-chériens. Pour mémoire et à titre de comparaison, la fréquentation du Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire (cinquième lieu touristique départemental) s'élève à 127 800<sup>24</sup> en 1998. Selon notre enquête, les retombées économiques de ces « touristes » apparaissent pourtant limitées. D'une part, leur durée de séjour n'excède pas, bien souvent, la journée. D'autre part, ces visiteurs **recourent le plus souvent à l'hébergement non marchand** : près de 7 invités sur 10 sont accueillis par des particuliers (parents ou amis), ce qui laisse très peu de place à l'hôtellerie, aux chambres d'hôte ou aux gîtes (19 %). De même, **les deux tiers des convives prennent leurs repas chez leurs hôtes** alors qu'un quart seulement choisit le restaurant et un sur 10 un traiteur.

**Graphique n° 24 : Mode d'hébergement des invités**



**Graphique n° 25 : Mode de repas choisi par les invités**



- **De nombreuses activités bénévoles**

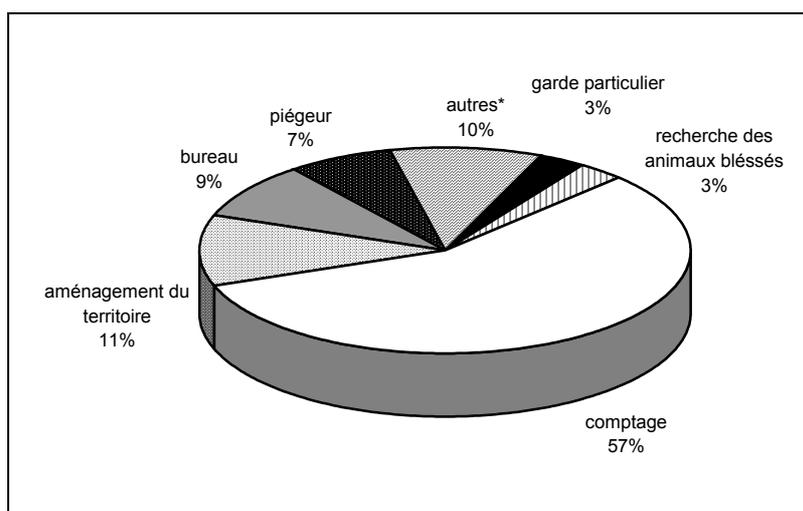
La chasse est un sport actif, qui nécessite aujourd'hui plus qu'auparavant, une attention particulière. En raison de l'explosion, ou inversement la nette diminution, de certaines espèces de gibiers, de la présence de prédateurs-nuisibles ou de la nécessité d'entretenir les territoires, **de nombreuses activités bénévoles se sont développées en Loir-et-Cher** comme partout en France. Selon notre enquête, **57 % des personnes interrogées** déclarent y avoir **une ou plusieurs activités bénévoles** liées à la chasse, soit, rapporté au nombre de chasseurs, 14 000 détenteurs de permis.

**Les opérations de comptage mobilisent le plus grand nombre de volontaires** : elles rassemblent 57 % des réponses. Pendant la campagne 1997/1998, l'évaluation des populations de gibier (grand gibier et perdrix) a nécessité par exemple la participation de quelque 10 000 volontaires (chasseurs ou non). Viennent ensuite les actions d'aménagement du territoire de chasse<sup>25</sup> (une réponse sur 10), la gestion par l'adhésion à une association cynégétique (9 %) et le piégeage (7 %).

<sup>24</sup> Selon le Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire.

<sup>25</sup> Entretien, nettoyage, panneautage, agrainage, abreuvement, etc.

**Graphique n° 26 : Répartition des chasseurs selon les activités bénévoles**



\* Autres : battue au renard, déterrage, furetage, soins, etc.

## 2. Les Dépenses des chasseurs

### 2.1. Méthodologie

L'estimation des dépenses de chasse est essentielle si l'on veut appréhender le poids économique de cette activité dans le département, mais elle doit être considérée avec prudence. A partir du millier de questionnaires recueillis (seule source disponible aujourd'hui), deux types d'exploitation ont été réalisés : le premier porte sur l'analyse des 716 chasseurs ayant évalué leurs dépenses globales, ce qui permet par extrapolation d'obtenir une première esquisse des volumes financiers dégagés au niveau départemental. Le second se limite aux questionnaires pour lesquels le détail des différents postes budgétaires est connu, ce qui autorise des comparaisons avec les enquêtes réalisées à l'échelon national. Toutefois, il est important de signaler que ces derniers concernent généralement des budgets aux montants nettement supérieurs.

### 2.2. Une dépense moyenne importante

**Le budget moyen du chasseur loir-et-chérien s'élèverait à 13 000 F par an**, nettement supérieur à celui de son homologue français<sup>26</sup>. Selon les personnes enquêtées, les dépenses annuelles varient de 500 F à plus de 200 000 F : **les professions les plus prodigues** sont par ordre décroissant **les cadres et professions libérales**, les artisans-commerçants, les retraités, les employés, les agriculteurs. En outre, les chasseurs urbains apparaissent plus dépensiers que ceux résidant en milieu rural : ils consacrent respectivement 13 480 F et 12 860 F pour cette activité. Globalement, le coût moyen d'une sortie de chasse s'établirait donc à 353 F. Rapporté à la totalité des chasseurs du département, **le flux financier annuel ainsi généré atteindrait 318 millions de francs**<sup>27</sup>.

Un tiers du montant serait destiné aux **droits de chasse**, ce qui en ferait **le poste budgétaire le plus important**, devant celui consacré aux chiens (20 %), aux dépenses diverses<sup>28</sup> (19 %) ou à l'achat et à l'entretien des armes et des munitions (16 %). Les frais réglementaires ne représenteraient que 7 % du total. **Cette répartition**<sup>29</sup> **diffère nettement de celle observée au niveau national**. Les dépenses consacrées aux droits de chasse sont proportionnellement plus élevées dans le département que dans le reste de l'hexagone, où le poste « chiens » représente plus du tiers du budget.

### Graphique n° 27 : Répartition des dépenses annuelles par grand poste budgétaire ...

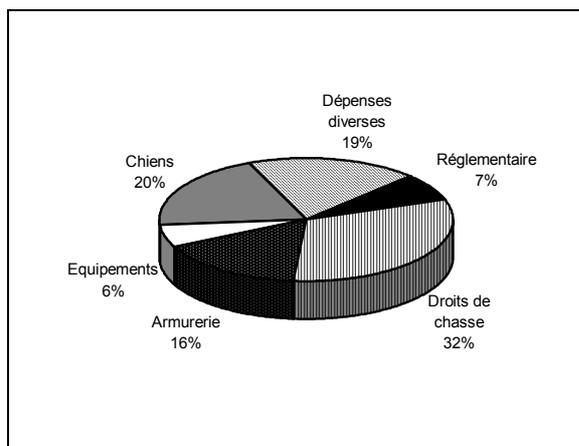
<sup>26</sup> Estimé à près de 7 900 F en 1993.

<sup>27</sup> Le flux financier est égal au nombre de chasseurs recensés dans le département (24 335) multiplié par le coût moyen d'une sortie et par le nombre de sorties, soit  $24\,335 \times 353 \times 37 = 317\,839\,435$  F.

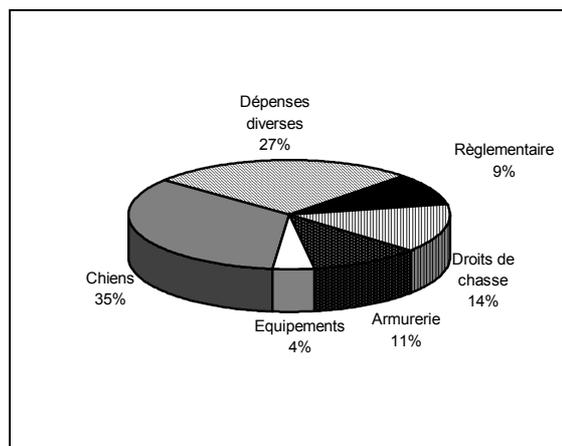
<sup>28</sup> Dépenses diverses : déplacements, restauration, hébergements, cadeaux, souvenirs, etc.

<sup>29</sup> Elle se base sur un échantillon de 252 personnes ; leur budget moyen s'élève à 18 600 F, soit un coût moyen par sortie de 500 F.

### En Loir-et-Cher



### Au niveau national



Source : Enquête UNFDC - INA Paris-Grignon

## 3. Vers une typologie de comportements de chasse différenciés

### 3.1. Méthodologie

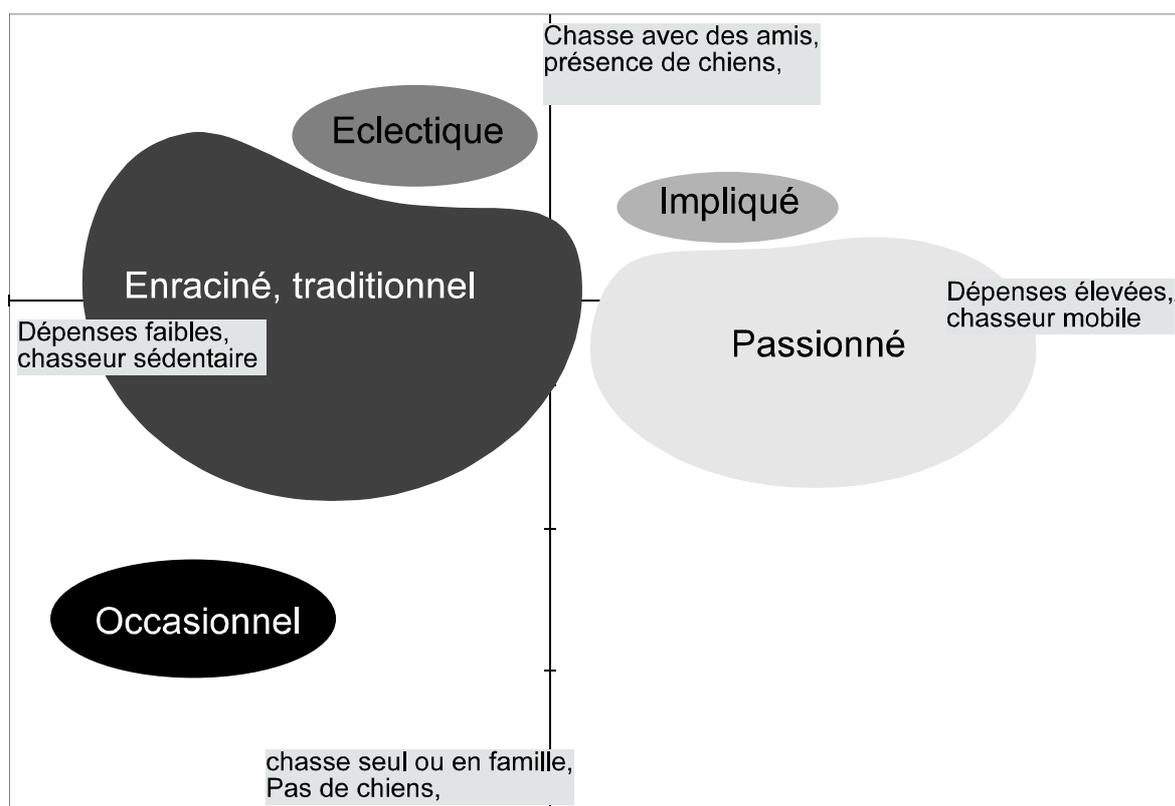
La grande diversité des comportements de chasse ne permet guère d'esquisser le profil type du chasseur en Loir-et-Cher. En revanche, **il est possible d'identifier des groupes homogènes d'individus ayant sensiblement la même façon de chasser**. Cette approche typologique est rendue possible par la combinaison d'informations statistiques telles le nombre de sorties par an, les dépenses annuelles, les types de validation, les compagnons de chasse, le nombre de chiens, la participation ou non à des activités bénévoles et à des chasses privées, le nombre d'invités, la détention ou non d'actions, l'adhésion ou non à une association cynégétique. Pour cela, les méthodes d'analyses factorielles et de classification ascendante ont été retenues.

### 3.2. Cinq profils différents de chasseurs

- Une typologie en cinq groupes

Les résultats de la **classification** mettent en évidence une organisation assez simple des comportements des chasseurs du Loir-et-Cher. Elle **traduit une structure hiérarchique** en cinq types, **selon « l'intensité » de la pratique cynégétique**. Ainsi, le premier groupe qui se distingue réunit des chasseurs peu dépensiers, ne possédant pas de chiens ; ils se déplacent rarement. Il s'agit des « occasionnels ». Le deuxième groupe se caractérise par un comportement qui rappelle des pratiques plus traditionnelles : accompagnés de leur chien, les chasseurs de cette catégorie ont l'habitude de chasser localement, effectuent relativement peu de sorties à l'année et dépensent un peu plus que le groupe précédent. Le troisième ensemble est constitué d'individus plus éclectiques, dont les fréquences de sortie et le budget annuel sont encore supérieurs. Enfin, les deux dernières catégories sont assez proches : pour ces chasseurs, les dépenses, les sorties et la mobilité sont importantes et sont le reflet de la passion qu'ils vouent à ce loisir. Seule la participation active à la gestion de la chasse les sépare. Le graphique ci-dessous positionne de façon synthétique chaque groupe en fonction de l'ensemble des critères retenus.

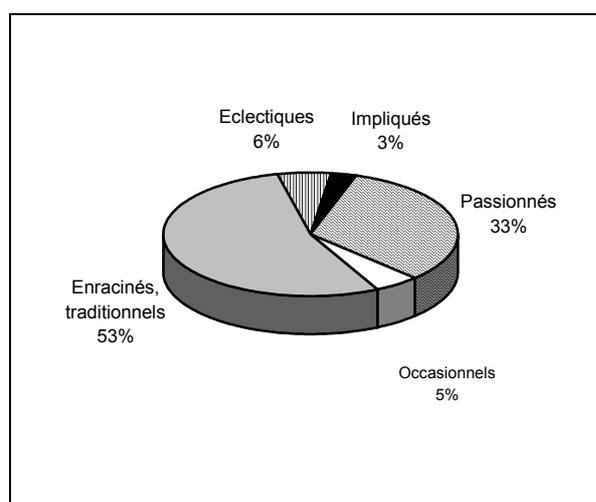
Graphique n° 28 : Les groupes de chasseurs en Loir-et-Cher



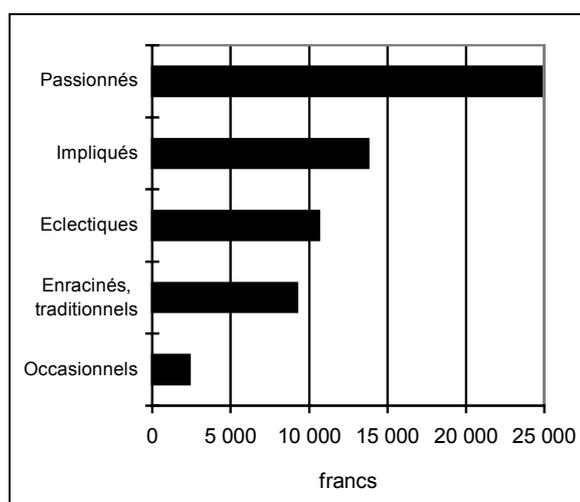
- Poids des groupes : une majorité d'enracinés et de traditionnels

Les groupes de chasseurs qui se dessinent font apparaître une forte présence de la chasse-tradition et de la chasse-passion. Les « **enracinés-traditionnels** » sont **majoritaires** tandis que les passionnés rassemblent un tiers des pratiquants.

Graphique n° 29 : Répartition des chasseurs par groupe typologique



Graphique n° 30 : Dépense moyenne par groupe typologique



Afin de mettre en exergue les particularismes des différents groupes ainsi définis, les tableaux suivants présentent pour chacun d'entre eux :

- la structure du groupe (en %) selon le nombre de sorties, le nombre de chiens et le type de validation, les dépenses.
- l'écart, sous forme de symbole<sup>30</sup>, entre la structure du groupe et celle de l'ensemble des chasseurs.

• **Les chasseurs occasionnels**

Pour les individus de ce groupe, qui **représentent 5 % des chasseurs** du Loir-et-Cher, **la chasse est une activité exercée de façon inhabituelle** : pratiquant souvent seuls et/ou en famille, **ils effectuent très peu de sorties à l'année** (un tiers d'entre eux en font moins de 20) et ne possèdent, dans la majorité des cas, pas de chien. Les « occasionnels » ne sont pas très impliqués et ne participent pas à la vie associative. Pour eux, le loisir cynégétique se déroule essentiellement dans le département. Ces différentes caractéristiques impliquent **un niveau de dépense annuelle relativement faible** par rapport à l'ensemble des chasseurs. La moyenne s'établit à **2 400 F par individu**, mais les trois-quarts d'entre eux engagent moins de 2 000 F de frais par an.

**Les sorties**

	Part <sup>31</sup> (en %)	Ecart <sup>32</sup>
Moins de 20 sorties	33,3	+ + +
Entre 20 et 29 sorties	13,3	-
Entre 30 et 39 sorties	46,7	+ + +
Entre 40 et 49 sorties	6,7	-
Entre 50 et 59 sorties	0	- - -
60 sorties et plus	0	- - -

**Le type de validation**

	Part (en %)	Ecart
Départementale	80,0	+ + +
Bi-départementale	0	- - -
Nationale	6,7	- - -
Non renseigné	13,3	+ + +

**Les chiens**

	Part (en %)	Ecart
Aucun chien	53,3	+ + +
1 chien	40,0	-
2 chiens	6,7	- - -
3 chiens	0	- - -
4 chiens	0	- - -
5 chiens et plus	0	- - -

**Les dépenses**

	Part (en %)	Ecart
Moins de 2 000 F	73,3	+ + +
Entre 2 000 et 4 999 F	13,3	-
Entre 5 000 et 9 999 F	13,3	-
Entre 10 000 et 14 999 F	0	- - -
Entre 15 000 et 19 999 F	0	- - -
20 000 F et plus	0	- - -

<sup>30</sup> Signification des symboles :  
 - - - proportionnellement beaucoup moins nombreux que dans la population totale.  
 - proportionnellement moins nombreux que dans la population totale.  
 = représentation équivalente à la moyenne de la population totale.  
 + proportionnellement plus nombreux que dans la population totale.  
 + + + proportionnellement beaucoup plus nombreux que dans la population totale.

<sup>31</sup> Répartition des modalités dans le groupe.

<sup>32</sup> Ecart par rapport à l'ensemble des chasseurs.

- **Les chasseurs enracinés, traditionnels**

Cette catégorie concentre à elle seule **plus de la moitié des chasseurs du département** (53 %). Les « traditionnels » pratiquent fréquemment en Loir-et-Cher en compagnie d'amis et se déplacent un peu plus souvent que les « occasionnels » : près de 7 chasseurs sur 10 effectuent en moyenne entre 20 et 40 sorties par an. Ils ne font cependant aucun excès en la matière. En outre, **la moitié du groupe détient des actions** et la plupart participent à des chasses privées. La présence d'un chien leur est nécessaire et le comptage est la principale activité bénévole à laquelle ils contribuent. **Leur budget moyen reste relativement peu élevé : 9 200 F par an.** C'est dans cette catégorie que la proportion de retraités est la plus importante (15 %).

#### Les sorties

	Part (en %)	Ecart
Moins de 20 sorties	11,0	+
Entre 20 et 29 sorties	36,0	+++
Entre 30 et 39 sorties	33,0	+
Entre 40 et 49 sorties	11,5	=
Entre 50 et 59 sorties	6,1	---
60 sorties et plus	2,4	---

#### Le type de validation

	Part (en %)	Ecart
Départementale	73,2	+++
Bi-départementale	14,6	=
Nationale	10,4	---
Non renseigné	1,8	=

#### Les chiens

	Part (en %)	Ecart
Aucun chien	6,7	=
1 chien	58,5	+++
2 chiens	28,1	=
3 chiens	5,5	=
4 chiens	1,2	---
5 chiens et plus	0	---

#### Les dépenses

	Part (en %)	Ecart
Moins de 2 000 F	0	-
Entre 2 000 et 4 999 F	22,0	+
Entre 5 000 et 9 999 F	36,6	+++
Entre 10 000 et 14 999 F	31,7	+
Entre 15 000 et 19 999 F	6,7	-
20 000 F et plus	3,0	---

- **Les chasseurs éclectiques**

Pour les individus de ce groupe, qui **représentent 6 % des chasseurs** du département, la chasse est une activité partagée avec des amis et des membres de la famille, ou parfois exercée seul. Les chiens sont largement présents et **les sorties relativement nombreuses** car ces chasseurs pratiquent également en dehors du Loir-et-Cher : 8 sur 10 se déplacent au moins 30 fois par an, soit une fréquence plus importante que celle des catégories précédentes. De plus, **le bénévolat fait partie intégrante de l'activité cynégétique** des « éclectiques » : 8 sur 10 ont déjà participé à des comptages et des piégeages. En revanche, une minorité d'entre eux détient des actions. **Leur budget moyen s'établit à 10 600 F par an.**

### Les sorties

	Part <sup>33</sup> (en %)	Ecart <sup>34</sup>
Moins de 20 sorties	5,6	-
Entre 20 et 29 sorties	16,7	-
Entre 30 et 39 sorties	44,4	+ + +
Entre 40 et 49 sorties	0	- - -
Entre 50 et 59 sorties	11,1	=
60 sorties et plus	22,2	+

### Le type de validation

	Part (en %)	Ecart
Départementale	55,6	=
Bi-départementale	38,9	+ + +
Nationale	5,6	- - -
Non renseigné	0	-

### Les chiens

	Part (en %)	Ecart
Aucun chien	0	- - -
1 chien	27,8	- - -
2 chiens	50,0	+ + +
3 chiens	11,1	+
4 chiens	11,1	=
5 chiens et plus	0	- - -

### Les dépenses

	Part (en %)	Ecart
Moins de 2 000 F	0	-
Entre 2 000 et 4 999 F	27,8	+ + +
Entre 5 000 et 9 999 F	22,2	=
Entre 10 000 et 14 999 F	33,3	+ + +
Entre 15 000 et 19 999 F	11,1	=
20 000 F et plus	5,6	- - -

#### • Les chasseurs impliqués

Ce groupe **rassemble seulement 3 % des chasseurs** du département. Pour les « impliqués », **la chasse** se pratique exclusivement avec des amis et des relations d'affaires mais ne se résume pas seulement en la quête d'un gibier : elle **doit être gérée**. L'adhésion à une association cynégétique comme membre de bureau est ici fréquente. Par ailleurs, les « impliqués » ne manquent pas d'inviter des personnes n'habitant pas le Loir-et-Cher à venir y chasser. **Ils acquittent dans la majorité des cas** (6 sur 10) **une validation nationale** car ils exercent largement leur loisir à l'extérieur du département. Tous les individus de ce groupe participent à des chasses privées. **Le budget moyen** des « impliqués » est supérieur à celui des catégories précédentes : **13 700 F par an**.

### Les sorties

	Part <sup>35</sup> (en %)	Ecart <sup>36</sup>
Moins de 20 sorties	0	- - -
Entre 20 et 29 sorties	50,0	+ + +
Entre 30 et 39 sorties	12,5	- - -
Entre 40 et 49 sorties	12,5	=
Entre 50 et 59 sorties	12,5	=
60 sorties et plus	12,5	=

### Le type de validation

	Part (en %)	Ecart
Départementale	12,5	- - -
Bi-départementale	25,0	+ + +
Nationale	62,5	+ + +
Non renseigné	0	- - -

<sup>33</sup> Répartition des modalités dans le groupe.

<sup>34</sup> Ecart par rapport à l'ensemble des chasseurs.

<sup>35</sup> Proportion des modalités dans le groupe.

<sup>36</sup> Ecart par rapport à l'ensemble des chasseurs.

### Les chiens

	Part (en %)	Ecart
Aucun chien	12,5	+
1 chien	37,5	-
2 chiens	37,5	+++
3 chiens	0	---
4 chiens	0	---
5 chiens et plus	12,5	+++

### Les dépenses

	Part (en %)	Ecart
Moins de 2 000 F	0	---
Entre 2 000 et 4 999 F	0	---
Entre 5 000 et 9 999 F	25,0	=
Entre 10 000 et 14 999 F	25,0	=
Entre 15 000 et 19 999 F	50,0	+++
20 000 F et plus	0	---

#### • Les chasseurs passionnés

Cette catégorie **regroupe un tiers des chasseurs** du Loir-et-Cher. Véritablement amoureux de la chasse, **les « passionnés » sont très mobiles** : près de 4 sur 10 effectuent en moyenne plus de 60 sorties par an. Ils n'hésitent pas d'ailleurs à se rendre à l'extérieur du département et participent largement aux chasses privées. Pratiquant souvent en famille et/ou avec des amis, ils aiment inviter des personnes n'habitant pas le Loir-et-Cher à venir y chasser. Pour eux, le chien est un partenaire indispensable. Le comportement des « passionnés » induit **un niveau de dépenses élevé** par rapport à la moyenne de l'ensemble des chasseurs. C'est d'ailleurs la catégorie la plus prodigue avec un **budget moyen annuel par individu de 25 000 F**. La proportion de cadres est ici la plus importante (près de 20 %).

### Les sorties

	Part <sup>37</sup> (en %)	Ecart <sup>38</sup>
Moins de 20 sorties	1,0	---
Entre 20 et 29 sorties	7,1	---
Entre 30 et 39 sorties	18,2	---
Entre 40 et 49 sorties	14,1	+
Entre 50 et 59 sorties	22,2	+++
60 sorties et plus	37,4	+++

### Le type de validation

	Part (en %)	Ecart
Départementale	17,2	---
Bi-départementale	6,1	-
Nationale	75,7	+++
Non renseigné	1,0	=

### Les chiens

	Part (en %)	Ecart
Aucun chien	5,0	-
1 chien	36,4	-
2 chiens	18,2	-
3 chiens	10,1	+
4 chiens	22,2	+++
5 chiens et plus	8,1	+

### Les dépenses

	Part (en %)	Ecart
Moins de 2 000 F	0	---
Entre 2 000 et 4 999 F	4,0	---
Entre 5 000 et 9 999 F	8,1	---
Entre 10 000 et 14 999 F	17,2	-
Entre 15 000 et 19 999 F	19,2	+
20 000 F et plus	51,5	+++

<sup>37</sup> Proportion des modalités dans le groupe.

<sup>38</sup> Ecart par rapport à l'ensemble des chasseurs.

## 4. Les chasseurs en Sologne

Si plus de la moitié des chasseurs interrogés déclarent chasser en Sologne, 376 individus, **soit un tiers de l'effectif total, y chassent exclusivement**. Globalement, **leur profil est très proche de celui des Loir-et-chériens** : une moyenne d'âge de 45 ans, une majorité de validations départementales, une grande régularité dans la validation du permis ; la plupart détiennent des actions, participent à des chasses privées et pratiquent à l'extérieur du département, etc. La différence la plus spécifique repose sur leur budget. **Les chasseurs en Sologne dépensent en moyenne près de 15 100 F par an**, soit sensiblement plus que le Loir-et-chérien ou le Français, ce qui représente un coût moyen par sortie de 430 F. Ils sont pour la plupart retraités (près d'un sur quatre), ouvriers (20 %) et cadres (15 %).

## 5. Les chasseurs extérieurs au Loir-et-Cher

### 5.1. Méthodologie

De nombreux chasseurs n'habitant pas le département viennent chasser en Loir-et-Cher : qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Combien dépensent-ils ? Qu'est-ce qui les pousse à venir pratiquer cette activité dans ce département ? Afin de tenter de répondre à ces questions, l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher a réalisé une enquête auprès d'un échantillon de 1 366 personnes prises au hasard à l'occasion des XVII<sup>ème</sup> Journées Nationales de la Chasse et de la Pêche (19 au 21 juin 1998). Parmi elles, 95 ne résidaient pas en Loir-et-Cher mais déclaraient y chasser régulièrement. Les informations présentées dans cette partie sont issues de l'exploitation des questionnaires de ces « chasseurs extérieurs » et n'ont donc de valeur qu'indicative, compte tenu du faible nombre de ces derniers.

### 5.2. Quelques caractéristiques indicatives

Si la présence de **liens familiaux ou amicaux** apparaît comme **motivation première** (46 % des réponses), près d'un pratiquant sur quatre déclare venir pratiquer en Loir-et-Cher pour la qualité et la diversité des gibiers, plus d'un sur dix pour le tourisme et l'environnement et seulement 3 % car ils y possèdent une résidence secondaire.

Appartenant majoritairement à la catégorie des employés, le « chasseur extérieur », âgé en moyenne de 43,2 ans, est **légèrement plus jeune que le Loir-et-chérien**. Il est originaire dans la plupart des cas de la région Centre et de l'Île-de-France. L'activité chasse induit chez lui une dépense totale de plus de 21 000 F par an, soit nettement plus que le Loir-et-chérien. **Un peu plus de 40 % de ce budget** est destiné aux seules sorties **dans le département**, soit 8 600 F, ce qui représente un coût moyen par déplacement de 615 F. Il est très difficile d'extrapoler ces moyennes car aucune source aisément mobilisable ne donne en effet des renseignements récents sur le nombre total de chasseurs extérieurs venant pratiquer en Loir-et-Cher. Néanmoins, les cotisations d'accueil constituent les seules données disponibles aujourd'hui en la matière (Cf. chapitre 2, première partie). Selon ces statistiques, 14 400 vignettes ont été vendues en 1992 dans le département. Dans ces conditions, et à titre purement indicatif, **le flux financier annuel** généré par les « chasseurs extérieurs » atteindrait **124 millions de francs**<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Le flux financier est égal au nombre de chasseurs extérieurs recensés dans le département en 1992 (14 400) multiplié par la dépense moyenne par an, soit  $14\,400 \times 8\,616 = 124\,070\,400$  F.

## 6. Récapitulatif

Tableau n° 7 : Comparaison des différents chasseurs

	Le chasseur ...			
	du Loir-et-Cher	dont en Sologne	« extérieur »	français
âge moyen (ans)	45,5	45,4	43,2	47,1
profession dominante	ouvriers	retraités	employés	ouvriers
nombre de chiens par chasseur	1,9	2,5	-	1,6
budget annuel (francs)	13 057	15 100	8 616	7 868
nombre de sorties par an	37	36	14	29
coût d'une sortie (francs)	353	430	615	273
Flux financier généré (millions de francs)	318	114	124	12 792

Au total, **les dépenses des chasseurs procureraient un flux financier global d'au moins 440 millions de Francs en Loir-et-Cher**. Rapporté au nombre de sorties de chasse effectives dans l'année, le budget moyen serait donc de 17,4 millions de francs. Un week-end de chasse dégagerait donc un chiffre d'affaires de 35 millions de Francs.

A partir de ces résultats, il est possible d'effectuer une estimation des dépenses de chasse en Sologne du Loir-et-Cher. Selon notre enquête, plus de la moitié des pratiquants départementaux s'y rendent et leur budget moyen par sortie s'élève à 430 francs pour 36 sorties annuelles. En outre, la très grande majorité des chasseurs extérieurs ne fréquentent que ce territoire. Le cumul des deux conduit à **un flux financier d'au moins 300 millions de francs par an pour la Sologne du Loir-et-Cher**.

**Considérant que celle-ci représente à peu près les 3/5<sup>èmes</sup> de l'ensemble de la Sologne, l'évaluation est de 500 millions de francs pour la totalité de cette région** (voir en annexe II le détail des différents calculs).

Rappelons que ces résultats reposent sur des déclarations ; ils permettent d'appréhender la réalité sans pour autant prétendre à une vérité statistique.

Pour compléter ces estimations, **la prise en compte des budgets des propriétés de chasse s'avère nécessaire**. Faute d'éléments statistiques disponibles sur le sujet, il est particulièrement difficile de les mesurer. Néanmoins, une évaluation peut être réalisée à partir d'une enquête que l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher a menée à la fin du mois de février 1999 auprès des maires de Sologne. Elle est présentée dans la deuxième partie de cette étude.

---

**DEUXIEME PARTIE**

**APPREHENSION DU POIDS**

**ECONOMIQUE DE LA CHASSE**

**EN SOLOGNE**

---



## La méthodologie

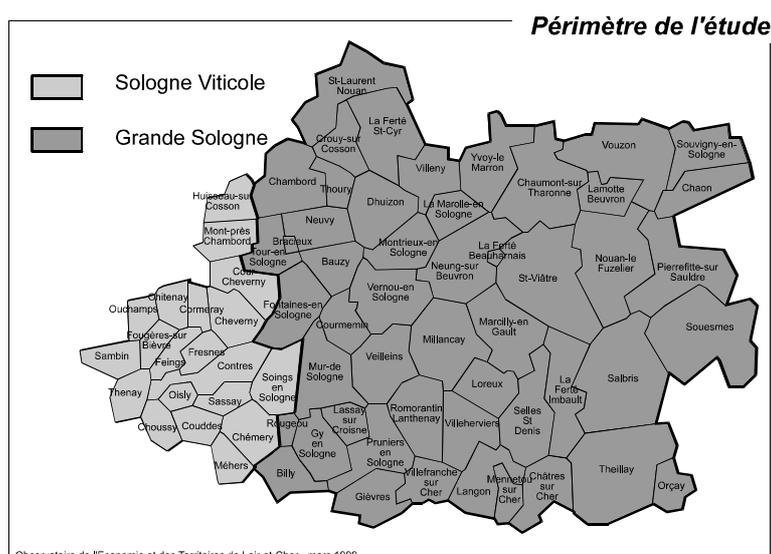
**S**elon les résultats obtenus dans la première partie, **les dépenses globales des chasseurs en Loir-et-Cher se traduiraient par un flux financier annuel d'au moins 440 millions de francs.** Celui-ci est en fait plus important, si l'on prend notamment en compte les dépenses réalisées par les grands propriétaires et par les chasseurs extérieurs non recensés de manière formelle. **Les activités qui en bénéficient sont nombreuses et variées** tant au niveau départemental que solognot. **Certaines**, comme les armureries, les élevages de gibier, la taxidermie, les chasses commerciales sont **impliquées d'une manière directe par la chasse.** Leur existence même lui est souvent subordonnée. **D'autres sont dépendantes à un degré moindre.** Elles concernent l'hôtellerie et la restauration, les métiers de bouche et du bâtiment, la fabrication d'aliments pour animaux, l'élevage et le soin de chiens, les agences immobilières...

**Aborder la question des retombées économiques de la chasse en Sologne** s'avère particulièrement délicat du fait de la quasi-absence de données quantifiables, de l'abondance des idées reçues en la matière et des nombreux enjeux locaux. Aussi, en vue d'évaluer l'impact de cette activité sur l'économie locale, de tenter une estimation du nombre d'emplois générés et de dégager les spécificités de chaque profession face aux évolutions de la chasse, l'Observatoire a mené **une première enquête** de janvier à mars 1999 **auprès d'un échantillon de 1 391 établissements solognots ou du département lorsque les structures étaient en nombre réduit et très dépendantes de l'activité cynégétique solognote.** Après avoir recensé<sup>40</sup> et localisé toutes les structures identifiées, un questionnaire a été établi pour chaque profession comportant un volet commun<sup>41</sup> et des questions spécifiques validées par les professionnels.

Les réponses apportées ont servi de support pour de nombreux points de cette étude. Elles sont complétées par les informations recueillies auprès de responsables de quelques structures.

Pour approfondir cette analyse, **une seconde enquête a été effectuée auprès des communes de Sologne du Loir-et-Cher afin d'obtenir des informations chiffrées et de recueillir le sentiment des élus sur l'évolution de la chasse et ses retombées économiques actuelles.** 64 communes ont bien voulu répondre ; certaines questions n'ont parfois pas été renseignées, parce que la commune n'était pas concernée ou que les estimations s'avéraient trop difficiles à réaliser. Les réponses obtenues permettent néanmoins de dégager des éléments importants, complétés et confortés par des entretiens avec des experts cynégétiques et des personnalités impliquées dans le monde de la chasse.

Le périmètre d'étude s'étend sur 70 communes appartenant aux petites régions agricoles de Sologne Viticole et de Grande Sologne. Il compte 91 000 habitants (recensement 1999) et 18 500 emplois salariés du secteur privé selon les données provisoires de l'Unedic pour 1997.



<sup>40</sup> En l'absence de listes exhaustives fiables, le croisement de plusieurs sources s'est avéré nécessaire pour établir un inventaire représentatif des structures.

<sup>41</sup> Effectif, part de l'activité liée à la chasse et son évolution, chiffre d'affaires...

Tableau n° 8 : Nombre de structures enquêtées et taux de réponse

Les activités concernées	Périmètre	Nombre d'établissements interrogés	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Taux de réponse
<b>Les activités directes</b>		<b>81</b>	<b>48</b>	<b>59 %</b>
Les élevages de gibier	Sologne	49	26	53 %
Les armureries	Sologne	10	8	80 %
Les naturalistes et taxidermistes	Département	8	8	100 %
Les chasses commerciales	Sologne	14	6	43 %
<b>Les activités indirectes</b>		<b>1 310</b>	<b>538</b>	<b>41 %</b>
L'hôtellerie et la restauration	Sologne	90	70	78 %
Les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes	Sologne	137	71	52 %
Les élevages de chiens de chasse	Département	7	6	86 %
Les vétérinaires	Sologne	8	8	100 %
Les agences immobilières et les études notariales	Sologne	15	8	53 %
L'artisanat et le commerce local	Sologne	1 053	375	36 %
- le bâtiment	Sologne	556	165	30 %
- les traiteurs (bouchers, charcutiers, et préparateurs de plats cuisinés)	Sologne	92	63	68 %
- les boulangeries, pâtisseries	Sologne	71	31	44 %
- les autres commerces alimentaires	Sologne	89	57	64 %
- les autres commerces et artisans	Sologne	245	59	24 %

---

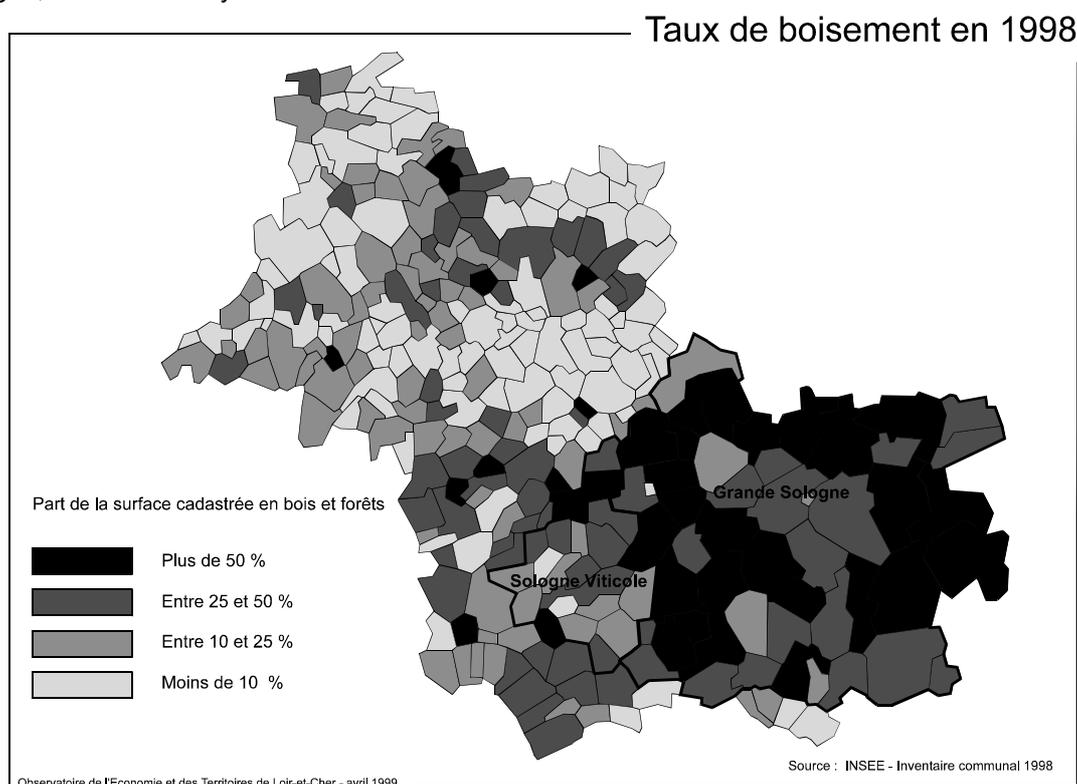
**CHAPITRE 1**  
**LA SOLOGNE**  
**DU LOIR-ET-CHER**

---



## 1. La Sologne du Loir-et-Cher

**L**a Sologne du Loir-et-Cher couvre plus de 263 000 hectares, soit un peu plus de la moitié de la vaste plaine solognote qui s'étend sur trois départements (dont le Loiret et le Cher). Rassemblant 70 communes, elle englobe dans sa partie ouest la **Sologne Viticole** et plus à l'est la **Grande Sologne**, réputée pour ses qualités cynégétiques. Ce dernier ensemble regroupe plusieurs territoires : la Sologne des Etangs qui concentre environ 2 800 étangs et la Sologne maraîchère située à l'ouest d'une large courbe reliant « La Marolle-en-Sologne, Courmemin, Mur-de-Sologne, Cour-Cheverny ».



**La forêt y occupe près de la moitié du territoire** : alors que le taux de boisement avoisine 30 % dans le département, il atteint selon les dernières données issues de l'Inventaire Communal<sup>42</sup> 49 % en Sologne, celle-ci ayant fait l'objet d'une large entreprise de reboisement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette moyenne élevée masque néanmoins des disparités importantes. Tandis qu'en Grande Sologne, la surface boisée<sup>43</sup> couvre presque 53 % du territoire (116 030 ha), et même davantage dans de nombreuses communes (Salbris, Neuvy, Souesmes, Yvoy-le-Marron, etc.), elle occupe en Sologne Viticole 27 % de la surface cadastrée (11 690 ha). La forêt semble encore y gagner du terrain : le rapprochement des deux derniers inventaires (1988-1998) présente une augmentation globale de 17 095 ha sur l'ensemble de la zone (+ 9 %). Ce phénomène est significatif d'une déprise agricole déjà ancienne mais qui ne cesse de s'étendre ; les superficies consacrées à l'agriculture sont aujourd'hui très réduites.

Par ailleurs, à l'exception des massifs domaniaux de Lamotte-Beuvron, Chambord, Boulogne et Russy (environ 14 000 ha) et des forêts communales de Dhuizon et Souesmes, **la forêt est privée à 90 %**<sup>44</sup>.

<sup>42</sup> Réalisé en 1998.

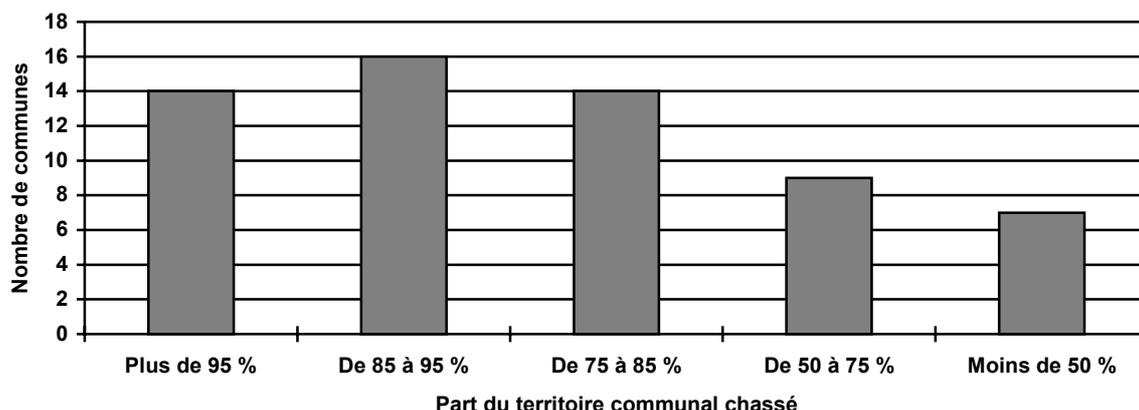
<sup>43</sup> La superficie en forêts, bois et taillis est indiquée sur la matrice cadastrale de la commune à défaut d'autre source d'information. Sont incluses les forêts soumises au régime de l'Office National des Forêts, ainsi que celles non soumises. Sont exclues les forêts appartenant à la commune et situées hors du territoire communal.

<sup>44</sup> Ces données sont issues de l'Inventaire Forestier National qui date de 1982. Elles constituent les dernières données disponibles en la matière. Les terrains privés comprennent les propriétés privées et les terrains appartenant au domaine privé de l'Etat ou à une collectivité publique mais non soumis au régime forestier.

## 2. Un vaste territoire de chasse ...

L'étendue du territoire de chasse est considérable. Pour l'ensemble des 60 communes ayant renseigné cette question, il s'élève à près de 190 000 ha et représente **plus de 81 % de la superficie totale des communes**. Dans un cas sur deux, on chasse sur plus de 85 % du territoire et dans près d'une commune sur quatre, c'est la totalité ou presque des surfaces non urbanisées sur laquelle est pratiquée l'activité cynégétique.

**Graphique n° 31 : Répartition des communes selon la part du territoire communal chassé**

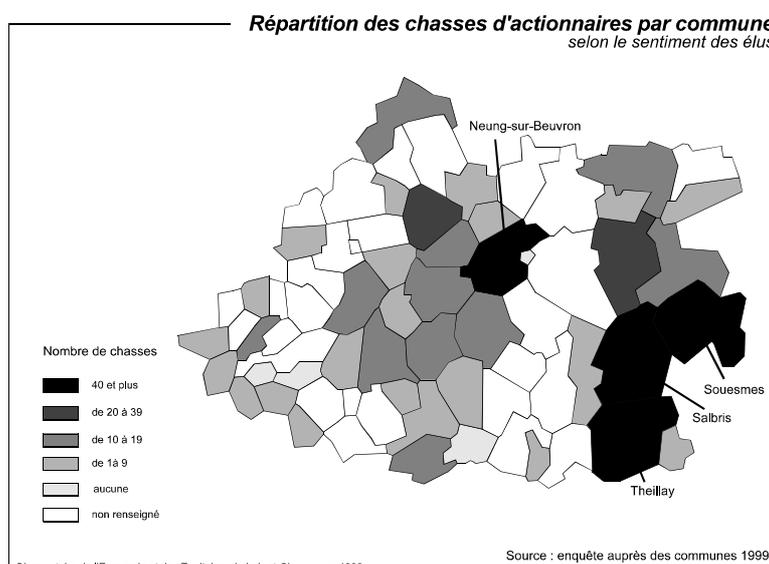


sur 60 réponses exploitées

**La plupart de ces territoires de chasse en Sologne sont privés ; les chasses communales n'en représentent que 3 %.** C'est l'une des caractéristiques de la région sur le plan cynégétique et ce qui explique la quasi-absence d'Associations Communales de Chasse.

On recense 1 376 chasses sur 52 communes, dont la superficie oscille entre 20 et 475 ha. Dans près de 6 cas sur 10, elle est comprise entre 100 et 150 ha. Elle est restée stable au cours de la décennie écoulée dans la plupart des communes ; elle n'a varié que dans moins d'un cas sur dix, les situations d'augmentation étant légèrement plus nombreuses que celles de régression.

Des chasses d'actionnaires existent dans 38 communes ayant renseigné cette question ; leur nombre est très variable puisqu'il va de 1 à 57, pour un total de 443 (un tiers de l'ensemble des chasses recensées). Les plus faibles densités se retrouvent logiquement dans les communes les plus petites ainsi que dans les plus urbanisées. Neung-sur-Beuvron, Theillay, Salbris et Souesmes en comptent 40 ou plus.



Le nombre d'actionnaires est lui aussi très variable, les estimations fournies s'étalant de 15 à 1 500. On en compte au total près de 8 000 pour les 38 communes ayant répondu. Bien que ce mode de gestion ne soit pas pratiqué partout, on peut extrapoler ces indications à l'ensemble du territoire ; on parvient dans ce cas à une estimation de 11 000 actionnaires.

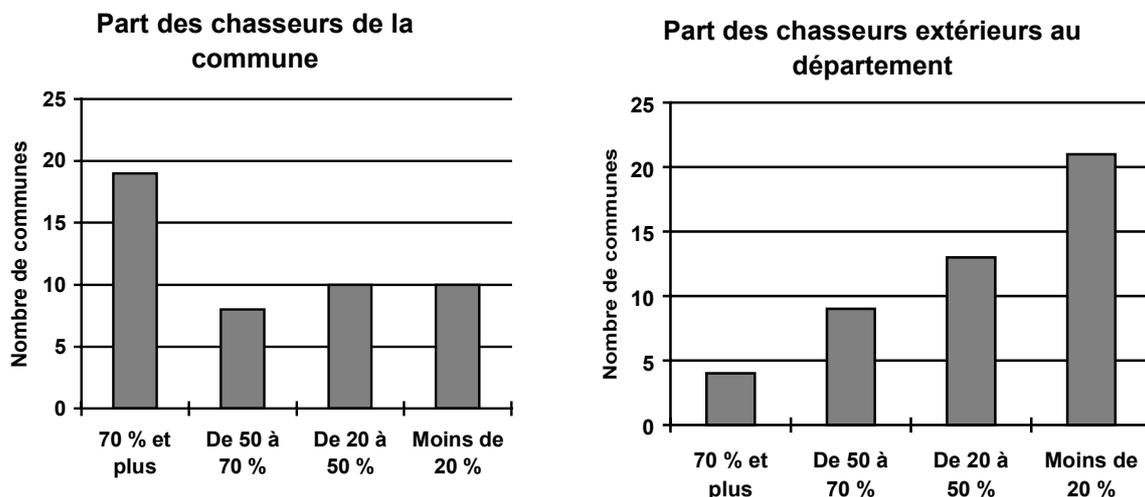
**Le prix moyen de l'action de chasse s'étage, selon notre enquête, de 1 500 F à 70 000 F (ce dernier est un cas extrême), le plus grand nombre de réponses se situant entre 5 000 F et 10 000 F.** Les experts rencontrés ont le plus souvent fait état d'une moyenne de 10 000 F, une « belle action de chasse » se positionnant plutôt entre 15 000 F et 20 000 F. Ce prix est fonction d'un ensemble de facteurs (location des terres, achat de gibier, entretien, etc.). Pour certaines personnes interrogées, le prix d'une action aurait sensiblement diminué depuis une dizaine d'années, mais cet avis n'est pas partagé par tous, d'autres interlocuteurs nous ayant parlé d'une stabilité. Il ne semble toutefois pas y avoir eu d'augmentation. Ces divergences sont peut-être dues à des évolutions différenciées au sein de la Sologne, en fonction du nombre de chasseurs et de la qualité des territoires de chasse. Cette hypothèse est confortée par le témoignage d'un organisateur de chasse mentionnant le cas d'une propriété où l'action coûterait 100 000 F : le nombre d'actionnaires serait restreint et les prestations de très haut niveau (les chasseurs sont hébergés dans un château) ; malgré tout, cette chasse serait en déficit.

Il faut noter qu'à côté des chasses d'actionnaires, il existe des chasses privées où les propriétaires invitent leur famille, des amis ou des relations d'affaires ; dans quelques communes, elles constituent l'unique mode de chasse, mais il est impossible d'estimer le nombre d'invités pour chaque journée de pratique.

### 3. ... qui accueille encore beaucoup de chasseurs extérieurs

Les maires estiment à environ **11 000 le nombre des chasseurs présents sur le territoire par week-end** (pour 50 réponses) ; compte tenu des questionnaires non renseignés ou non retournés, ceci constitue une limite basse. Sur ce total, 44 % sont des chasseurs provenant de l'extérieur du département, 33 % sont des pratiquants locaux et 23 % viennent d'une autre commune du Loir-et-Cher.

Graphique n° 32 et n° 33 : Répartition des communes selon la provenance des chasseurs



Sur 47 réponses exploitées

La proportion des communes où les chasseurs locaux sont majoritaires est la plus importante ; cependant, plus le nombre de pratiquants est élevé, plus grande est la part de ceux qui viennent de l'extérieur, ce qui explique leur prédominance dans le total général.

**Par ailleurs, les Maires ont le sentiment unanime que le nombre de ces chasseurs extérieurs n'a pas varié au cours de la décennie écoulée.** Ce constat doit être nuancé ; il se situe dans une tendance générale de diminution de la pratique cynégétique, comme l'indiquent les chiffres précédemment cités. De nombreux interlocuteurs se sont fait l'écho de cette évolution. **Le renouvellement des générations se fait difficilement et l'âge moyen du chasseur ne cesse d'augmenter. Les jeunes sont de moins en moins nombreux à prendre leur permis en raison pense-t-on de coûts trop élevés pour eux, de la difficulté de trouver des actions en Sologne, ainsi que de la quasi-absence de chasses communales :** « Pour chasser aujourd'hui en Sologne, il faut avoir des relations ». Par ailleurs la population rurale, qui constitue le réservoir naturel des pratiquants, continue de décliner.

---

**CHAPITRE 2**

**DES RETOMBEES ECONOMIQUES**

**DIRECTES NOTABLES**

---



## 1. L'élevage de gibier, une profession tributaire de l'activité cynégétique

### 1.1. Le Loir-et-Cher, premier producteur régional de gibier

Dans la région Centre, la production des élevages de gibier est très importante ; elle alimente de grands territoires de chasse comme la Sologne et la Brenne, et représente en nombre de têtes presque un quart du total national. Selon les statistiques établies par le Ministère de l'Agriculture, **le Loir-et-Cher se situe au premier rang des éleveurs de la région Centre** : il rassemble plus de la moitié de la production régionale de perdreaux et de perdrix, et respectivement 48 % et 32 % de celle des faisans et des lièvres.

Tableau n° 9 : Production des élevages de gibier<sup>45</sup> en 1997 (en nombre de têtes)

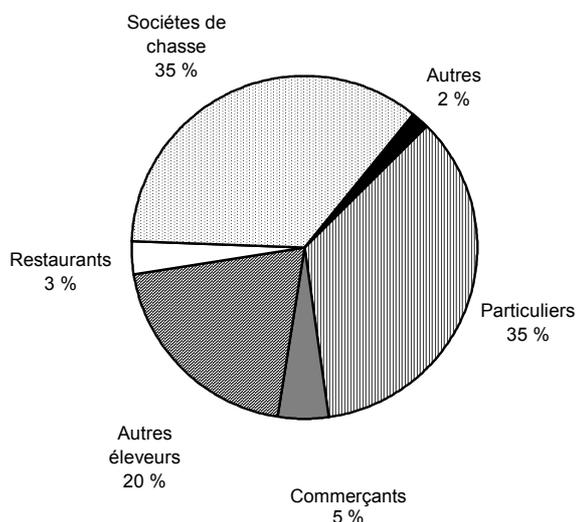
	Canards	Faisans	Lièvres	Perdreaux	Perdrix	Sangliers	Total
<b>Loir-et-Cher</b>	<b>200 000</b>	<b>940 000</b>	<b>450</b>	<b>200 000</b>	<b>50 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 391 450</b>
Loiret	75 000	520 000	550	120 000	20 000	5 500	741 050
Indre-et-Loire	240 000	98 000	70	30 000	7 000	700	375 770
Eure-et-Loir	30 000	180 000	0	0	8 000	500	218 500
Cher	25 000	140 000	300	32 000	7 000	850	205 150
Indre	65 000	97 000	50	11 000	5 500	1 600	180 150
Région Centre	635 000	1 975 000	1420	393 000	97 500	10 150	3 112 070
France	1 137 678	8 574 200	74 090	2 065 721	1 809 000	38 289	13 698 978

Source : AGRESTE 1998

### 1.2. Une cinquantaine d'élevages de gibier recensés en Sologne

Sur les 49 élevages de gibier recensés en Sologne, seuls 26 ont renseigné notre questionnaire. Ils généreraient 87 emplois. La moitié sont des exploitations individuelles ou familiales, les autres relèvent le plus souvent du type sociétaire (EARL, GAEC ou SCEA)<sup>46</sup>. Leur production en nombre de têtes est plutôt orientée vers le gibier à plumes (faisans, canards, perdrix et perdreaux). Celle-ci est destinée principalement à la chasse (87 %) et au repeuplement des territoires (8 %). Leurs principaux clients sont des particuliers ou des sociétés de chasse, mais également d'autres éleveurs ; ils sont originaires en grande majorité de Sologne (55 %), du reste du Loir-et-Cher (15 %) et de la région Centre.

Graphique n° 34 : Répartition en pourcentage des principaux clients des éleveurs de gibier solognots

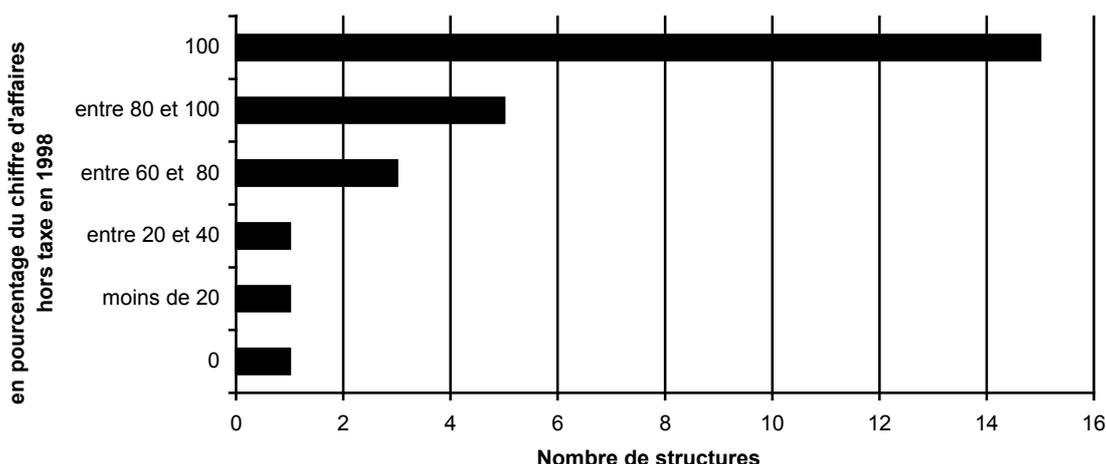


<sup>45</sup> Le gibier d'élevage comprend le gibier pour commercialisation élevé pour l'abattage ou destiné au repeuplement. Le terme « canards » n'englobe que les espèces sauvages.

<sup>46</sup> EARL : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée ; GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun ; SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole.

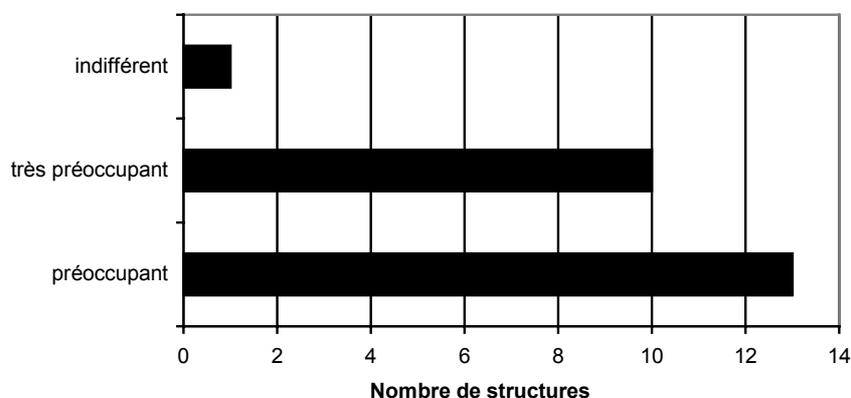
Dans l'ensemble, **la part de leur activité liée à la chasse est très élevée ; elle s'établit selon notre estimation à 85 % de leur chiffre d'affaires**. L'enquête révèle que la moitié des exploitants complètent leurs revenus par d'autres activités<sup>47</sup> : 2 organisent des chasses à la journée, 2 ont un élevage de bovins ou de volailles, 2 sont pisciculteurs, 8 sont agriculteurs. Par ailleurs, une exploitation ne travaille pas pour la chasse, l'essentiel de sa production étant destiné à l'alimentation.

**Graphique n° 35 : Répartition des élevages solognots de gibier selon la part de leur activité liée à la chasse**



Malgré la restriction des budgets « lâchers » des chasses traditionnelles qui conduit à tirer les prix vers le bas, et la concurrence accrue des éleveurs de Vendée et de Loire-Atlantique, **la part d'activité liée à la chasse s'est maintenue au cours des dernières années pour 7 établissements sur 10**, les éleveurs solognots misant de plus en plus sur la qualité des produits commercialisés (pureté des souches, grande vigueur de vol...). Ils sont néanmoins très inquiets des évolutions futures de la chasse pour leur établissement et craignent notamment une législation restrictive au niveau européen des lâchers de gibier pendant le temps de chasse. Certains ont aussi émis le souhait de connaître les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux gibiers d'eau suffisamment tôt dans la saison. « Les éleveurs travaillent en général avec six mois de décalage ; un élevage de canards se prévoit en avril et non pas quinze jours avant l'ouverture ».

**Graphique n° 36 : Répartition des établissements selon leur sentiment face à l'évolution actuelle de la chasse**

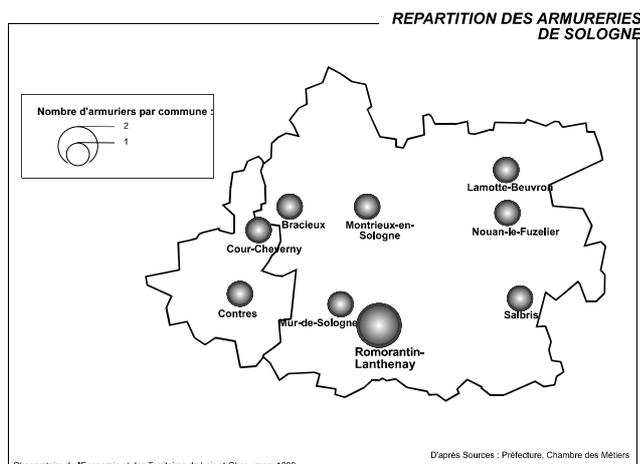


<sup>47</sup> 4 élevages n'ont pas précisé leur activité complémentaire.

## 2. Les armureries

### 2.1. Une certaine stagnation du marché

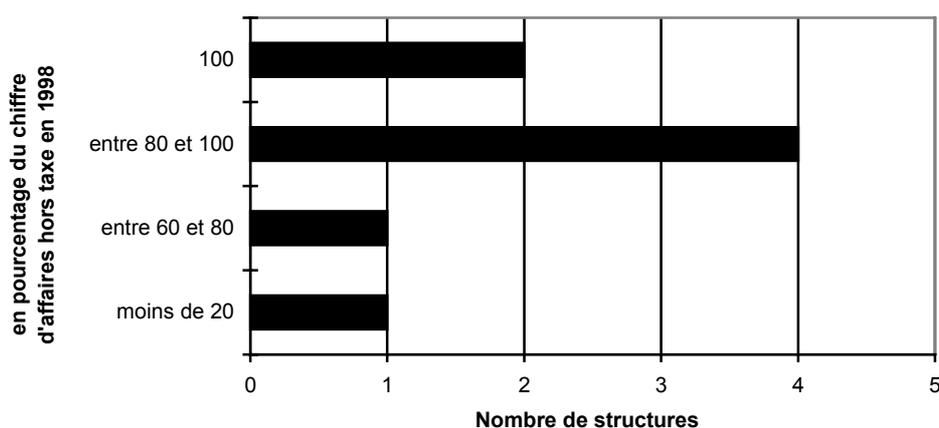
Comme les élevages de gibier, les armureries interviennent en amont de la filière chasse. Dix établissements sont recensés en Sologne (2 en Sologne Viticole et 8 en Grande Sologne) pour un effectif d'environ 20 personnes. La réparation associée à la vente d'armes et de munitions représente en moyenne les trois quarts de leur activité tandis que le commerce d'articles de chasse et de pêche n'en concentre qu'un quart. L'essentiel des transactions se réalise sur le dernier trimestre de l'année. Selon notre enquête, **la chasse générerait 80 % du chiffre d'affaires de la profession.** Deux structures,



localisées au cœur de la Sologne, en sont totalement tributaires : elles bénéficient de la proximité des grandes chasses. Les 6 autres sont moins dépendantes, certaines complétant leur activité par la vente d'armes de tir sportif ou de loisirs, de vêtements destinés à des non chasseurs.

Les avis émis quant au dynamisme du marché sont partagés et traduisent en quelque sorte la diversité des situations. **Le marché est stable pour la moitié des établissements**, l'orientation d'un nombre croissant de chasseurs vers le gros gibier se traduit par l'augmentation des ventes d'armes à canon rayé et d'accessoires spécialisés ; ceci compense en partie le manque à gagner consécutif à l'érosion du nombre de chasseurs. En revanche, **la tendance est à la baisse pour l'autre moitié**. Si autrefois les armuriers vivaient à l'abri de la grande distribution qui délaissait le marché très spécialisé et réglementé des armes et des munitions, aujourd'hui ils subissent, à l'image de l'ensemble du petit commerce, une concurrence très vive des grandes surfaces comme le soulignent ces armuriers : « Cette baisse s'explique par la hausse des ventes par correspondance et en grande distribution », « Les chasseurs vont souvent en ville à Blois, Orléans ou Tours pour acheter leurs armes ».

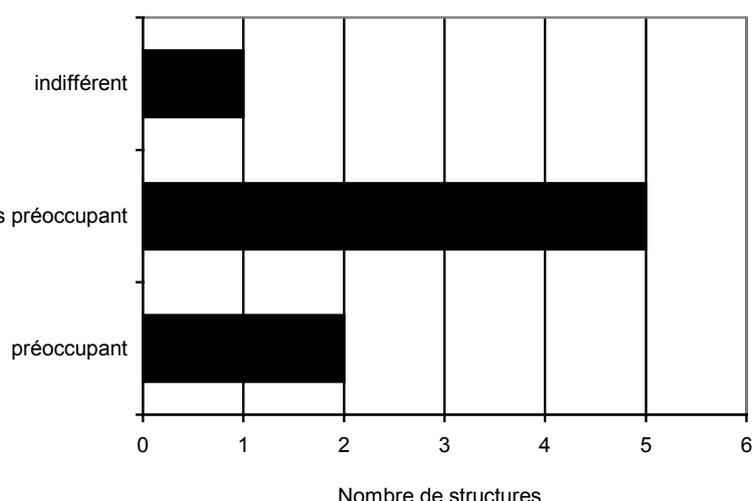
**Graphique n° 37 : Répartition des armureries selon la part de leur activité liée à la chasse**



## 2.2. Un avenir empreint d'inquiétude

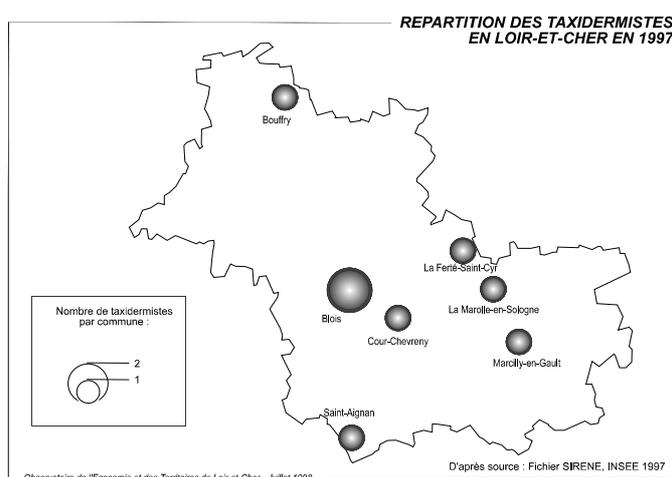
A l'exception d'un responsable, dont l'activité est peu dépendante de la chasse, **tous se montrent inquiets face à l'évolution actuelle de ce loisir**. Et cela pour trois raisons essentielles. La première est liée à **la nouvelle législation sur les armes** qui en régleme sévèrement la détention. La seconde a trait à **la réduction des périodes de chasse**, qui contribue à limiter les dépenses d'équipement des chasseurs. La troisième, enfin, tient à **la concurrence accrue des grandes surfaces** que l'on a évoquée précédemment, notamment celles situées en dehors du Loir-et-Cher. Selon notre enquête effectuée en février 1998<sup>48</sup>, près d'un tiers des chasseurs interrogés ont déclaré s'être équipés (fusils, carabines, munitions, vêtements, etc.) à l'extérieur du département. Le taux d'évasion atteint près de 40 % en ce qui concerne les armes uniquement.

**Graphique n° 38 : Répartition des établissements selon leur sentiment face à l'évolution actuelle de la chasse**



## 3. Une concentration des taxidermistes en Sologne

Huit naturalistes-taxidermistes sont recensés dans le département pour un effectif de vingt personnes. Quatre se situent en Sologne à la Ferté-Saint-Cyr, La Marolle-en-Sologne, Cour-Cherverny et Marcilly-en-Gault. **Selon notre enquête, la chasse représenterait en Loir-et-Cher environ 75 % du chiffre d'affaires global de la profession**. A l'exception d'un artisan dont l'essentiel des commandes est destiné aux musées<sup>49</sup>, tous les établissements travaillent en liens étroits avec l'activité cynégétique (entre 60 % et 100 % du chiffre d'affaires). Les tarifs sont sensiblement les mêmes selon les structures. Il faut compter environ 750 à 800 francs pour un faisan, 1 000 à 1 500 francs pour une tête de chevreuil, 3 000 francs pour un sanglier ou un cerf. Des techniques traditionnelles d'emballage ou des formes en résine sont utilisées selon les différentes espèces. La promotion se fait généralement par le bouche à oreille ou par la publicité dans des revues de chasse spécialisées.

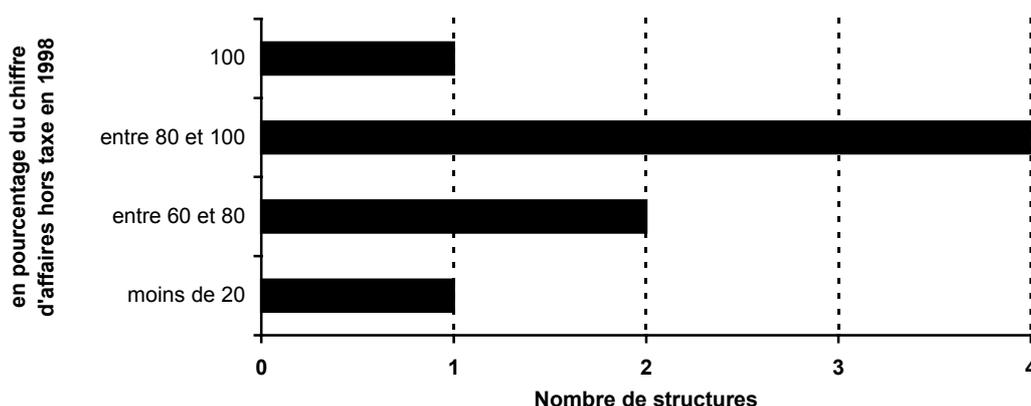


<sup>48</sup> Cf. chapitre 3 de la partie 1 de cette étude. La question posée était : « Dans quelle commune avez-vous acheté pour la dernière fois une arme, des munitions, un équipement vestimentaire de chasse, un équipement spécialisé ? ».

<sup>49</sup> Restauration de collections zoologiques et sculptures animalières.

Globalement, **le marché est stable** (pour 4 établissements sur 6), la progression du nombre de cervidés et de sangliers dans la région et un certain engouement pour la naturalisation venant compenser la baisse du pouvoir d'achat et du nombre des chasseurs. Il est même en expansion pour les animaux provenant de safaris : la moitié des établissements interrogés naturalisent des animaux émanant de chasses à l'étranger, ce qui leur permet de maintenir un niveau d'activité presque constant pendant l'année.

**Graphique n° 39 : Répartition des naturalistes-taxidermistes selon la part de leur activité liée à la chasse**



Néanmoins, la situation de leur établissement face à l'évolution actuelle de la chasse leur semble **préoccupante ou très préoccupante**, le volume de leur activité pouvant varier fortement en fonction des modifications de la réglementation française concernant les espèces protégées. L'heure est d'ailleurs à la diversification pour un taxidermiste du département qui a choisi d'élargir son marché en commercialisant des reptiles exotiques.

#### 4. Les chasses commerciales

Selon les organisateurs, **les chasses à la journée répondent à un certain besoin des chasseurs français**. Elles s'adressent bien sûr aux titulaires de permis sans territoire où pratiquer, à des chasseurs à la recherche de nouveaux espaces (certains parcourent la France entière), mais également aux amateurs dits « de chasses fermées qui préfèrent pratiquer 5 ou 6 fois en chasses à la journée plutôt que prendre des actions qui sont plus onéreuses ».

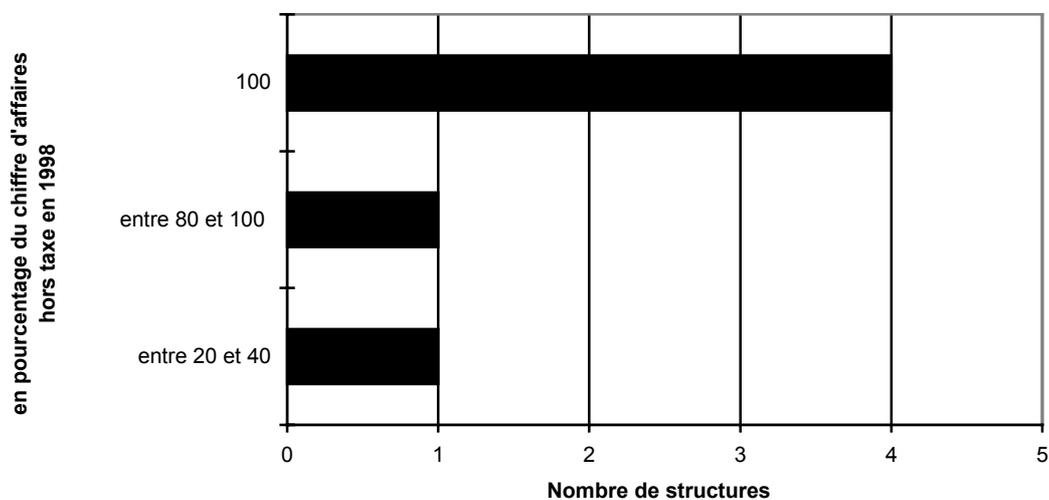
Sur les 14 chasses commerciales recensées en Sologne, seules 6 ont renseigné notre questionnaire. Elles se situent au cœur de la Sologne cynégétique à Souesmes, Selles-Saint-Denis, Mur-de-Sologne et Souvigny-en-Sologne, et génèrent 17 emplois.

La chasse s'y effectue généralement en petit comité composé de 1 à 12 fusils. Les pratiques les plus répandues sont la chasse devant soi pour le petit gibier comme le faisan, le perdreau et le canard (adoptée par la totalité des structures), la battue aux petits et gros gibiers (4 cas sur 6) et la chasse à l'approche pour le gros gibier (2 cas sur 6).

Rapidement accessibles par l'autoroute, ces chasses accueillent en **moyenne 350 chasseurs par saison, soit un total de 2 000 personnes pour les 6 structures**. La plupart des clients se recrutent en dehors du département (environ 90 %), et sont originaires de l'Île-de-France (32 %), de la région Centre (18 %) mais surtout du reste de la France (4 clients sur dix).

Par insuffisance de gibier naturel, toutes pratiquent les lâchers de gibier mais « dans une certaine éthique ». Pour les organisateurs, la qualité est primordiale : « le chasseur veut voir du gibier, faire travailler son chien et retrouver une qualité de chasse d'antan ». Pour cela, ils font appel à des éleveurs solognots ou élèvent le gibier sur leur propre territoire.

**Graphique n° 40 : Répartition des chasses commerciales selon la part de leur activité liée à la chasse**



Selon notre enquête, **la chasse générerait plus de 85 % du chiffre d'affaires des structures rencontrées**. A l'exception de deux établissements, tous ont enregistré au cours des dernières années une augmentation de leur activité liée à la chasse. Deux d'entre eux sont d'ailleurs d'implantation récente et selon les organisateurs « leur chiffre d'affaires ne peut que progresser ». Même si le marché des chasses à la journée tend à se développer, la situation de leur établissement face à l'évolution actuelle leur semble préoccupante ou très préoccupante. Selon eux, de plus en plus de chasseurs français vont à l'étranger consommer une offre organisée. Ils recherchent bien sûr un certain dépaysement mais aussi la possibilité de prolonger leur saison de chasse.

---

**CHAPITRE 3**  
**DE NOMBREUSES ACTIVITES**  
**INDIRECTES**

---



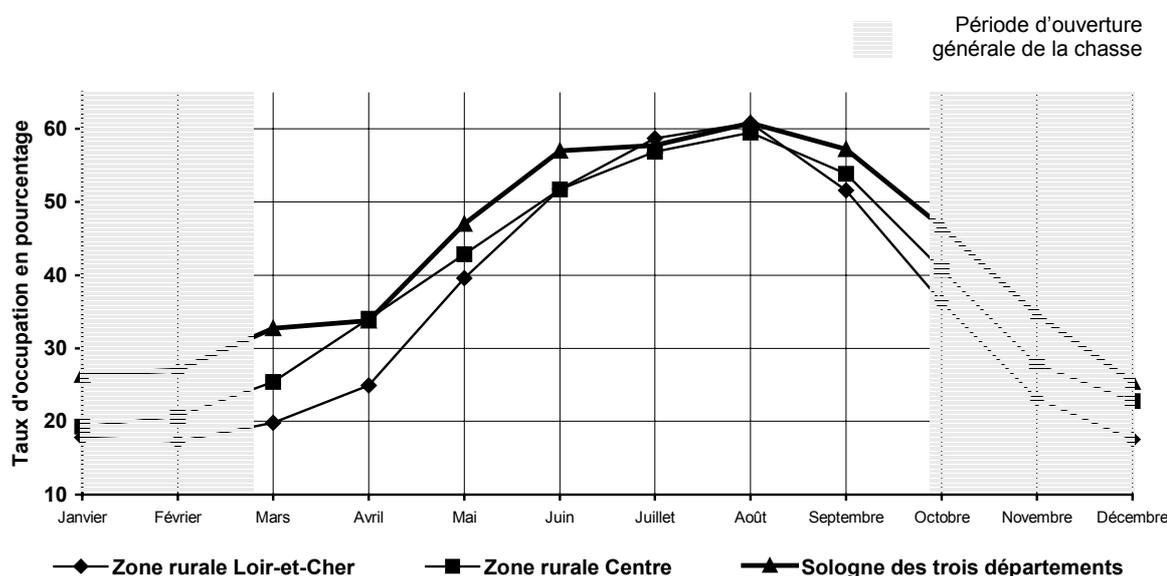
## 1. La chasse contribue au maintien de l'activité des hôtels et des restaurants en basse saison

### 1.1 Des taux d'occupation globalement plus élevés en période d'ouverture générale de la chasse

P rincipalement implanté le long de la RN 20 et autour de Romorantin, Salbris, Mur-de-Sologne, le parc hôtelier solognot de Loir-et-Cher compterait 61 établissements<sup>50</sup>. Sa capacité d'accueil serait d'environ 1 100 chambres, soit 2 200 lits.

Faute d'éléments statistiques disponibles, il n'est pas possible d'en mesurer la fréquentation. Néanmoins, l'enquête mensuelle menée par l'INSEE auprès des établissements homologués<sup>51</sup> apporte un éclairage sur la zone naturelle de Sologne qui s'étire sur les trois départements du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret. Ces hôtels semblent profiter des retombées de la chasse : alors qu'en juillet et août, leurs taux d'occupation sont globalement identiques à ceux enregistrés dans les zones rurales de Loir-et-Cher et de la région Centre, **ils sont nettement plus élevés en période d'ouverture générale de la chasse** (de la fin septembre à la fin février).

Graphique n° 41 : Les taux d'occupation mensuels de l'hôtellerie homologuée en 1997



Source : Enquête DT/INSEE/CRTL auprès des hôtels classés de 1 à 4 étoiles

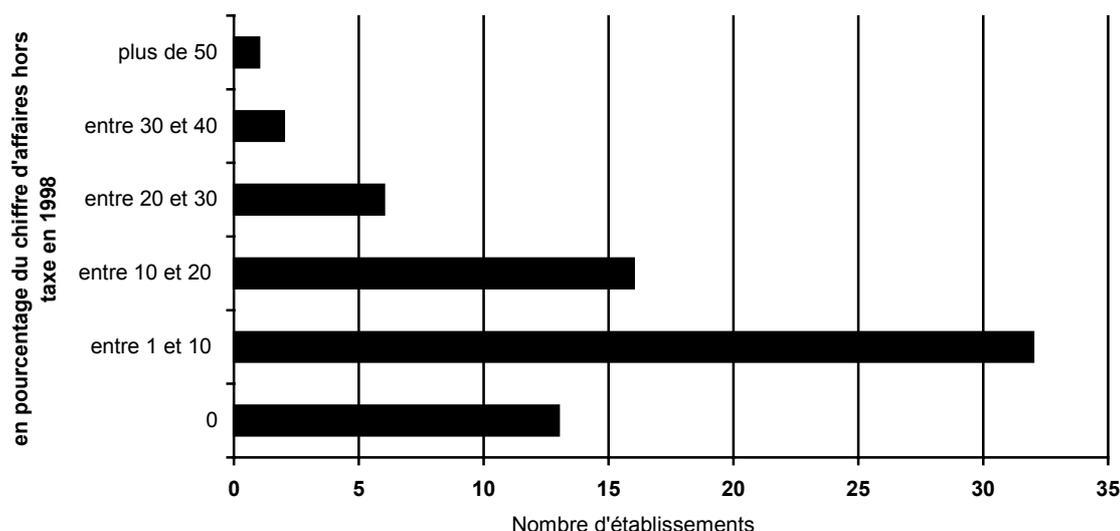
### 1.2. Des retombées réelles mais en diminution

90 hôtels et restaurants sont recensés en Sologne pour un effectif estimé à près de 570 personnes. Selon notre enquête, la chasse **générerait environ 10 % du chiffre d'affaires de la profession**. Cette part varie fortement en fonction de la localisation des établissements, de leur classement et de leur capacité : elle est particulièrement élevée en Grande Sologne, et notamment dans les cantons de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Salbris mais nettement moindre en Sologne Viticole. Il faut souligner que **la chasse contribue au maintien de l'activité de 40 % des établissements solognots en basse saison**, permettant de rentabiliser les équipements et de prolonger la saison estivale. Elle apporte ainsi un complément indispensable à la préservation des emplois, voire dans certains cas à la survie même des établissements comme le soulignent plusieurs responsables : "Sans la chasse, je ne fonctionnerais plus à partir du 20 septembre ou du 1er octobre et débaucherais 7 personnes", "Sans la chasse, je pourrais fermer 6 mois dans l'année et le nombre de personnes travaillant dans mon établissement serait réduit de moitié".

<sup>50</sup> Sources : Chambre Départementale de l'Industrie Hôtelière (mars 1998) et Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher (enquête réalisée auprès des établissements hôteliers solognots en janvier 1999).

<sup>51</sup> Ces établissements correspondent aux normes définies par le Ministère du Tourisme. Depuis 1986, ces hôtels sont classés en 6 catégories (sans étoile, une étoile, deux étoiles, trois étoiles, quatre étoiles, et quatre étoiles luxe).

**Graphique n° 42 : Répartition des établissements selon la part de leur activité liée à la chasse**



Si le Plan d'Aménagement Rural Interdépartemental (PAR Sologne) soulignait déjà en 1982 l'influence décroissante de la chasse sur l'activité hôtelière et la restauration, les résultats de la consultation menée auprès de ces professions montrent que cette tendance s'est récemment accentuée.

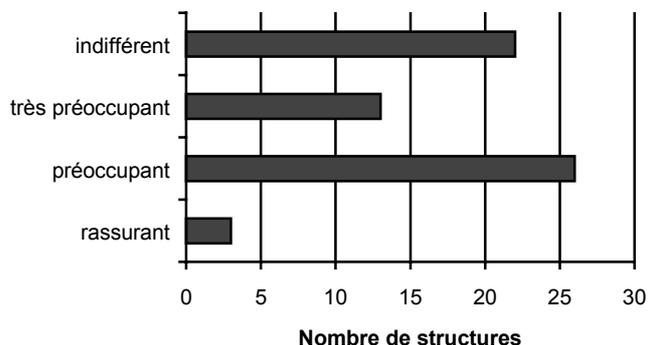
**Pour 64 % des établissements interrogés, les retombées économiques de la chasse sur l'hôtellerie et la restauration ont diminué au cours des dernières années.** Les propos recueillis lors d'entretiens avec les gérants abondent globalement dans ce sens : "La chasse nous faisait vivre trois mois par an contre un mois et demi aujourd'hui". **Cette baisse d'activité résulte le plus souvent de la conjugaison de plusieurs facteurs.** La proximité de Paris est ressentie comme un atout à double tranchant ; si les chasseurs arrivent avec plus de facilité sur leur lieu de chasse, ils en repartent également plus rapidement, souvent le jour même. Leur durée de séjour n'excède généralement pas une nuit. La multiplication de formules d'hébergement et de restauration dans les "rendez-vous de chasse" est également perçue comme une concurrence déloyale par la profession : "Je ne reçois plus de chasseurs, les repas se font dans les pavillons de chasse", "On souffre de la concurrence des propriétés de chasse qui organisent les repas". Le vieillissement et le faible renouvellement de la population chasserresse ainsi que la baisse de son pouvoir d'achat expliquent aussi en partie ce tassement de la fréquentation.

Face à ces évolutions qui ne sont pas toutes spécifiques à la Sologne, certains établissements font des efforts pour répondre aux attentes de cette clientèle : mise en place pour 12 établissements de formules adaptées et de services de repas vers 17h30 ou 22h, pratique de prix attractifs, tolérance des chiens ou création de chenils, site Internet tourné vers l'activité cynégétique... D'autres ont développé une activité traiteur et fournissent les rendez-vous de chasse et les propriétés en plats préparés.

Néanmoins, la promotion auprès des chasseurs ne semble pas très structurée. Les établissements reçoivent principalement des habitués, fonctionnent par relations ou par le bouche à oreille. Seuls deux hôtels nous ont confié faire de la publicité dans des revues de chasse spécialisées et onze être référencés dans des guides touristiques traditionnels tandis qu'aucune structure n'était présente à des salons professionnels ou inscrite dans un programme de tours opérateurs.

Globalement, le sentiment dominant des hôteliers et des restaurateurs sur la situation de leur établissement face à l'évolution actuelle de la chasse est plutôt **alarmiste**. 41 % la jugent préoccupante et 20 % très préoccupante. Ils appréhendent en grande majorité une restriction au niveau européen du temps de chasse et la "disparition d'un créneau irremplaçable" qui les oblige "à devenir des saisonniers".

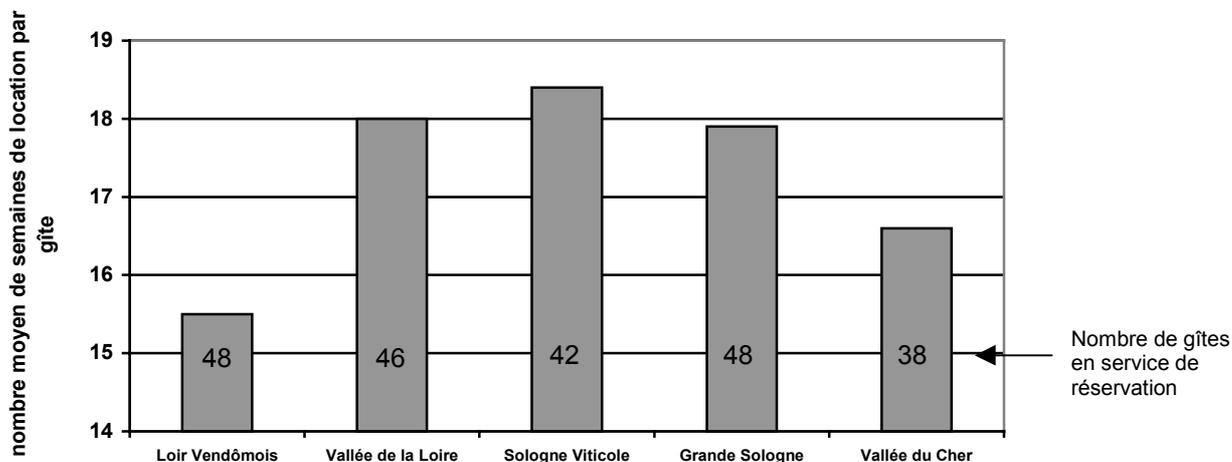
**Graphique n° 43 : Répartition des établissements selon leur sentiment face à l'évolution actuelle de la chasse**



## 2. Une influence très limitée sur l'activité des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes

Le parc des chambres d'hôtes et des gîtes ruraux solognots rassemble environ 170 structures. Elles sont principalement localisées en Sologne Viticole, à proximité des châteaux de la Loire. L'analyse de la fréquentation des gîtes ruraux en service de location met en évidence l'attractivité des deux régions naturelles de la Sologne. Le nombre de semaines de location par gîte (18,4 en Sologne Viticole et 17,9 en Grande Sologne) est en effet plus élevé que celui enregistré au niveau départemental (17,3).

**Graphique n° 44 : Fréquentation moyenne des gîtes ruraux en service de réservation dans les régions naturelles du Loir-et-Cher au 31/12/1998**



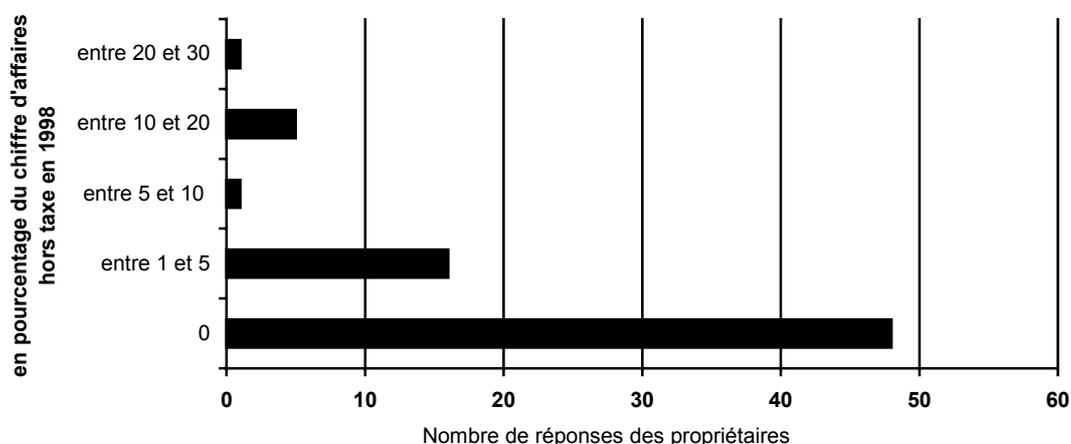
Sur les 137 propriétaires adhérant à l'association Vacances Vertes interrogés, 71 ont renseigné notre questionnaire. **L'influence de la chasse sur leur activité paraît dans l'ensemble très limitée** comme le soulignent quelques uns de nos interlocuteurs : « Notre gîte est très peu fréquenté par les chasseurs », « Nous accueillons essentiellement une clientèle attirée par les châteaux de la Loire et les balades dans la nature ». **Dans sept cas sur dix, sa contribution au chiffre d'affaires est même nulle.**

7 propriétaires soulignent d'ailleurs que leurs établissements restent fermés en période d'ouverture générale de la chasse afin de rester rentables (notamment en raison du coût du chauffage). Globalement, **l'activité cynégétique serait à l'origine d'environ 2 % du chiffre d'affaires des structures.** Néanmoins, pour plus d'un propriétaire sur dix, elle permet de maintenir un certain niveau de fréquentation en basse saison : « La fréquentation des chasseurs en Sologne est très intéressante pour notre chiffre d'affaires d'arrière saison ».

Généralement, les structures reçoivent principalement des habitués. Les moyens de promotion sont variés (bouche à oreille, relations, inscription dans le guide départemental des Gîtes de France, dépôt de cartes de visites auprès des organisateurs de chasse, site Internet...) mais ne font pas référence explicitement à la spécificité cynégétique de la région.

Ainsi, **plus d'un propriétaire sur quatre se déclare intéressé par la création d'un label « gîte de chasse » en Sologne du Loir-et-Cher** ; en outre, **nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour toucher la clientèle chasseresse**. Quelques solutions sont ressorties de notre consultation : assurer une plus grande promotion de la Sologne au niveau touristique et cynégétique, créer des synergies entre les institutionnels du tourisme (CDT, Syndicats d'initiative et Offices de tourisme, Association Vacances Vertes...) et la Fédération des chasseurs, en vue de faciliter la transmission des informations sur la disponibilité des gîtes auprès des chasseurs.

**Graphique n° 45 : Répartition des réponses des propriétaires selon la part de leur activité liée à la chasse**

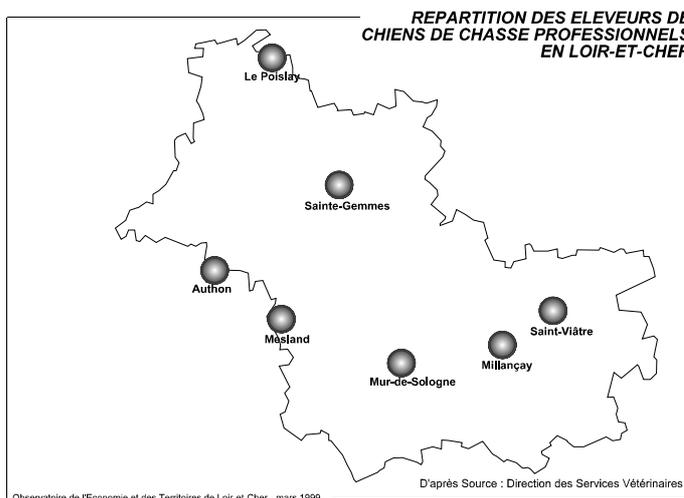


### 3. Plus de 50 % de l'activité des éleveurs de chien seraient liés à la chasse

**Sept éleveurs professionnels, employant au total 13 personnes, sont recensés**<sup>52</sup>

en Loir-et-Cher. Dans plusieurs cas, l'élevage vient en complément des activités agricoles. De nombreuses races sont représentées comme le labrador, le golden retriever, l'épagneul français, l'épagneul breton, le setter gordon, le fox-terrier, etc. La production annuelle atteint au total 130 chiens ; elle est restée stable au cours de ces dernières années. Les mois de mai, juin, juillet correspondent à des points d'activité car pour les chasseurs, c'est la période des préparatifs de la nouvelle saison qui s'annonce. La clientèle est avant tout constituée par des particuliers, mais certains professionnels commercent avec d'autres éleveurs ou avec des équipages. Elle se localise principalement en région

Centre et en Ile-de-France, et parfois au niveau international. Le marché local solognot est quant à lui relativement modeste, même si l'image de la Sologne (région cynégétique giboyeuse) a été dans certains cas déterminante au moment du choix d'implantation de l'exploitation. La publicité dans des revues de chasse spécialisées reste le moyen le plus usité pour contacter les clients : les 6 éleveurs



<sup>52</sup> Liste fournie par La Direction des Services Vétérinaires, comprenant les éleveurs professionnels possédant au moins 9 chiens.

ayant renseigné cette question y ont recours. La présence sur des salons professionnels, l'adhésion à des clubs de races, le bouche à oreille complètent ce démarchage.

Globalement, **la part de l'activité des éleveurs liée à la chasse** est relativement importante : elle représente **en moyenne 53 % de leur chiffre d'affaires**. D'autres activités viennent compléter l'élevage afin de pérenniser l'exploitation : l'organisation de pension canine (destinée aux chasseurs et aux non chasseurs), le dressage, l'élevage de chiens de compagnie, l'exploitation de gîtes ruraux. Au cours des dernières années, **cette part est restée stable pour 5 des 6 éleveurs** ayant renseigné cette question. Leur développement semble limité par la concurrence « déloyale » émanant des particuliers non professionnels : ceux-ci s'introduisent progressivement dans le milieu de la chasse et vendent leurs chiens jusqu'à 50 % moins cher que les prix du marché !

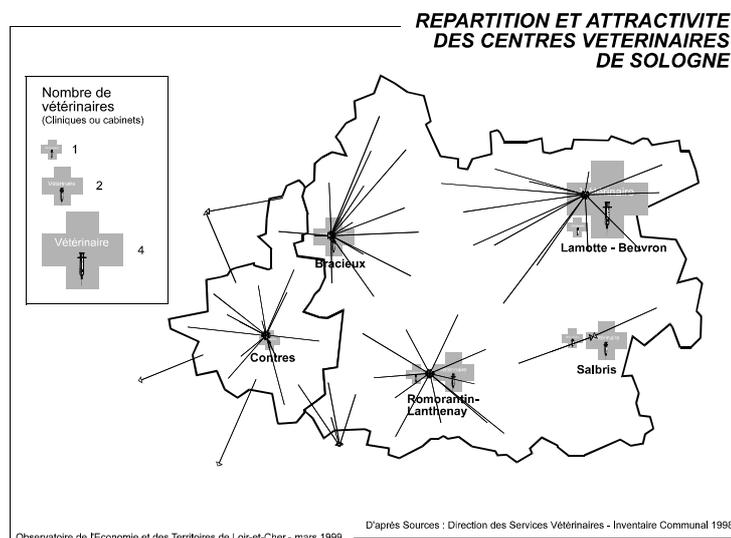
De plus, quelques responsables s'inquiètent d'une législation européenne trop restrictive. Par exemple, l'interdiction de la chasse à la caille en basse saison a des conséquences préjudiciables en matière de qualité : en effet, certains éleveurs ne peuvent plus faire travailler les chiens correctement, c'est-à-dire avec du gibier naturel.

#### 4. Plus de la moitié des centres vétérinaires enregistrent un surcroît d'activité en période de chasse

Situés sur les communes de Lamotte-Beuvron, Salbris, Bracieux, Contres et Romorantin-Lanthenay, huit centres vétérinaires (cliniques ou cabinets) se partagent le marché sognot. Ils rassemblent un peu plus d'une trentaine d'emplois.

**La chasse représenterait 12 % en moyenne du chiffre d'affaires de la profession**, 5 centres sur 8 ressentant une augmentation d'activité en période de chasse. Mais cette moyenne recouvre des réalités différentes selon la localisation et l'effectif des établissements. Deux cabinets ou cliniques, situés à proximité des grosses chasses en Grande Sologne, tirent une part importante de leur revenu de l'activité cynégétique. C'est le cas notamment des centres de Lamotte-Beuvron et Salbris où la chasse représente entre 20 et 30 % de leur chiffre d'affaires. Pour les six autres, en revanche, la contribution est plus modeste : deux établissements se situent dans la tranche de moins de 5 %, un entre 5 et 10 %, deux entre 10 et 20 % tandis qu'un cabinet spécialisé dans les équidés n'est pas concerné. Les propos recueillis auprès des responsables confirment d'ailleurs cette tendance : "Les chasseurs ne forment pas la majorité de ma clientèle", "En dehors des soins d'urgence, le chasseur en lui-même n'est pas un client très demandeur".

Intervenant le plus souvent pour la vaccination des chiens, en cas d'accident de chasse, et pour la vente de médicaments, leurs principaux clients sont sognots (63 %) ou originaires d'Ile-de-France (1 sur 5). **Globalement, le marché est stable dans 4 cas sur 7**, la baisse du nombre de chasseurs et la stagnation de celui des élevages de gibier étant compensées par une plus grande prise en charge médicale des chiens. L'évolution actuelle de la chasse n'est d'ailleurs pas au centre des préoccupations des vétérinaires ; la plupart d'entre eux y sont indifférents.

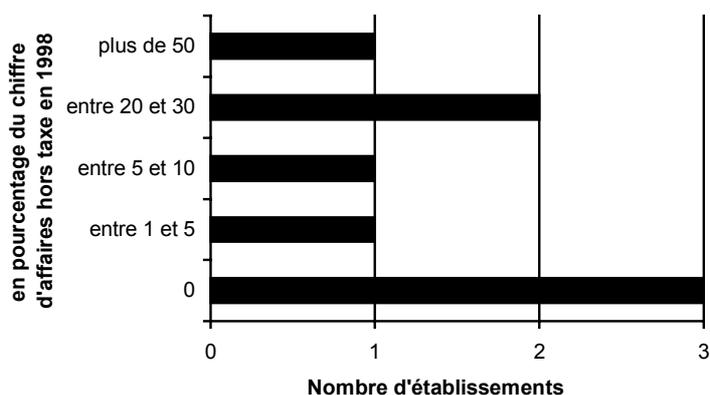


## 5. Les agences immobilières et les études notariales

Sept agences immobilières et huit études notariales sont recensées en Sologne. Parmi les huit structures ayant renseigné le questionnaire, trois ne réalisent aucune transaction liée à la chasse. Pour trois autres, l'activité cynégétique a une influence importante voire essentielle. Elles effectuent chacune une vingtaine de transactions par an (résidences secondaires, rendez-vous de chasse). Leur clientèle est avant tout parisienne.

Selon notre enquête, la part du chiffre d'affaires liée à la chasse des 8 structures serait en moyenne de 15%. Depuis ces dernières années, elle est restée stable. Seule une agence immobilière travaille davantage aujourd'hui avec le monde de la chasse car « la demande est importante pour une clientèle citadine (particulièrement parisienne) désireuse de « nature » ou souhaitant passer sa retraite dans notre région ». Par ailleurs, une étude fait part d'une diminution sensible de la clientèle étrangère.

Graphique n° 46 : Répartition des établissements selon la part de leur activité liée à la chasse

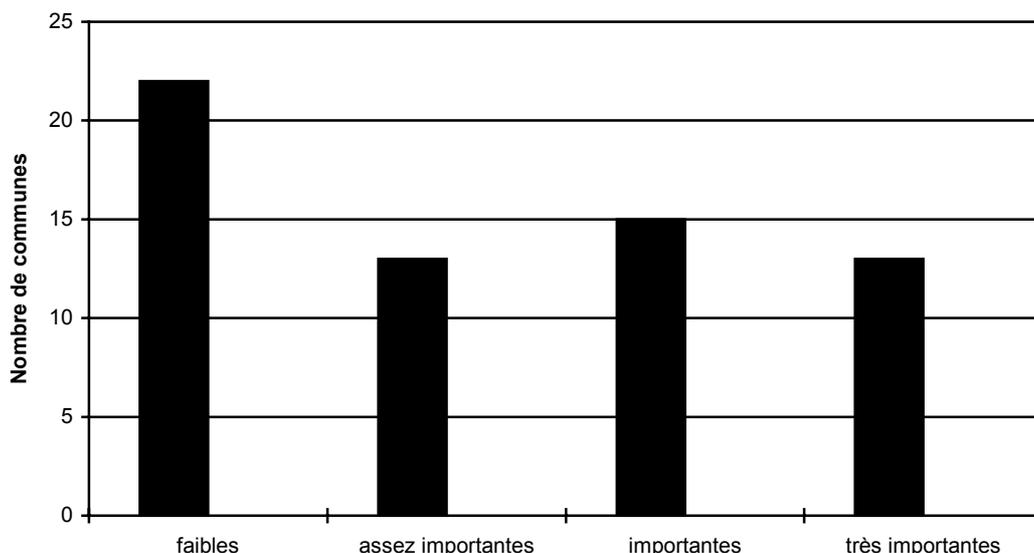


## 6. L'artisanat et le commerce local

### 6.1. Des retombées toujours importantes selon les élus...

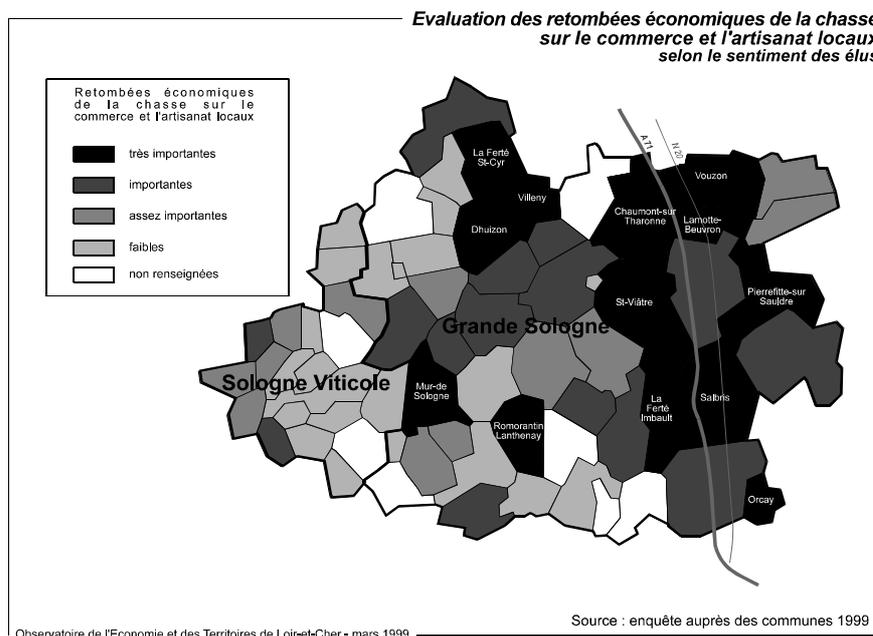
Interrogés sur leur sentiment vis-à-vis des retombées économiques sur le commerce et l'artisanat, les maires estiment qu'elles sont toujours importantes ou très importantes dans près d'un cas sur deux (sur 63 réponses exploitées). Elles ne sont jugées faibles que dans une commune sur trois. Encore convient-il de préciser que parmi ces dernières, certaines ne sont pas concernées par la chasse (territoire communal trop petit et/ou fortement urbanisé) et que d'autres ont un appareil commercial ou artisanal très peu développé.

Graphique n° 47 : Retombées économiques de la chasse – sentiment des maires



Sur 63 réponses exploitées

C'est logiquement **dans le centre de la région, et en particulier autour de l'axe constitué par la RN 20, que l'impact économique est ressenti le plus fortement** ; à l'inverse, il apparaît moins sensible en direction de l'ouest et de la vallée du Cher.



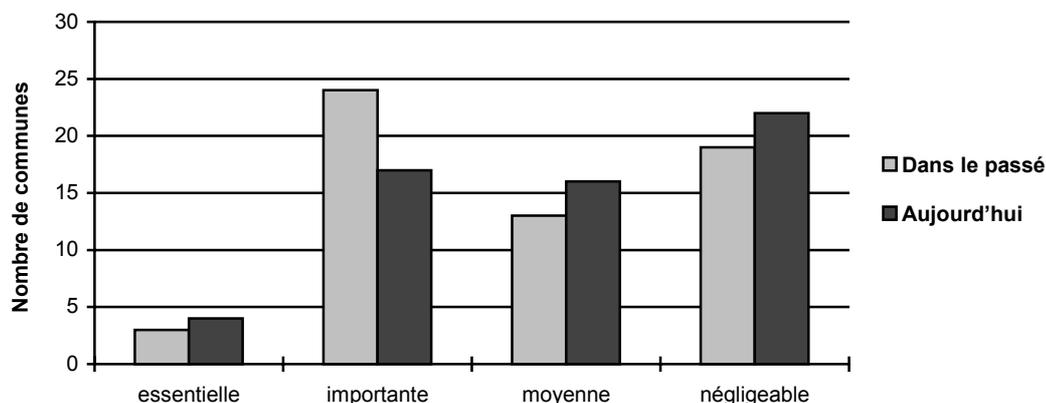
Sur 63 réponses exploitées

## 6.2 ... souvent liées à la présence de résidences secondaires

Comme nous l'avons déjà souligné, **l'organisation de la chasse en Sologne est fondée sur les propriétés privées**. Leur nombre est important et constitue un élément clé dans les retombées économiques.

**Par les transactions tout d'abord.** Elles sont fournies car la demande reste forte, malgré la crise du marché immobilier. La pression à la baisse des prix du foncier ne semble pas avoir atteint la Sologne, car l'on se trouve typiquement dans une situation de marché où l'offre est inférieure à la demande et ce d'autant plus que toute nouvelle construction est interdite en dehors des bourgs. Chaque ferme abandonnée, même en piteux état, fait l'objet de convoitises pour être transformée en rendez-vous de chasse. Pour les belles propriétés, les prix flambent ; l'hectare de terre en Sologne est souvent plus élevé qu'en Beauce et il nous a été communiqué des chiffres de 100 000 F / ha, voire plus (le prix est fonction de la taille de la propriété, de l'état du patrimoine bâti, de la présence d'un étang, du gibier, etc.). Les candidats sont pour la plupart des chefs d'entreprise parisiens ou des personnalités du show-business et de grands noms se retrouvent dans la région.

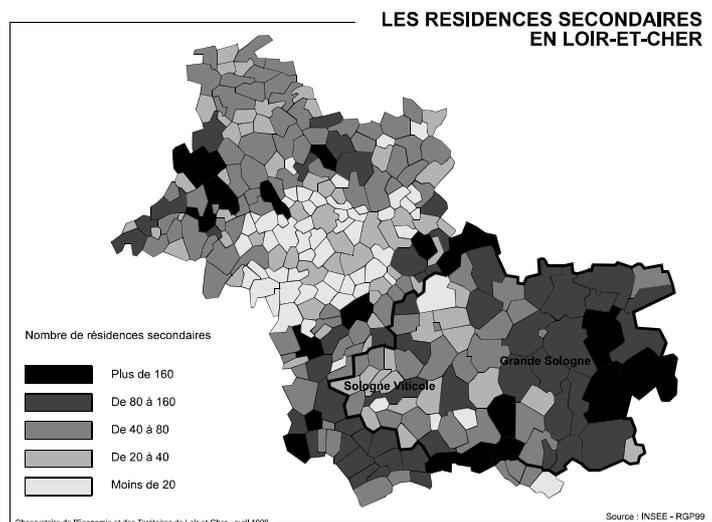
**Graphique n° 48 : Influence de la chasse sur l'achat de résidences secondaires**



Sur 59 réponses exploitées

Les Maires ont confirmé que **la chasse a eu dans le passé une influence très sensible sur l'achat de résidences secondaires** : près d'un sur deux pense qu'elle a été essentielle ou importante ; il semble cependant que le lien soit moins fort aujourd'hui.

**Cette influence est en outre renforcée par la taille du parc de résidences secondaires.** La Sologne en concentre en effet, avec la vallée du Cher, une très grande majorité, surtout dans la partie est et autour de Romorantin.



**La deuxième conséquence des résidences de chasse, et non des moindres, intervient dans les dépenses qu'elles suscitent en matière d'aménagement, d'entretien et de réparations** qui peuvent parfois être très importantes. On nous a cité l'exemple d'une propriété récemment achetée où le montant des travaux est une fois et demi celui du coût d'achat.

En outre, ces grands domaines emploient un personnel nombreux (gardes, valets de pied, femmes de ménage, cuisinières...) ; dans certains, on compte 5 à 6 ménages avec enfants, qui participent ainsi au maintien des écoles. Le personnel permanent est certes limité, d'autant qu'il n'y a plus de gardes assermentés, remplacés par des ouvriers polyvalents, mais il est rejoint chaque veille de chasse jusqu'au lendemain par une main d'œuvre temporaire importante. Quelques propriétaires ont par ailleurs conservé un élevage d'oiseaux qui peut aller jusqu'à 30 000 volatiles, mais tourne plus souvent autour de 10 000.

**Les budgets de ces grands domaines sont à l'évidence importants.** Rien que pour l'organisation et la pratique de la chasse, les budgets annuels sont très élevés. Certains Maires et des experts que nous avons interrogés ont une idée assez précise de la question. Suivant les endroits et les propriétaires, ces budgets annuels de chasse sont au minimum de 100 000 F et atteignent assez souvent plus d'un million de francs (ce chiffre a été cité à plusieurs reprises, le maximum étant de 5 millions de francs). **La fourchette médiane se situe entre 300 000 F et 700 000 F.** Ce sont donc des sommes considérables qui sont en jeu et qui profitent en grande partie à la Sologne. Lui échappent cependant la plupart des dépenses liées aux transactions foncières proprement dites dans la mesure où la vente et la location des propriétés se font le plus souvent entre non-Solognots.

### **6.3. La chasse générerait près de 13 % du chiffre d'affaires des artisans et commerçants**

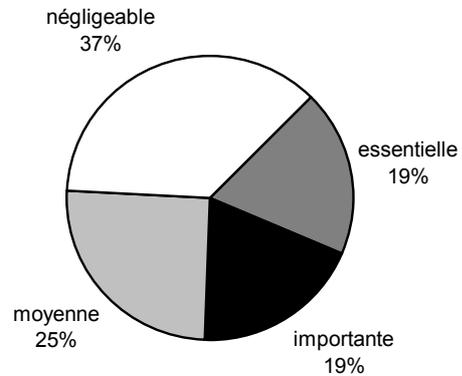
#### **6.3.1. Un impact contrasté suivant les secteurs**

**L'économie solognote se caractérise par un tissu artisanal et commercial relativement dense.** Selon les statistiques éditées pour l'année 1997 par la Chambre Régionale des Métiers, elle compte 16,3 entreprises artisanales pour 1 000 habitants contre 15,3 pour l'ensemble du département. Cette sur-représentation se vérifie également en matière d'équipement commercial : la présence plutôt limitée sur cette zone de la grande distribution (1 hypermarché, 7 supermarchés) a permis le maintien d'un réseau de petits commerces alimentaires. L'importance de la fréquentation touristique saisonnière, notamment celle liée aux activités cynégétiques et aux résidences secondaires, semble

contribuer à la préservation de nombreux services de proximité dans la plupart des communes (alimentation générale, épicerie, boucherie, boucherie-charcuterie, librairie, papeterie, etc.)

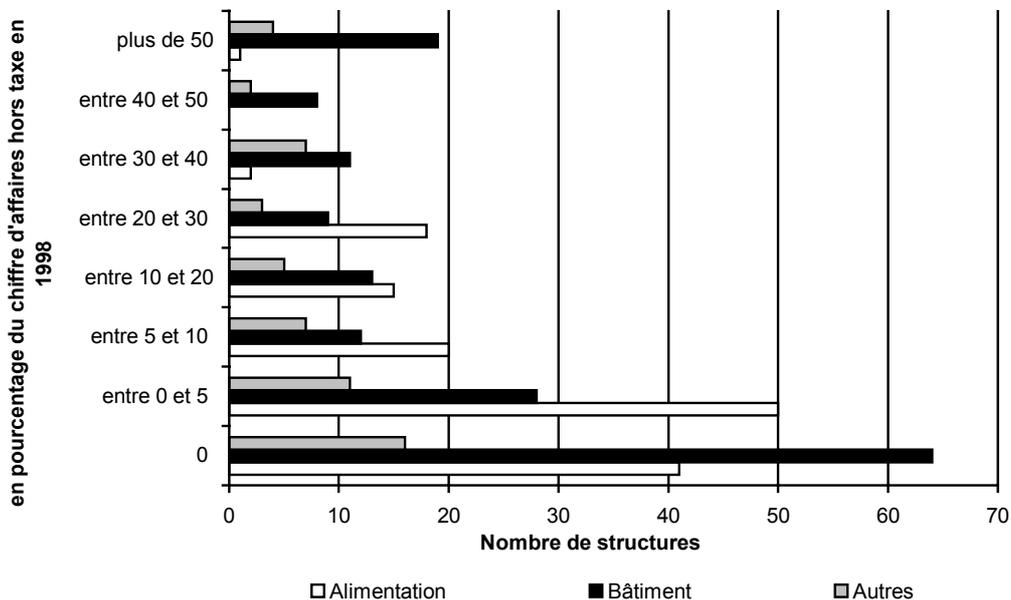
Qualifiée par certains de « bouffée d'oxygène en milieu rural », la chasse ferait vivre un nombre important de commerces et d'artisans solognots. Près des deux tiers des établissements interrogés comptent en effet parmi leurs clients des chasseurs, résidents secondaires et leur famille. **Néanmoins, son influence est contrastée.** Pour un peu plus d'un tiers des structures, elle est négligeable, tandis que pour 19 % **elle est essentielle.**

**Graphique n° 49 : Evaluation de l'influence de la chasse sur l'activité artisanale et commerciale**



**Globalement, la part de la chasse dans le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des activités commerciales et artisanales serait en moyenne de 13 %.** Bien que la plupart des secteurs soient concernés<sup>53</sup>, les retombées économiques semblent plus élevées pour les métiers du bâtiment que pour les autres branches.

**Graphique n° 50 : Part de l'activité liée directement ou indirectement à la chasse en pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe en 1998**



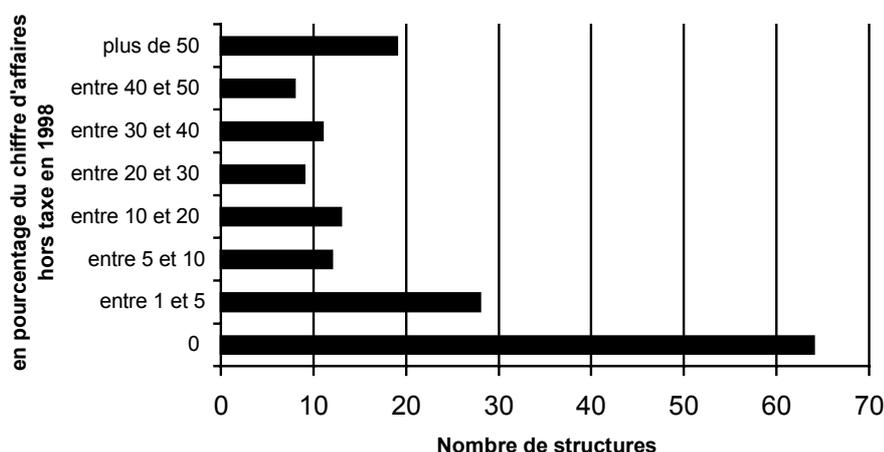
<sup>53</sup> Les secteurs « textile, habillement, cuir », « travail des métaux », et « autres activités inscrites au registre des métiers » n'ont pas été consultés.

### 6.3.2. Le bâtiment : un secteur plutôt dépendant de l'activité cynégétique

L'aménagement et l'entretien des rendez-vous de chasse et des résidences secondaires fournissent du travail à un très grand nombre d'artisans du bâtiment. **Sur la base des réponses obtenues, l'activité cynégétique serait à l'origine de 17 % en moyenne du chiffre d'affaires de la profession.** Une petite vingtaine d'établissements réalisent d'ailleurs plus de 50 % de leur chiffre d'affaires grâce à la chasse. Parmi ceux-ci, on trouve certaines entreprises générales du bâtiment, quelques corps d'état comme la maçonnerie, l'électricité, la plomberie, le chauffage, la plâtrerie, la zinguerie, la couverture, la menuiserie, la création et l'entretien de parcs et jardins... Il convient néanmoins de souligner que 65 établissements ne travaillent pas avec la chasse.

**Dans l'ensemble, le marché est resté stable au cours des dernières**, même si un peu moins de deux artisans sur dix soulignent une baisse d'activité provoquée par la contraction des dépenses périphériques des chasseurs : « Beaucoup de rendez-vous de chasse ont été retapés il y a quelques années », « Les personnes engagent moins de frais dans les rendez-vous de chasse ; ils effectuent les travaux eux-mêmes ». Dans un cas sur dix, on estime que le marché a même progressé : « Les chasseurs et propriétaires parisiens à pouvoir d'achat élevé » demeurent « des clients potentiels » pour la profession.

**Graphique n° 51 : Répartition des établissements du bâtiment selon la part de leur activité liée à la chasse**



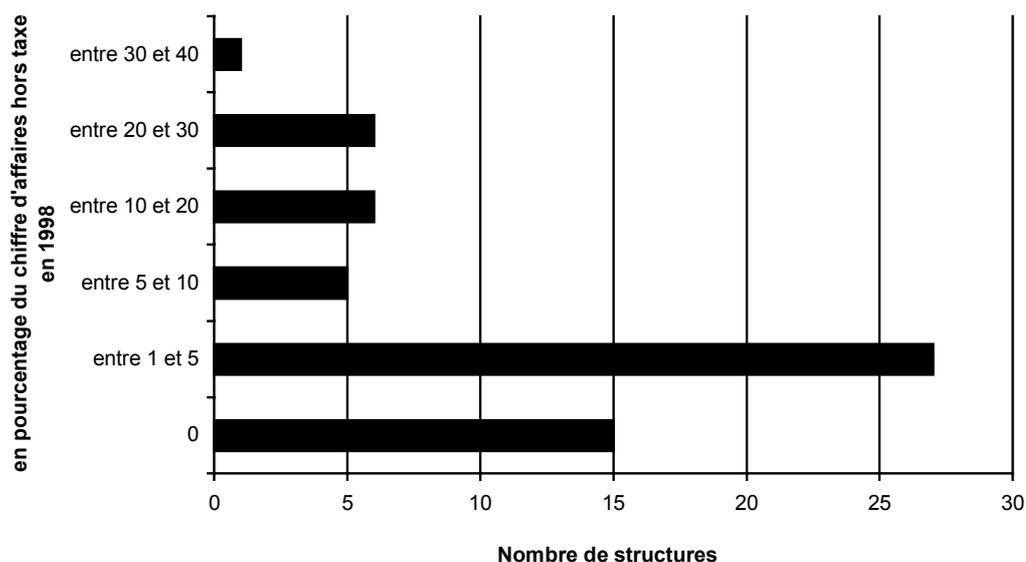
### 6.3.3. Une demande importante dans le secteur alimentaire

- Près d'un traiteur sur deux prépare des repas de chasse

La demande est également importante dans **le secteur alimentaire** et notamment pour les **traiteurs** (bouchers, charcutiers, préparateurs de plats cuisinés ...) qui fournissent les chasses privées ou commerciales en plats préparés. **La chasse générerait environ 6,5 % en moyenne de leur chiffre d'affaires global.** Sur les 60 artisans ayant renseigné le questionnaire, **quatre sur dix constatent une augmentation de leur activité traiteur lors de la saison de chasse** que certains qualifient de « meilleure période de l'année », **et 45 % préparent des repas pour les organisateurs de chasse.**

Comme pour l'hôtellerie et la restauration, mais toutefois dans une moindre mesure, ces retombées économiques connaissent depuis quelques années une certaine régression liée selon la profession à une mauvaise conjoncture économique et à une érosion sensible du nombre des chasseurs : la moitié des établissements ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires lié à la chasse. Parallèlement, quelques établissements soulignent également la concurrence accrue des grandes surfaces et des rendez-vous de chasse qui « sont parfois mieux équipés et supportent moins de charges ».

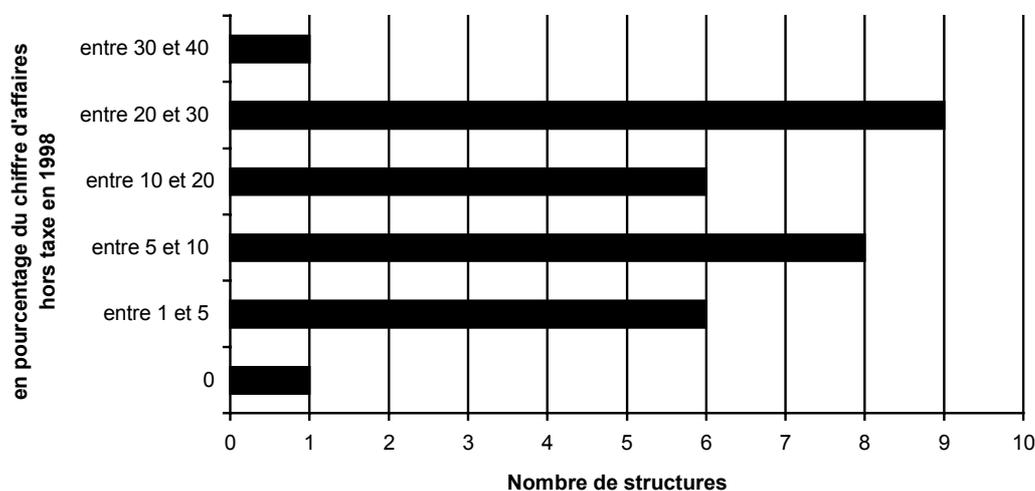
**Graphique n° 52 : Répartition des traiteurs selon la part de leur activité liée à la chasse**



- Les boulangeries et les pâtisseries

Dans les propriétés, certaines courses sont faites localement. A l'exception de deux établissements situés en bordure de la Sologne viticole, toutes les boulangeries et les pâtisseries semblent profiter de la venue d'une clientèle chasserresse. Qu'elle soit locale ou extérieure, celle-ci s'approvisionne surtout le week-end en pain, en viennoiseries ou en pâtisseries. « Il n'est pas rare de vendre 50 pâtisseries ou 15 à 20 pains à une propriété qui organise un repas de chasse avec des rabatteurs ». « En période de chasse, la moitié des croissants fabriqués dans notre boulangerie est achetée par des chasseurs ». Sur la base des réponses obtenues, la chasse **contribuerait à 14 % en moyenne de leur chiffre d'affaires**. Les établissements enregistrant les plus grosses retombées (tranche supérieure à 20 %) se situent, à l'exception d'un seul localisé à Couddes, en Grande Sologne sur les communes de la Ferté-Saint-Cyr, Yvoy-le-Marron, Lamotte-Beuvron, Salbris, Marcilly-en-Gault, La Ferté-Imbault, Selles-Saint-Denis, Pruniers-en-Sologne, Soings-en-Sologne et Courmemin. Qualifiée d'essentielle par la majorité des établissements, l'influence de la chasse est jugée stable par la moitié des établissements interrogés ; l'autre moitié souffrant comme les traiteurs de la diminution du nombre de chasseurs.

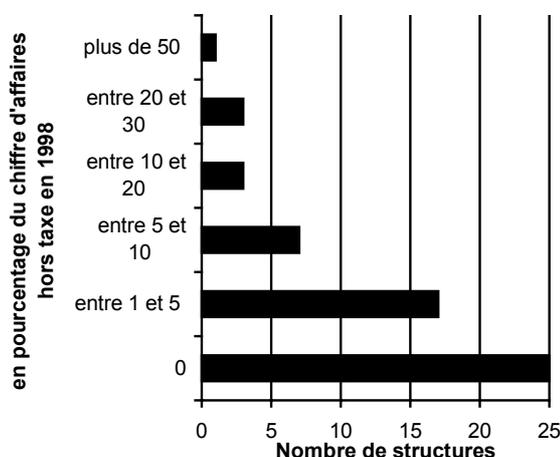
**Graphique n° 53 : Répartition des boulangers-pâtisseries selon la part de leur activité liée à la chasse**



- Les autres commerces alimentaires

Les commerces d'alimentation générale, de fruits et légumes, de boissons, les supérettes profitent également des potentialités économiques liées à l'activité cynégétique. Sur les 57 responsables interrogés, plus de la moitié affirment avoir une clientèle liée directement ou indirectement à la chasse. Globalement, **l'impact de cette dernière sur leur chiffre d'affaires est faible : il serait en moyenne de 5 %**. Un seul établissement situé à Lamotte-Beuvron estime être dépendant de la chasse à plus de 50 %. Au cours de ces dernières années, **la tendance est à la stabilité pour la majorité des commerces**. Le poids de la chasse a, en revanche, diminué dans près de 3 cas sur 10 : « la clientèle s'oriente vers les grandes surfaces et les traiteurs ».

**Graphique n° 54 : Répartition des autres commerces alimentaires selon la part de leur activité liée à la chasse**

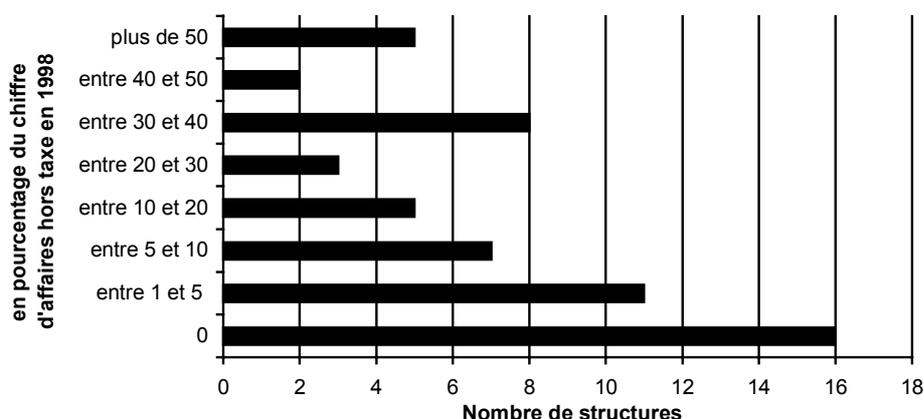


### 6.3.4. Les autres commerçants et artisans

Afin de rendre l'évaluation des retombées économiques de la chasse en Sologne plus précise encore, une vingtaine d'autres activités commerciales et artisanales<sup>54</sup> ont été enquêtées. Le choix de ces dernières s'est fondé sur les liens éventuels qu'elles entretiennent avec le monde cynégétique. Pour certaines, la chasse revêt une importance capitale. Cinq structures réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec la chasse : c'est le cas notamment d'une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente d'équipements destinés aux territoires de chasse (miradors, cages pour le piégeage, agrainoirs, etc.), d'un garage et d'un tapissier décorateur. D'autres professions semblent profiter également de la présence de chasseurs : les coiffeurs, les fleuristes, les horlogers-bijoutiers (un commerçant s'est spécialisé dans les bijoux de vénerie), etc.

**Dans l'ensemble, la chasse représenterait en moyenne 18 % de leur chiffre d'affaires<sup>55</sup>**. Au cours de ces dernières années, **cette contribution est restée stable dans la majorité des cas (62 %)**.

**Graphique n° 55 : Répartition des autres commerçants et artisans selon la part de leur activité liée à la chasse**



<sup>54</sup> Commerces de détail de meubles, d'horlogerie et de bijouterie, d'articles de sports et de loisir, vente de fleurs, d'équipements pour les territoires de chasse, salons de coiffure, scieries, ébénisteries, menuiseries, tapisseries décoration, restaurateurs de meubles anciens, nettoyage de locaux, maréchalleries, commerces de gros en aliments pour animaux, etc.  
<sup>55</sup> Sur 59 réponses recueillies.

## 7. Le Game Fair, un impact économique important pour la Sologne

Manifestation d'ampleur internationale qui confirme d'ailleurs la place importante de la Sologne dans le milieu cynégétique français, les Journées Nationales de la Chasse et de la Pêche participent également aux retombées économiques indirectes. Une enquête<sup>56</sup> réalisée par l'Observatoire lors de l'édition 1998 auprès des visiteurs a ainsi permis d'estimer les dépenses en matière d'hébergement, de restauration, d'alimentation et de vie quotidienne. Pour les personnes provenant de l'extérieur qui représentent 80 % des 87 000 visiteurs, l'évaluation globale est d'environ 10 millions de francs.

## 8. Tableau récapitulatif

Tableau n° 10 : Retombées économiques de la chasse en Sologne

Les activités concernées	Part d'activité liée à la chasse	Evolution dominante de la part d'activité liée à la chasse	Sentiment dominant face à l'évolution actuelle de la chasse
<b>Les activités directes</b>	<b>83 %</b>	<b>Stabilité</b>	<b>Préoccupation</b>
Les élevages de gibier	85 %	Stabilité	Préoccupation
Les armureries	80 %	Stabilité – diminution	Forte préoccupation
Les naturalistes et taxidermistes	75 %	Stabilité	Préoccupation
Les chasses commerciales	87 %	Augmentation	Préoccupation
<b>Les activités indirectes</b>	<b>12 %</b>	<b>Stabilité</b>	<b>Indifférence</b>
L'hôtellerie et la restauration	10 %	Diminution	Préoccupation
Les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes	2 %	Non significatif	Non significatif
Les élevages de chiens de chasse	53 %	Stabilité	Préoccupation
Les vétérinaires	12 %	Stabilité	Indifférence
Les agences immobilières et les études notariales	15 %	Stabilité	Indifférence
L'artisanat et le commerce local			
- le bâtiment	17 %	Stabilité	Indifférence
- les traiteurs (bouchers, charcutiers, et préparateurs de plats cuisinés)	6,5 %	Diminution	Préoccupation
- les boulangeries, pâtisseries	14 %	Stabilité – diminution	Préoccupation
- les autres commerces alimentaires	5 %	Stabilité	Indifférence
- les autres commerces et artisans	18 %	Stabilité	Indifférence

<sup>56</sup> Cf. Chronic Echo n° 21 octobre 1998 « Les XVII<sup>e</sup> Journées Nationales de la Chasse et de la Pêche, profil des visiteurs et impact économique »



---

**CHAPITRE 4**  
**DES REPERCUSSIONS SENSIBLES**  
**SUR L'EMPLOI**

---



## 1. Plus de 300 gardes particuliers en Sologne

On dénombrait dans les années 1970 plus de 1 000 gardes particuliers<sup>57</sup> sur l'ensemble du département, auxquels incombaient la surveillance de la propriété ou de la chasse de leur employeur, son entretien et l'agrainage. Suivant la dimension du territoire, leur responsabilité s'étendait aussi aux cultures à gibier et à l'élevage. En 1995<sup>58</sup>, ils ne seraient plus selon la Fédération que **524 en Loir-et-Cher**. Un événement important est intervenu en 1974 : la suppression pour les entreprises d'inclure dans leurs frais généraux les dépenses afférentes à l'organisation de chasses d'affaires. Le nombre de ces dernières s'est en conséquence fortement contracté et certaines entreprises se sont séparées des propriétés qu'elles détenaient. Cette baisse d'activité cynégétique s'est donc traduite, au niveau national et plus particulièrement dans le département, par **une érosion sensible du nombre de gardes particuliers**. Leur métier a également évolué. Leur fonction de surveillance est souvent complétée par l'aménagement du territoire, l'élevage de gibier, le gardiennage, l'entretien et la production agricole. Par ailleurs, une partie des emplois à temps complet a disparu, remplacée par le bénévolat (notamment des retraités) ou par des emplois à temps partiel tenus principalement par des agriculteurs. En Loir-et-Cher, la répartition géographique des gardes-chasse particuliers est inégale : **plus de la moitié d'entre eux exercent leur activité en Sologne** (313) et un quart se concentre au nord de la Loire.

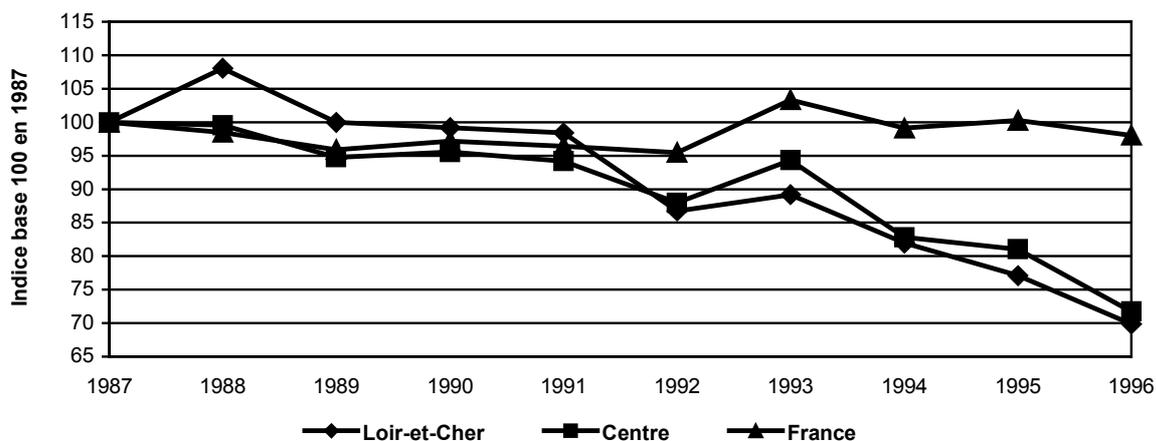
Tableau n° 11 : Répartition départementale<sup>59</sup> des effectifs de gardes particuliers en 1995

Nombre de gardes particuliers	
<b>Nord Loire</b>	131
<b>Grande Sologne Ouest</b>	136
<b>Grande Sologne Est</b>	177
<b>Sud Loire</b>	53
<b>Autres</b>	27
<b>Total</b>	524

Source : Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

Une partie seulement de ces effectifs est salariée. Selon les statistiques de la Mutualité Sociale Agricole de Loir-et-Cher, le **secteur Garde-Chasse et Pêche** représentait **192 personnes en 1995 (112 postes en équivalent temps plein), soit environ 6 à 7 % du total national et 38 % de celui de la région**. Depuis 1987, cet effectif a diminué de 30 %. Ce recul est sensiblement supérieur à celui constaté dans le Centre (- 28 %). Cette tendance se poursuit puisqu'on compte 154 salariés soit 65 équivalents temps plein en 1997. Après consultation des experts cynégétiques, il nous apparaît difficile d'apporter des éléments d'explication à cette évolution.

Graphique n° 56 : Evolution du nombre de Gardes-Chasse et Pêche salariés depuis 1987



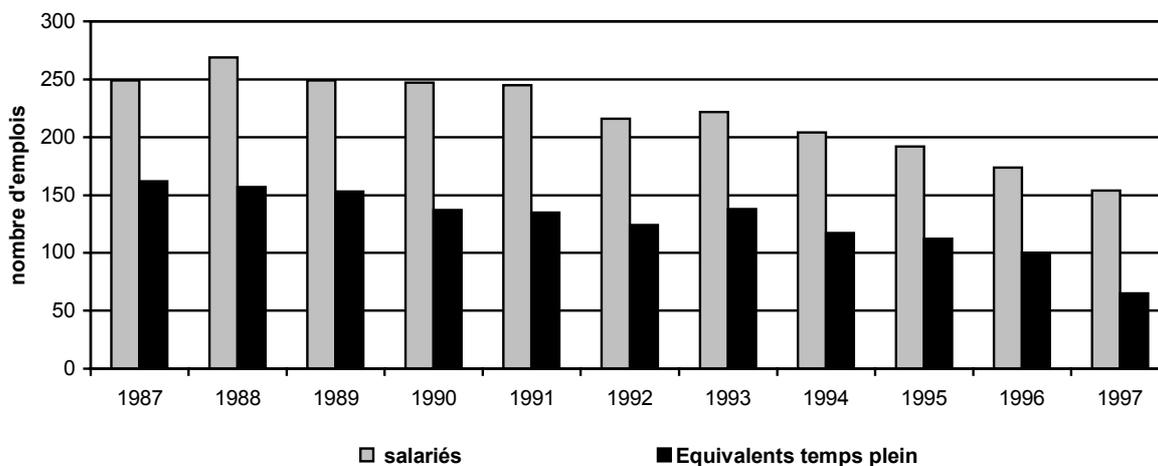
Source : Mutualité Sociale Agricole 41

<sup>57</sup> Il s'agit d'une estimation. Dans les années 70, on recensait environ 2 000 gardes particuliers (souvent gardes de père en fils) dans la Sologne des trois départements.

<sup>58</sup> Dernière année disponible.

<sup>59</sup> Découpage territorial en cinq zones établi par la Fédération Départementale des Chasseurs.

**Graphique n° 57 : Evolution de l'emploi salarié dans le secteur Garde-Chasse et Pêche depuis 1987 en Loir-et-Cher**



Source : Mutualité Sociale Agricole 41

## 2. Vers une estimation de l'emploi généré par l'activité cynégétique

### 2.1. Selon notre enquête, la chasse engendrerait près de 1 100 emplois

Faute d'éléments statistiques disponibles sur le sujet, il apparaît particulièrement difficile de mesurer les retombées économiques réelles de la chasse en matière d'emploi. Néanmoins, l'exploitation des questionnaires apporte un éclairage intéressant dans ce domaine. Pour évaluer le nombre d'emplois dépendant de la chasse, nous avons procédé en deux étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : estimation de l'effectif total de chaque activité. Sur la base des réponses obtenues, un effectif moyen est calculé, puis extrapolé à l'ensemble du secteur de la Sologne.
- 2<sup>ème</sup> étape : évaluation du nombre d'emplois générés par l'activité cynégétique pour chaque secteur, en appliquant le pourcentage du chiffre d'affaires lié à la chasse à son effectif total.

Cette approche méthodologique nous a conduit par exemple à retenir pour l'hôtellerie et la restauration 57 emplois pour un effectif évalué à 570 personnes (10 % du chiffre d'affaires lié à la chasse  $\times$  570).

**La chasse générerait ainsi en Sologne 380 emplois directs**, principalement occupés par des gardes particuliers, des éleveurs de gibier, et des organisateurs de chasse, auxquels s'ajoutent également **680 emplois indirects, soit un effectif total d'environ 1 060**.

Au sein des activités indirectes, les retombées de la chasse seraient à l'origine de 390 emplois pour le bâtiment, qui apparaît ainsi comme le premier bénéficiaire, de 211 emplois pour les commerçants et autres artisans et 57 pour l'hôtellerie et la restauration.

Pour certaines professions, cette méthode d'évaluation conduit à sous-estimer le nombre d'emplois générés par l'activité cynégétique. L'exemple de cet artisan du bâtiment en est particulièrement révélateur. Son établissement compte 8 emplois et 80 % de son chiffre d'affaires est attribué à une clientèle chasseresse : 6,4 personnes en seraient donc dépendantes (80 %  $\times$  8). Or selon le responsable « Plus de chasse signifie pour moi plus d'entreprise », et c'est ainsi en réalité l'ensemble de ces postes qui est subordonné à la chasse.

**Tableau n° 12 : Estimation des emplois liés à l'activité cynégétique en Sologne**

Les activités concernées	Nombre d'emplois total estimé	Part d'activité liée à la chasse	Evaluation de l'emploi lié à la chasse
<b>Les activités directes</b>			<b>379</b>
La garderie <sup>60</sup>	180	-	180
Les élevages de gibier	160	85 %	136
Les armureries	21	80 %	17
Les naturalistes et taxidermistes	15	75 %	11
Les chasses commerciales	40	87 %	35
<b>Les activités indirectes</b>			<b>677</b>
L'hôtellerie et la restauration	570	10 %	57
Les élevages de chiens de chasse	8	53 %	5
Les vétérinaires	35	12 %	4
Les agences immobilières et les études notariales	65	15 %	10
L'artisanat et le commerce local			
- le bâtiment	2 300	17 %	390
- les traiteurs (bouchers, charcutiers, et préparateurs de plats cuisinés)	270	6,5 %	18
- les boulangeries, pâtisseries	260	14 %	36
- les autres commerces alimentaires	265	5 %	13
- les autres commerces et artisans	800	18 %	144
<b>Toutes activités confondues</b>			<b>1 056</b>

Par ailleurs, chacune des personnes concernées contribue à l'activité économique et sociale de la région par ses consommations quotidiennes, par le recours aux services tant publics que privés (écoles, soins, équipements collectifs, etc.). Les emplois induits par les ressources provenant de la chasse seraient donc importants, mais il apparaît périlleux d'en effectuer une quantification. Ces effets en chaîne sont d'autant plus à considérer que l'on se trouve en milieu rural, au sein duquel la chasse constitue donc un acteur incontournable.

<sup>60</sup> Selon les données de la MSA, la Sologne compte 180 gardes-chasse et pêche salariés en 1998 sur les 202 recensés au niveau départemental.

## **2.2. Evaluation des élus**

Les élus locaux estiment encore plus important l'impact de la chasse sur l'emploi. Les 42 communes qui ont bien voulu se risquer à cette évaluation considèrent que l'activité cynégétique est à l'origine d'environ **1 200 emplois sur l'ensemble de leur territoire, dont 55 % d'emplois indirects. Rapportée à l'ensemble des communes de Sologne, l'estimation moyenne tournerait autour de 2 000 emplois.** Ces chiffres ne prétendent pas à l'exactitude, mais ils représentent un ordre de grandeur qui permet de fixer les idées et de confirmer les impressions précédemment évoquées.

---

**TROISIEME PARTIE**  
**L'OPINION DES EXPERTS**

---



---

# **CHAPITRE 1**

## **RESTITUTION DES ENTRETIENS**

---



## 1. De grandes inquiétudes sur l'avenir de la chasse et ses incidences sur l'économie locale

« La chasse est en perte de vitesse, il faut agir très vite ». « La chasse est devenue une industrie ». « La chasse va mal ». « S'il n'y avait pas la chasse en Sologne, il n'y aurait plus de Sologne ». « Les retombées économiques de la chasse sont beaucoup plus faibles qu'autrefois ». « Elles ont quasiment disparu ». « La chasse fait encore vivre un certain nombre d'activités ». « Les budgets sont en diminution ». « Il y a encore des budgets très importants pour la chasse », « Il ne faut surtout rien changer, tout est bien comme ça »...

Ces quelques citations montrent combien il est difficile de se faire une idée précise de ce que représente aujourd'hui l'activité cynégétique pour la Sologne. Chacun se fait sa propre idée en fonction de son activité, de son statut social, de sa localisation et de sa pratique personnelle de la chasse. Les entretiens qui nous ont été accordés ont cependant apporté un grand nombre d'informations, souvent convergentes mais parfois contradictoires, parmi lesquelles il faut tenter de mettre de l'ordre afin d'en retirer les idées essentielles.

Si toutes les affirmations sont tranchées, voire péremptoires, c'est que l'on a affaire à des passionnés. Dresser un constat objectif n'est donc pas chose aisée dans ce contexte particulier. En outre, il s'avère que les nombreux facteurs qui interviennent s'influencent mutuellement, sans qu'il soit toujours possible de mettre en évidence ceux qui sont déterminants dans l'évolution actuelle de la chasse.

**Il ressort néanmoins des contacts noués une grande inquiétude liée à l'évolution de la chasse.** Quelle est la nature de cette évolution, quelles en sont les causes et conséquences, y a-t-il des remèdes, telles sont les principales questions posées à nos interlocuteurs. La plupart font évidemment référence au passé, il n'est donc pas inutile de resituer l'activité cynégétique dans son contexte historique.

## 2. Une tradition multiséculaire

**Les liens entre la chasse et la Sologne ont existé de tout temps.** Ils ont cependant pris une tournure particulière avec l'ordonnance de 1523 qui réserve le droit de chasse aux nobles et la construction de Chambord par François Ier. Parallèlement, le défrichement pratiqué partout en France entre le IX<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècles a eu des effets importants sur l'équilibre écologique de la région. L'imperméabilité des sols favorise la remontée des eaux. Les Solognots eurent l'idée, dès cette époque, d'en tirer profit en **créant des étangs pour la pisciculture**. Mais à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, le pays est abandonné, les étangs livrés à eux-mêmes, et une période de misère s'abat, largement rapportée par les chroniqueurs du XVIII<sup>ème</sup> et du XIX<sup>ème</sup> siècles.

Vers les années 1850, sous l'impulsion de Napoléon III, les marais sont assainis et aménagés. Une nouvelle ère, sinon de prospérité du moins plus florissante, s'ouvre pour la Sologne. La mode ayant été lancée par l'empereur, **de nombreux membres de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie** (banquiers, industriels) acquièrent de vastes domaines dans la région, construisent des « châteaux » et **transforment les terrains auparavant cultivés en territoires de chasse qui emploient des fermiers et des gardes**. La mise en service de la ligne de chemins de fer Paris-Toulouse facilite grandement les allées et venues. C'est l'ère de la chasse « aristocratique » ; les propriétaires chassent les uns chez les autres et, en dehors du lapin, chaque territoire n'est visité que trois à quatre fois par an.

Par la suite, **de grands groupes industriels louent des propriétés pour y organiser des chasses d'affaires où ils invitent leurs clients et fournisseurs** ; elles sont ouvertes également à des membres du personnel. Les gardes-chasse y sont nombreux (certains bénéficient même de voitures de société que l'on remarque par leur immatriculation dans des départements de la région parisienne) et leurs épouses préparent les repas.

**Malgré la myxomatose apparue en 1953**, qui provoque la destruction massive des populations de lapins, **l'économie de la Sologne reste étroitement liée à la pratique de la chasse jusqu'à la fin des années 60.**

### 3. Une date fatidique : 1974

**La crise économique** concrétisée par le choc pétrolier et l'inconvertibilité du dollar se répercute sur les budgets des propriétaires qui doivent revoir sensiblement à **la baisse leurs dépenses liées à l'activité cynégétique**. L'entretien des domaines en souffre aussi.

Simultanément, **les pouvoirs publics décident de supprimer la possibilité pour les entreprises d'inclure les coûts de la chasse dans leurs frais généraux**. Tous nos interlocuteurs s'accordent à dire que les répercussions ont été sévères et très rapides : « cela a été très efficace ; en deux ans, les groupes industriels sont partis ». « Une entreprise locale organisait des week-ends de chasse pour ses collaborateurs qui permettaient de maintenir 2 gardes à l'année, 2 aides pour les cultures, l'élevage et 3 rabatteurs par week-end. Ces emplois ont disparu ».

La rentabilité des propriétés a donc été entamée. Ces événements ont accéléré le processus de **démocratisation de l'activité cynégétique** : les chasseurs extérieurs ont été recherchés pour remplacer par le nombre la défection des entreprises. Mais leurs budgets sont plus serrés. **Le nombre d'actionnaires a été multiplié**, grâce au morcellement des domaines : entre 1970 et 1991, les propriétés de plus de 100 ha ont vu leur nombre diminuer de 26 %. En conséquence, **la pression de chasse s'est singulièrement accrue**. Le gibier naturel voyait se réduire fortement les lieux favorables à sa reproduction du fait de l'abandon progressif de l'agriculture (nous reviendrons sur ce point). **On a donc recouru très largement aux lâchers de gibier, ce qui fait dire à certains que l'on est passé à l'ère de la « chasse industrielle »**.

On ne peut pas parler de chasse et d'économie en Sologne sans aborder la question de l'agriculture.

### 4. Chasse et agriculture : des relations étroites mais complexes

**Jusqu'en 1880, chasse et agriculture ont vécu en bonne intelligence**. A partir de cette date, les revenus de la première sont devenus plus importants que ceux de la seconde, incitant de nombreux domaines à délaisser l'agriculture pour se consacrer entièrement à l'activité cynégétique. La guerre de 14-18 a en outre créé de nombreux vides dans les rangs des fermiers, laissant le champ libre aux chasseurs. Les relations ont ensuite été envenimées par la prolifération des lapins, qui commettaient de plus en plus de dégâts dans les cultures. Les rapports entre fermiers et propriétaires n'étaient en outre pas toujours cordiaux, en raison du droit de chasser lié aux baux ruraux<sup>61</sup>.

**Après 1945, l'agriculture vivrière a fait place à une activité mécanisée** qui a fait disparaître les ouvriers agricoles, entraînant un **phénomène de dépopulation**. En outre, la rentabilité est souvent faible en raison des investissements importants qu'il faut consentir pour cultiver un sol aux médiocres qualités agronomiques.

**Un nombre peut-être trop limité des exploitations restantes s'est alors converti dans des activités étroitement liées à la chasse**, comme l'élevage de gibier ou les cultures spécifiques pour celui-ci. Mais on nous a précisé que cette reconversion trouve actuellement ses limites : elle s'est effectuée sur une période assez courte et les exploitants arrivent à l'âge de la retraite sans que leur succession soit toujours assurée. Par ailleurs, l'évolution récente a accéléré la disparition des agriculteurs : « en 1971, il y avait 24 exploitations agricoles à Souvigny ; aujourd'hui, il en reste 4 ». Les cultures à gibier présenteraient alors un double intérêt : « pas de course au rendement, donc moins de produits polluants et pas besoin de subventions », selon l'un de nos interlocuteurs. Mais il y en a de moins en moins.

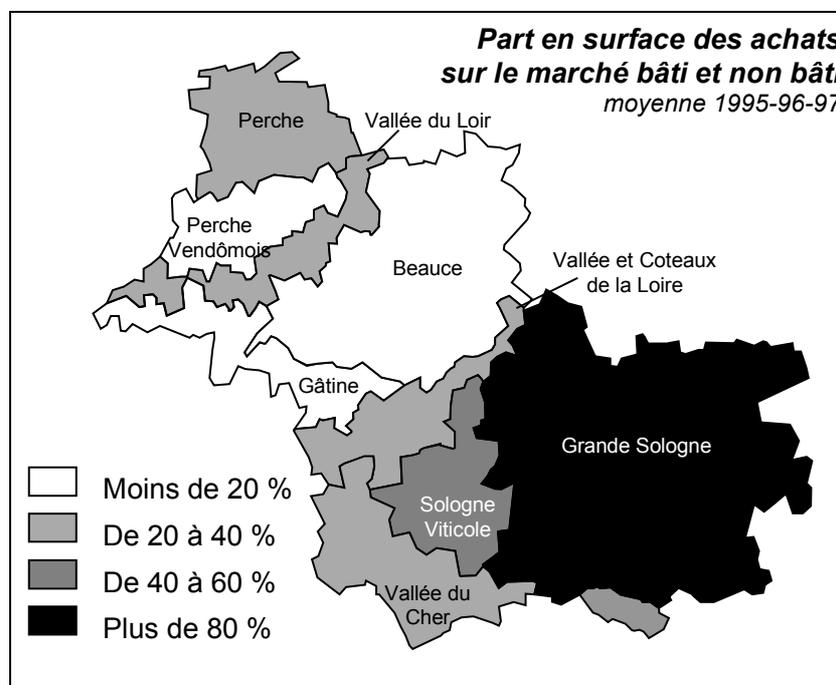
La lutte pour la possession des terres est en effet exacerbée. La chasse n'est pas le facteur déterminant de la disparition progressive des exploitations agricoles, surtout en Grande Sologne, et contribue même à leur maintien en leur apportant une diversification et un complément de revenu. **Mais l'augmentation des prix du foncier contraint les agriculteurs à limiter leurs acquisitions de terrains**. Le marché solognot est celui qui présente chaque année, en surface, le plus gros volume de transactions. Avec environ 330 biens, soit 20 % des ventes notifiées à la SAFER pour l'ensemble du

<sup>61</sup> La loi a accordé au preneur d'un bail rural **le droit de chasser** sur le fonds loué. **Celui-ci n'est pas le droit de chasse** dont le propriétaire peut disposer librement. Le fermier peut ainsi chasser personnellement, mais ne peut en faire bénéficier ni un tiers, ni même un membre de sa famille.

département, la Grande Sologne couvre au minimum la moitié des surfaces échangées. Le marché y est le plus ouvert du Loir-et-Cher, les transactions représentant, en 1997, 3 % de la surface totale des exploitations<sup>62</sup> (et 4 % en 1996) contre respectivement 1,7 % au niveau départemental et 1,4 % en moyenne nationale.

### Part des achats des non-agriculteurs dans le marché foncier d'origine agricole

Sur ce marché, la part des achats des non-agriculteurs est très inégale. **Alors qu'en Beauce ou dans le Perche Vendômois l'essentiel des transactions s'effectue entre agriculteurs, le marché foncier agricole leur échappe dans sa presque globalité en Grande Sologne.** La Sologne Viticole présente une situation un peu intermédiaire.



d'après source SAFER

L'économie agricole est donc directement touchée par ce phénomène et au vu des tendances actuelles du marché, qui au mieux stagne, il est à craindre que cette activité ait les plus grandes difficultés à se maintenir.

**La chasse a pu influencer directement sur la déprise agricole dans le cas où le propriétaire n'a plus voulu louer ses terres en raison du droit de chasse qui est accordé au preneur d'un bail rural** (mais qu'il ne faut pas confondre avec le droit de chasse) ; le fermier est en effet présent tous les jours sur le territoire et peut donc prélever plus de gibier que le propriétaire. Plusieurs personnes nous ont déclaré être en conséquence favorables à une réforme des baux ruraux qui exclurait cette possibilité.

**L'abandon progressif de l'agriculture a eu des répercussions à différents niveaux :**

- **sur le plan du petit gibier**, la raréfaction des hectares de terres cultivées a limité son territoire de reproduction ; certains considèrent que le gibier naturel a aujourd'hui quasiment disparu.
- **sur le plan des paysages**, le reboisement, qui favorise plutôt le grand gibier, donne une impression de « renfermement ». En outre, l'entretien des haies et des fossés n'est plus assuré partout ; si certains propriétaires font le nécessaire, il n'en va pas de même dans beaucoup de chasses d'actionnaires qui disposent de moyens limités et se contentent de faire le minimum. Les conséquences sur l'environnement ne sont pas que visuelles ; en effet, les friches s'étendent et le mauvais entretien des fossés freine, voire empêche, l'écoulement des eaux, ce qui fait que les terres restent humides.

Quelques-unes des personnes rencontrées ont par ailleurs mis l'accent sur les problèmes liés à l'emploi des pesticides et insecticides : ils détruisent l'une des principales sources d'alimentation des oiseaux (insectes) et nuisent à la reproduction.

<sup>62</sup> Données du RGA de 1988 (source SCEES - INSEE). Le taux calculé pour la Grande Sologne est sensiblement sous évalué, la surface des exploitations s'y étant plus fortement réduite que dans le reste du département et qu'en moyenne nationale.

**Il semble que dans la Sologne du Cher, la situation de l'agriculture soit moins critique sur deux cantons.** Le nombre des exploitations s'est évidemment réduit, mais celles qui restent sont qualifiées de performantes et continuent de réaliser des investissements importants. La plupart des exploitations comprennent des cultures (maïs principalement) en plus de l'élevage.

Cette densité agricole est favorable à un bon entretien de l'environnement. Nombre de propriétaires extérieurs à la région, qui n'ont pas le temps de s'occuper de leur territoire, ont recours aux services des agriculteurs pour effectuer les principaux travaux (allées, élagage, tonte des prairies éventuellement,...). Dans le Cher comme en Loir-et-Cher, ces services procurent aux agriculteurs un complément de revenu.

Dans les rapports entre la chasse et l'agriculture, il y a bien évidemment la question des dégâts de gibier. De nombreux efforts ont été entrepris par les chasseurs, notamment par la fourniture de clôtures électriques ; leur fonctionnement n'est pas toujours efficace, soit par incident technique, soit par malveillance (elles peuvent être débranchées intentionnellement). Les indemnités peuvent également donner lieu à des déclarations abusives. Certains experts suggèrent d'autoriser un tir sélectif au sanglier (qui commet les plus gros ravages) à l'approche à partir du 1<sup>er</sup> mai, pour le dissuader de pénétrer dans les cultures.

## 5. Un espace rural insuffisamment entretenu

La faible densité d'agriculteurs qui nous a été rapporté pose plus globalement **la question de l'entretien du territoire solognot**. Des élus s'interrogent sur la manière dont il pourrait être pris en charge et les moyens nécessaires pour l'effectuer, car l'opération n'est pas rentable et se fait à fonds perdus. Les forestiers auraient naturellement un rôle à jouer, **mais la forêt non plus n'est pas rentable**, du fait de la plantation d'espèces de mauvaise qualité.

Un autre aspect réside dans **la prolifération des clôtures** : les propriétés sont de plus en plus fermées (la situation apparaît identique dans le Cher, mais moins marquée dans le Loiret). « Les nouveaux propriétaires sont des citadins qui n'ont plus d'attaches avec la terre, ils n'ont aucune idée de sa gestion traditionnelle et normale ». Ils construisent des enclos pour garder leur gibier, ce qui a plusieurs conséquences : une dégénérescence du gros gibier qui n'a plus la possibilité de chercher sa nourriture sur des dizaines de kilomètres, des risques accrus de collision avec les véhicules car les points de passage étant réduits, la densité d'animaux qui les empruntent est plus forte, enfin une mauvaise image pour la Sologne tout entière.

Ces enclos ne sont en outre pas contrôlés, ils gênent les comptages et plus généralement nuisent à une bonne gestion de la faune et de la flore.

## 6. La pisciculture : une filière insuffisamment organisée par manque de débouchés

De longue tradition comme nous l'avons rappelé, **la pisciculture est une activité qui nécessite une organisation rigoureuse**. Les étangs sont loués pour une grande part aux propriétaires de domaines. La vidange des étangs s'effectue en novembre, donc en pleine période de chasse. Les poissons sont produits pour le repeuplement des étangs de pêche, qui se fait de novembre jusqu'au 15 janvier.

Le **manque de débouchés** pour les poissons d'eau douce, malgré les efforts entrepris (par exemple par l'Association de Développement Aquacole du Centre) pèse sur l'organisation de la filière. **La pisciculture est plutôt en perte de vitesse**. En outre, si les **rapports sont bons entre les professionnels et les propriétaires de longue date, ils s'avèrent plus difficiles avec les nouveaux venus**, qu'ils soient héritiers d'une propriété ou acquéreurs récents. Ces derniers sont moins connaisseurs et soucieux de la nature, ils ne comprennent pas les impératifs de vidange qui entravent leur chasse (le gibier est perturbé durant plusieurs jours). Quelques-uns vont jusqu'à remettre en cause l'accès aux étangs et « on risque de voir leur exploitation se réduire à peu de chose ; or c'est important pour l'environnement ».

L'insuffisante maîtrise de l'eau est également à l'origine de difficultés pour les étangs (réduction de la superficie, développement des friches,...). La conjugaison de l'effet environnemental, de l'effet économique, et de l'effet de société induit **un état général alarmant**. La fermeture des étangs pose à terme **le problème de la biodiversité** (difficultés de reproduction pour certaines espèces rares, pour lesquelles la Sologne est classée zone humide d'importance internationale) et celui de la **ressource en eau**.

**La pêche d'étangs souffre en outre aujourd'hui de la présence trop massive des cormorans,** espèce protégée dont la régulation n'est possible pour les pisciculteurs que selon des dispositions strictes qui en limitent considérablement l'efficacité. Ces « pillards » font de véritables ravages et obligent à avancer toujours plus les dates de vidange.

## **7. Evolution des pratiques de chasse : moins de temps consacré et repli sur soi**

Pour beaucoup de nos interlocuteurs, **l'évolution de la chasse est liée à l'évolution de la société en général.** « Tout va plus vite », « Avant, les gens prenaient le temps », ils pouvaient rester 2 ou 3 jours. Ils arrivaient le vendredi soir et repartaient le dimanche soir, parfois même le lundi matin. C'est l'époque où les hôtels affichaient presque complet chaque week-end de la saison de chasse. Aujourd'hui, **l'emploi du temps des pratiquants et leurs budgets sont plus serrés** ; ils arrivent le matin et repartent le soir, l'autoroute ayant singulièrement raccourci les distances. Ceci favorise les chasses à la journée, dont l'organisation, pour certains, est cependant déficiente, ce qui détourne une partie de la clientèle vers d'autres lieux, notamment à l'étranger. Pour d'autres, leur développement serait contre-productif car on n'y rencontre pas la même convivialité ni la même éthique.

La plupart considèrent qu'elles véhiculent une mauvaise image de la chasse car celle qui y est pratiquée ressemble plus à « du ball-trap au gibier ». Le déclin de la chasse naturelle a entraîné une modification dans la composition des chasseurs venant de l'extérieur. Ceux qui recherchent un vrai contact avec la nature et pratiquent leur sport selon les règles traditionnelles ont peu à peu cessé de venir en Sologne et ont été remplacés par des chasseurs qui veulent rentabiliser leurs dépenses en « cassant du gibier » : « L'actionnaire en veut pour son argent ». Mais le risque, c'est que « trop de chasse tue la chasse ». Les chasses à la journée ont néanmoins un intérêt économique : les entreprises y ont recours dans le cadre de la négociation de contrats importants, notamment avec des clients étrangers auxquels elles offrent une journée de chasse en Sologne.

**Cette évolution s'est accompagnée d'un « repliement sur soi-même » avec la création des rendez-vous de chasse.** Plusieurs facteurs ont été invoqués pour expliquer leur développement : horaires inadaptés de l'hôtellerie-restauration (on ne peut pas arrêter de chasser à 15h et manger au restaurant ensuite, de même le soir avec la passée aux canards), budgets serrés, facilité d'accueil pour les chiens et en dernier lieu les contrôles d'alcoolémie. Les hôteliers ont beaucoup insisté sur ce point : les chasseurs ne veulent plus sortir de leur territoire pour aller manger (et boire), pour ne pas risquer de se faire contrôler et de perdre leur permis de conduire. Mais la raison essentielle semble être un désir de pouvoir rester entre amis en toute décontraction, au calme et dans un cadre familial.

Les rendez-vous de chasse sont en général d'anciens bâtiments de ferme. Si beaucoup d'entre eux sont transformés avec les moyens du bord, certains sont luxueux (« il y a des petits Versailles un peu partout ») et sont dotés des équipements les plus modernes. Des restaurateurs nous ont confié avoir visité des cuisines bien mieux équipées que les leurs.

Avec ces rendez-vous, nous touchons d'ailleurs à un problème délicat, car ils ne sont pas tous, loin s'en faut, réservés à une fréquentation amicale. Bon nombre servent à rentabiliser la propriété et favorisent **une économie plus ou moins occulte** : location de chambres, vente des repas, de boissons alcoolisées (qui est en principe interdite), personnel de service. Toutes ces recettes ne sont pas forcément déclarées, ou incomplètement, les transactions s'effectuant très souvent en argent liquide (de même pour le personnel). Ces pratiques sont essentiellement constatées dans les propriétés qui n'arrivent pas à équilibrer les recettes et les dépenses et vont mal sur le plan financier (on nous a signalé l'existence de chasses à la journée non déclarées). Dans un même ordre d'idée, on nous a signalé que certains propriétaires procurent des logements à des retraités ou des chômeurs en échange de travaux de gardiennage et d'entretien.

Outre la désaffectation de leurs établissements, **les professionnels se plaignent donc d'une concurrence déloyale.** Certes, une partie de ces transactions bénéficie indirectement à l'économie locale (achat des denrées, rémunération des personnes), sans qu'il soit évidemment possible d'en évaluer le montant.

## 8. Les prédateurs ne sont pas suffisamment contrôlés

**La prolifération des petits nuisibles** est un phénomène qui nous a souvent été rapporté. **Le piégeage est de moins en moins pratiqué** et ce pour plusieurs raisons :

- la diminution du nombre des piégeurs agréés et des gardes-chasse, dont c'était l'une des tâches ;
- les peaux ne se vendent plus, alors qu'elles pouvaient procurer un revenu complémentaire. On observe toutefois un léger redémarrage pour les peaux de ragondins et de rats musqués ;
- la réglementation européenne en ce domaine est stricte. Les pièges à mâchoires ont été interdits, seuls sont autorisés les collets ou les cages spéciales. En outre, il faut les relever au lever du soleil et les poser au coucher, tenir un registre journalier des prises, paraphé en mairie et avoir reçu une formation ;
- les coûts sont élevés.

Les prédateurs, qu'ils soient nuisibles ou espèces protégées (rapaces notamment), prélèvent leur part sur le gibier lâché. Pour y remédier, soit on lâche plus de volatiles que nécessaire afin qu'il en reste suffisamment le jour de la chasse, ce qui renchérit les coûts, soit on le lâche juste avant la chasse (tir « à la cocotte »).

Des battues de destruction sont organisées, mais en nombre insuffisant. On déplore en conséquence le recours à des pratiques répréhensibles et dangereuses, fort heureusement marginales (poison par exemple).

## 9. Il ne faut pas réduire les périodes de chasse

**Alarmés par certaines rumeurs concernant une éventuelle réduction de la période de chasse au petit gibier, nos interlocuteurs s'y sont montrés pour la plupart hostiles.** Tout au plus serait-il possible d'envisager un échelonnement des dates par espèce, en fonction du cycle de reproduction. Les arguments avancés en faveur d'un statu quo apparaissent logiques : la plus grande proportion du gibier provient des élevages, y compris le canard ; il n'y aurait aucun intérêt à repousser l'ouverture qui ne concerne que le gibier naturel. Une harmonisation à l'échelon français, voire européen, semble en outre difficilement compatible avec les processus de migration (les oiseaux ne se trouvent pas aux mêmes périodes dans le nord des Pays-Bas et au sud de l'Espagne). En revanche, un courant semble se dessiner en faveur d'une harmonisation au niveau des unités cynégétiques, dont les contours ne coïncident pas avec des découpages administratifs.

On a aussi insisté sur la **connaissance souvent trop tardive des dates d'ouverture**, qui est gênante pour les éleveurs à cause des temps d'incubation (« on ne fait pas un canard ou un faisan en trois semaines »). Les clients des établissements hôteliers cherchent également à se renseigner le plus tôt possible, afin de réserver.

Plusieurs de nos interlocuteurs ont cependant admis qu'il faudrait étudier la possibilité de limiter le nombre de jours de chasse, tout en reconnaissant que ce serait difficile à mettre en place du fait du renchérissement du coût de l'action.

## 10. Les retombées économiques sont surtout le fait des grandes propriétés

Les propos recueillis recourent en majeure partie ce qui a été mis en évidence dans la partie précédente de l'étude. **Les retombées économiques sont globalement moindres, mais restent à un niveau intéressant pour certaines activités** (éleveurs de gibier, armuriers, artisans du bâtiment). Un point mérite cependant d'être souligné : **grâce à la chasse, la Sologne importe de la richesse et surtout par l'intermédiaire des grands propriétaires.** Leurs dépenses annexes telles que celles relatives aux cadeaux, aux visites, aux services à la personne (coiffeurs ou esthéticiennes par exemple) sont importantes. Les boutiques de luxe, les antiquaires et brocanteurs, bénéficient ainsi d'une clientèle aisée avec laquelle ils réalisent une bonne partie de leur chiffre d'affaires annuel, mais sur une courte période.

Il ne faut cependant pas cacher que plusieurs de nos interlocuteurs se sont montrés plutôt pessimistes devant la faiblesse des budgets du plus grand nombre des chasseurs ; les hôteliers ne voient pas à court terme un renversement de tendance dans la fréquentation de leurs établissements.

D'autres exemples viennent en revanche prouver que des animations bien organisées autour de la chasse peuvent attirer une clientèle plus large que celle des pratiquants. A Nançay (Cher – environ 800 habitants), la période fin octobre – début novembre voit affluer le dimanche des milliers de visiteurs. Tous les commerces et artisans sont ouverts ; on en compte une trentaine, dont plusieurs restaurants, un pub anglais, une galerie d'art, des antiquaires, des artisans d'art (émaux, poterie...). La municipalité et les professionnels se sont unis pour créer une dynamique qui porte ses fruits, fondée sur le principe que les chasseurs pouvaient servir de vecteurs de communication. Aujourd'hui ils ne viennent plus seuls mais avec leur famille et leurs amis, qui parcourent les boutiques pendant qu'eux-mêmes vont pratiquer leur sport. On voit ici toute la portée des retombées économiques indirectes que peut procurer l'activité cynégétique.

Une autre incidence intéressante nous a été rapportée. Parmi les chasseurs extérieurs, propriétaires de résidences secondaires ou simples actionnaires, figurent **des chefs d'entreprise qui, ayant des projets de nouvelles implantations, les ont réalisées en Sologne**. Citons par exemple Matra-Auto (grâce à Sylvain Floirat), Caillau à Romorantin, ou plus récemment les studios Arc-en-Ciel (groupe AB productions), également à Romorantin.

## 11. Les comportements se modifient

**Depuis quelques années, de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques se font jour parmi les chasseurs.** « On perçoit un frémissement, surtout pour le grand gibier, avec le développement de la chasse individuelle silencieuse, à l'approche ou à l'affût, qui n'existait pas il y a 15 ans ». Elle est pratiquée par des chasseurs qui cherchent **un retour à une « chasse propre et vraie »**. C'est le cas par exemple avec la chasse à l'arc qui compte encore relativement peu d'adeptes, mais progresse régulièrement. Ce mouvement, encore plus perceptible dans le Cher et le Loiret que dans notre département, est poussé par quelques associations telle l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 41). Il est en outre favorisé par la possibilité d'effectuer un tir sélectif au chevreuil (« vilains mâles ») à partir du 1<sup>er</sup> juin en approche ou en affût et se traduit par l'implantation de miradors. Ceux-ci limitent en outre les risques d'accidents, le tir de haut en bas (tir « fichant ») évitant les balles perdues.

On nous a cependant indiqué que l'évolution du tir au petit gibier vers le gros nécessite un apprentissage de 2 à 3 ans, qui peut être facilité par l'organisation de journées d'information sécurité au sein des fédérations.

Ce sont semble-t-il surtout les jeunes chasseurs qui sont les plus demandeurs et cherchent à retrouver une certaine éthique (« choc des générations »).

Cette **évolution vers le grand gibier** paraît inéluctable et même souhaitable dans la mesure où les plans de chasse ont été très efficaces. La prolifération est aujourd'hui avérée, avec les inconvénients déjà mentionnés (collisions, dégâts aux cultures) et une régulation plus importante devrait être organisée.

Cet intérêt renouvelé s'est traduit dans le Loiret par une forte augmentation du nombre de permis de chasser en 1998, surtout chez les 16-18 ans. Cela est cependant perceptible essentiellement dans le nord de ce département où les sociétés communales sont nombreuses (chasse de plaine) et les coûts moins élevés qu'en Sologne : « il y a 15 ans, sur 20 journées de chasse que j'organisais dans la saison, il y en avait 16 au petit gibier et 4 au gros ; aujourd'hui, c'est exactement l'inverse ».

**En ce qui concerne le petit gibier**, on note également **le développement de la chasse en petit comité, ou devant soi avec son chien** : « En chasse à la journée, le chasseur veut voir du gibier, faire travailler son chien et retrouver une qualité de chasse d'antan ». Mais ces pratiques sont très onéreuses et restent réservées à quelques privilégiés. C'est pourquoi elles constituent une réelle opportunité pour les organisateurs de la chasse à la journée avec le développement de ce type de clientèle qui va pratiquer moins souvent, ne plus prendre d'actions, mais se faire plaisir.

Ces évolutions sont cependant à double tranchant, car **la recherche d'une chasse plus naturelle pousse certains à pratiquer à l'étranger** (dépaysement, gibier plus sauvage), surtout si l'on considère que les dépenses sont du même ordre qu'en Sologne, voyage compris.

## 12. D'autres raisons d'espérer

Dans un discours souvent pessimiste, d'autres éléments positifs nous ont cependant été signalés :

- **Le morcellement des propriétés appartient au passé.** Un mouvement inverse se dessine, certains domaines cherchant à s'agrandir par l'acquisition de terrains environnants. Cela peut contribuer à faire diminuer la pression de chasse et favoriser la reproduction du gibier naturel.
- **Les groupements se développent,** G.I.C. (Groupement d'Intérêt Cynégétique) ou G.I.A.S.C. (Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique) ; ils offrent **une solution alternative pour l'augmentation des territoires de chasse et facilitent la gestion du gibier en commun.** Ils demeurent néanmoins difficiles à mettre en œuvre en raison des écarts de taille entre domaines adjacents et surtout de l'individualisme.
- **La Sologne a gardé une excellente image auprès des chasseurs en France et même à l'étranger :** « c'est un mot magique, un sésame ». Pour beaucoup de pratiquants des autres régions, venir chasser en Sologne constitue un rêve. Le potentiel d'attractivité reste donc important, mais une organisation rationnelle de l'accueil reste à mettre en place.

## 13. Chasse et tourisme : une alchimie difficile à réaliser

Le fort potentiel de la Sologne, tant du point de vue du cadre naturel que patrimonial, conduit à s'interroger sur le développement de l'activité touristique, son organisation et ses rapports avec la chasse. Ceux-ci sont différents selon que l'on aborde la question des produits liés à l'activité cynégétique, ou que l'on considère chasse et tourisme séparément.

### 13.1. La randonnée peut-elle s'accorder avec la chasse ?

Il existe 2 000 km de chemins communaux en Sologne du Loir-et-Cher. De nombreux efforts ont été fournis par les municipalités et les associations pour créer des parcours balisés, qui longent et parfois traversent des propriétés. **Mais on constate trop souvent chez les randonneurs des conduites perturbatrices pour le gibier, sa tranquillité et sa reproduction,** même en dehors des périodes de chasse : chiens non tenus en laisse, pénétration dans les propriétés privées (et il n'y a pas que les ramasseurs de champignons), etc. Certains de nos interlocuteurs ont été catégoriques : « chasse et randonnée, cela ne va pas ensemble », « il faut éduquer le public ». On souligne d'ailleurs que ce sont souvent les mêmes qui prétendent lutter contre la chasse au nom de la protection de la nature et en font peu de cas lorsqu'ils se promènent (« les citadins de Blois ou Orléans ») ; beaucoup stigmatisent une méconnaissance du milieu naturel. La forêt d'Orléans, domaniale donc accessible à tous, est un exemple de ce qu'il faudrait éviter : les visiteurs en période de brame sont en nombre excessif et causent des dérangements préjudiciables à la reproduction des cervidés.

Les solutions le plus souvent préconisées portent donc sur l'organisation des randonnées (même en période de chasse), avec un accompagnateur qualifié pour faire découvrir les richesses de la faune et de la flore, les étangs, les zones humides... On éviterait ainsi les perturbations et les risques de rencontres intempestives entre chasseurs et promeneurs. Quelques expériences ont déjà été menées dans ce sens au plus grand bénéfice de tout le monde.

**Nos interlocuteurs sont donc pour un développement maîtrisé du tourisme, tourné essentiellement sur la découverte.** C'est l'une des raisons pour lesquelles ils marquent leur opposition au projet de Parc Naturel Régional qui paraît pour bon nombre d'entre eux inadapté à la Sologne. Ils nous ont également fait part de l'hostilité de la plupart des propriétaires de résidence secondaire.

### 13.2. Existe-t-il un tourisme cynégétique en Sologne ?

- **Inexistence de produits structurés sur le plan général...**

Les investigations menées auprès des professionnels du tourisme et des organisateurs de chasse à la journée tendent à montrer que **la mise en marché des activités chasse relève d'une organisation privée et cloisonnée.**

Aucun produit touristique chasse n'est commercialisé à l'heure actuelle en Sologne du Loir-et-Cher alors qu'il en existe un dans le Loiret à Ouzouer-sur-Trézée. Le Groupement d'Intérêt Economique

Tourisme en Loir-et-Cher proposait il y a quelques années trois prestations à connotation cynégétique<sup>63</sup> (parcours de chasse assortis d'une à deux nuits d'hôtels). Celles-ci ont été abandonnées devant la faiblesse de la demande. Néanmoins, il convient de noter que dans son guide touristique 1998 « Révélez votre côté explorateur », le Comité Départemental du Tourisme présente une liste de 7 chasses commerciales en Sologne incluant une description des tarifs, des territoires et des types de gibiers chassés. De même le Syndicat de la Sologne inventorie dans « Sologne Infos » 14 chasses à la journée en Sologne et une en forêt domaniale de Russy ainsi que 3 parcours de ball-trap. Ces adresses devraient prochainement être consultables sur son site Internet<sup>64</sup>.

- ... mais des énergies individuelles.

**S'il n'existe pas de produits structurés sur un plan général, les initiatives individuelles ne manquent pas.** Parmi les organisateurs de chasse à la journée rencontrés, plusieurs nous ont confié compléter leur activité par la location de chambres d'hôtes ; d'autres être tentés par la création de « produits complets » intégrant le gîte et le couvert. De même, la plupart des interlocuteurs informent et orientent les chasseurs ou les personnes qui les accompagnent vers des sites touristiques à visiter, des brocantes... Ils entretiennent généralement des liens étroits avec les hôteliers et les restaurateurs présents dans leur secteur.

- **La Sologne peut s'appuyer sur un marché potentiel de 66 000 personnes au niveau national**

**Une enquête SOFRES**, réalisée à la demande de l'association Actéon avec l'appui de l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (sous tutelle du Ministère en charge du tourisme), sur les loisirs liés à la faune sauvage **montre qu'il existe au niveau national un gisement pour les produits de tourisme cynégétique**. Selon l'analyse conduite dans les cahiers de l'AFIT « Tourisme chasse et faune sauvage », le marché potentiel, plutôt réduit quant au nombre de personnes (66 000) semble néanmoins important face à l'offre actuelle. La cible comprend des chasseurs adeptes du tourisme de chasse à l'étranger, des titulaires de permis sans territoire où chasser, des pratiquants en chasses fermées, et des non-chasseurs susceptibles de pratiquer ce loisir, dont les « accompagnants et les amoureux de la faune sauvage ». Cette clientèle serait à la recherche de produits de qualité en matière de prestations, d'accueil et d'organisation.

En outre, une enquête réalisée en 1994 par la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne auprès d'un échantillon de 819 candidats à l'examen théorique du permis de chasser mettait l'accent sur les attentes futures des chasseurs parisiens. Une question portait notamment sur les territoires sur lesquels ils souhaiteraient chasser la saison à venir. L'ensemble des réponses a placé **la région Centre à la tête des régions françaises**, elle rassemblait plus d'un quart des intentions émises par les chasseurs<sup>65</sup>.

### 13.3. L'exemple du domaine du Ciran

**Dans le Loiret, une expérience intéressante regroupant les deux types de tourisme (nature et chasse) a été menée à bien.** Le domaine du Ciran, propriété de 300 ha achetée en 1977 par la Fondation Sologne (structure publique régionale), a été aménagé et ouvert au public. C'est un outil d'accueil et de pédagogie qui initie petits et grands à la faune sauvage et à l'écosystème. Il reçoit environ 25 000 visiteurs par an. Le château et la maison du garde ont été transformés en gîtes qui comprennent au total 11 chambres pour 43 lits. Une aire naturelle de camping est par ailleurs ouverte de mai à septembre.

A côté, la Fédération des Chasseurs du Loiret a créé dans le domaine de La Motte une réserve de chasse et un centre de formation pour le permis, le piégeage et la sécurité. Elle y accueille les nouveaux détenteurs de permis et accorde à ceux qui ont obtenu la note maximale à l'examen le droit de tirer un chevreuil.

<sup>63</sup> Week-end de chasse en Sologne, chasse au Domaine de Valaudran, chasse au Domaine de la Gondelaine répertoriés dans son catalogue « Escapades, Week-ends et séjours individuels « Automne-Hiver 96-97 ».

<sup>64</sup> Adresse du syndicat de la Sologne : <http://www.sologne-fr.com>

<sup>65</sup> La question posée était la suivante : « Que vous preniez une validation nationale ou départementale, savez-vous déjà sur quel territoire de chasse vous pratiquerez votre activité ? Si oui, indiquez dans quelle(s) région(s) ? » (3 réponses étaient possibles).



---

# **CHAPITRE 2**

## **LES PRINCIPALES INTERROGATIONS**

---



Cette étude a permis de mettre en évidence le poids économique de la chasse en Sologne. Celui-ci s'avère important en terme d'emplois directs et indirects ainsi que de flux financiers. Néanmoins elle génère aussi des tensions et des conflits d'intérêt dont il faut rendre compte.

## **1. Chasse et agriculture**

La déprise agricole est massive en Sologne ; la faible valeur agronomique de la majorité des sols en est la cause principale, mais la constitution de grands domaines cynégétiques amplifie encore le phénomène :

- Les prix du foncier sont trop élevés pour de nouveaux candidats à l'installation.
- Certains propriétaires du sol n'envisagent plus de conclure des contrats de fermage afin d'échapper à ses contraintes et donnent l'exclusivité à l'activité de chasse.
- Les dégâts de gibier sont en progression constante. Les cultures à gibier diminuent, le gros gibier prolifère et les îlots agricoles sont insuffisamment protégés.
- En retour, la diminution des terres cultivées limite de plus en plus le territoire de reproduction du petit gibier, entraînant la quasi disparition du gibier naturel.
- La déprise agricole a pour conséquence un mauvais entretien des haies et des fossés ; de nombreux actionnaires ont en effet des budgets serrés dans lesquels ce poste ne trouve pas de place.

## **2. Chasse et sylviculture**

L'espace forestier continue de s'accroître régulièrement, tant sous l'effet de plantations volontaires que des boisements naturels diffus (friches). En outre, la production de bois n'est pas satisfaisante tant en qualité qu'en quantité. D'autres territoires (en Alsace par exemple) savent mieux mettre en valeur la production sylvicole sans pour autant nuire à l'activité cynégétique.

## **3. Chasse et tourisme**

- Les rapports sont tendus entre chasseurs et randonneurs ; ces derniers ont trop souvent un comportement peu adapté au milieu naturel dans lequel ils se trouvent, signe de leur méconnaissance en la matière.
- Il n'existe pas de tourisme cynégétique organisé, permettant de favoriser les séjours longs et d'accueillir les accompagnants des chasseurs.

## **4. Chasse et cadre de vie**

La croissance du massif forestier porte atteinte à la biodiversité et entraîne une « fermeture » des paysages. Ce sentiment est renforcé par les clôtures de plus en plus nombreuses qui entourent les grands domaines, contribuant à une banalisation de l'espace. Déjà dans de vastes secteurs, les routes en sont bordées de part et d'autre sur de longues distances. Le touriste de passage n'est guère incité à s'y attarder.



---

# **QUATRIEME PARTIE**

## **LES PISTES**

---



Cette étude a été réalisée dans le cadre de réflexions menées à différents niveaux sur la diversification des activités économiques en Sologne du Loir-et-Cher. Les questions sous-jacentes qu'elle doit permettre d'éclairer portent donc sur **les actions éventuelles à mettre en œuvre pour pérenniser, sinon accroître, les retombées économiques de la chasse et améliorer les relations entre celle-ci et les autres activités utilisatrices de l'espace.**

L'avenir de la chasse en général, et en Sologne en particulier, se place nécessairement dans le contexte réglementaire qui est amené à évoluer. Les inquiétudes sont grandes à ce sujet et les futures dispositions ne manqueront pas d'avoir des répercussions importantes, sans qu'il soit possible actuellement d'en évaluer la portée.

Les enquêtes et entretiens, les réflexions en cours dans le cadre du Syndicat du Pays de Grande Sologne, ainsi que des expériences tentées dans d'autres régions apportent des idées intéressantes. Elles sont retranscrites ici de manière relativement synthétique afin que l'ensemble des partenaires concernés puisse en débattre et qu'elles débouchent sur des programmes opérationnels.

## 1. Fédérer les énergies

Nous l'avons souligné à maintes reprises, la propriété privée est une donnée essentielle de l'organisation de la chasse en Sologne.

Toute action d'envergure devra donc passer au préalable par une phase de **concertation avec la multitude des acteurs, afin d'en fédérer le plus grand nombre autour d'objectifs clairement identifiés et acceptés par tous.** La définition d'une charte pourrait être un point de départ intéressant.

## 2. Maintenir, voire améliorer, les grands équilibres agro-sylvo-cynégétiques

La chasse, l'agriculture et la sylviculture ont des intérêts communs qui ne sont pas toujours bien compris par les propriétaires fonciers. Les non-résidents, ou ceux qui prennent les terrains en location uniquement pour la chasse, ne s'impliquent pas dans la gestion équilibrée des territoires. Plusieurs pistes sont sans doute à explorer dans ce domaine.

### ▪ Lutter contre la déprise agricole

- Inventorier les îlots agricoles à préserver ;
- gérer, voire valoriser les parcelles incultes. Leur maintien en herbe favoriserait en outre la reproduction du petit gibier naturel ;
- freiner, voire inverser, le développement des friches : politique de girobroyage (par des entreprises d'insertion par exemple) ;
- développer les cultures cynégétiques sur des zones ciblées, ce qui permettrait de protéger les cultures existantes (au pourtour des parcelles cultivées notamment) ;
- limiter les dégâts de gibier en optimisant l'emplacement des clôtures électriques. Celles-ci sont trop souvent inefficaces quand elles sont posées en lisière des forêts. Leur entretien régulier pourrait être lui aussi confié à des entreprises d'insertion. Signalons en outre qu'il conviendrait d'améliorer le taux de réalisation des plans de chasse ;
- étendre de façon ciblée une action déjà expérimentée dans une zone de Sologne qui vise à maintenir des clairières au milieu des forêts. Elles favorisent le nourrissage du gibier, la nidification de certaines espèces et assurent également un rôle de pare-feu ;
- conforter les filières en amont et en aval, notamment dans l'élevage (maintien de services commun, collecte...) ;
- faciliter l'accès des agriculteurs aux terrains disponibles (location annuelle sans application du statut du fermage, convention de mise à disposition, etc.) ;
- exploiter de manière optimale l'arsenal des aides techniques et financières qui existent pour le maintien de la biodiversité. Il faut souligner à cet égard que certaines mesures agri-environnementales en faveur du maintien en herbe de parcelles s'arrêteront en fin d'année ; cela pourrait conduire à un retrait des terres par les propriétaires.

### ▪ Relancer la filière bois

Une exploitation rationnelle de la forêt serait sans doute profitable à la fois à la chasse et à la sylviculture :

- pérenniser la forêt comme milieu d'accueil privilégié du gibier, permettant ainsi l'amélioration de sa gestion (maîtrise du cheptel de grand gibier, conditions plus favorables pour le petit) ;
- supplément de revenus pour les propriétaires, qui pourraient ainsi diminuer le coût de location des terres ; cette économie permettrait aux actionnaires d'assurer un meilleur entretien ;
- amélioration de la qualité de l'environnement (biodiversité, maîtrise des boisements diffus et des friches,...).

On peut noter à cet égard que la réalisation des plans de gestion signés par de nombreux propriétaires de forêt de plus de 25 ha n'est pas satisfaisante.

Des réflexions sont en cours sur la filière bois au niveau national et dans la région Centre. Le Syndicat du Pays de Grande Sologne s'appuie sur celles-ci pour « proposer » un certain nombre de pistes :

- réflexion sur la faisabilité d'organiser une filière de collecte assurant des débouchés pour les exploitants et un approvisionnement régulier pour les industries de transformation. Cela implique
  - une meilleure connaissance de la ressource,
  - le regroupement de tous les partenaires et en particulier les propriétaires,
  - une mobilisation optimale de la ressource ;
- réflexion sur la faisabilité d'une plate-forme de stockage ;
- créer des synergies avec l'ADEFIBOIS dans l'Indre ;
- susciter la réalisation de chaufferies au bois par les collectivités, organismes HLM, etc.

Le projet Kronospan dans le Loiret et ses diverses ramifications (VELBOIS à Nouan-le-Fuzelier) représente un atout. Il va créer un regain d'intérêt pour la filière et peut servir de catalyseur pour lancer une action de grande envergure.

L'organisation rationnelle de la filière bois en Sologne permettrait en outre la création de nombreux emplois directs, favoriserait l'implantation d'unités de transformation et contribuerait ainsi au renouvellement du tissu économique.

#### ▪ **Maîtriser l'eau**

Le mauvais entretien des fossés empêche un bon écoulement des eaux de surface. Le réseau hydraulique de Sologne est conçu pour acheminer l'eau par canaux ou étangs successifs jusqu'aux rivières. Le comblement progressif des fossés a induit un déplacement de la zone humide vers le nord de la région. Des actions coordonnées doivent donc être menées pour rétablir les émissaires, permettant un retour à la situation antérieure, au remplissage régulier des étangs.

#### ▪ **Mener une réflexion approfondie sur la relance de la pisciculture**

- Rechercher des débouchés (industries de transformation en priorité) ;
- entretenir les abords des étangs ;
- sensibiliser les propriétaires ;
- assurer le tri des espèces lors de la vidange (prolifération des poissons-chats).

Outre l'aspect économique, la conservation des étangs est primordiale pour préserver à la fois la densité de population des espèces de gibiers d'eau et sa diversité. Rappelons que le développement de cette activité ne pourra se réaliser de façon optimale qu'à la condition d'opérer une régulation des cormorans.

#### ▪ **Favoriser le piégeage**

Pour renforcer l'attractivité du territoire, des efforts restent à accomplir, en particulier dans le domaine **du piégeage**. Certains émettent l'idée d'une obligation de gérer le territoire de chasse selon un plan établi, à l'exemple de ce qui existe pour le bois. On préconise également des aides financières directes ou indirectes (déduction des frais par exemple). Un système de parrainage des piégeurs néophytes pourrait être aussi développé afin de promouvoir cette activité au sein des pratiquants.

### 3. Développer le tourisme cynégétique en préservant le patrimoine naturel

Comme le souligne Manuel Diaz, Président de l'Association Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT) : « Le nombre de chasseurs ne cesse de diminuer en France alors que le tourisme cynégétique se développe en Irlande, en Espagne, en Europe centrale... ce qui prive notre pays d'une clientèle hivernale particulièrement prisée par les prestataires touristiques ». **Comment la Sologne peut-elle accueillir de nouveaux chasseurs tout en préservant son patrimoine naturel ?**

Les personnes rencontrées ne sont pas sans idées sur la question. Si la chasse offre en effet à la Sologne une indéniable attractivité touristique, il serait intéressant **de développer autour de cette activité un ensemble de produits destinés aux accompagnants (randonnées, découverte de la faune sauvage et du patrimoine culturel...) dont la proportion pourrait alors s'accroître.**

Certains interlocuteurs envisagent aussi **la mise en place de formules groupées** : chasse et golf ou pratique cynégétique et visite des nombreux châteaux de la région, par exemple. Il conviendrait également de **diversifier l'offre, à la fois sur le plan du gibier, des modes de chasse et du coût.** La cherté de ce sport dans la région décourage de nombreux adeptes.

D'autres proposent de **s'appuyer sur le million de résidents de Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne pour organiser des « stages de découverte du patrimoine cynégétique »**. A cet égard, il est intéressant de noter que certains chasseurs expérimentent déjà cette formule d'hébergement qui permet à leur famille de profiter des activités du centre de loisirs pendant qu'ils pratiquent leur sport.

De plus, comme nous l'avons déjà évoqué, **de nombreux propriétaires de gîtes s'interrogent également sur les moyens à mettre en œuvre pour toucher la clientèle chasserresse. Plus d'une personne interrogée sur quatre se déclare intéressée par la création d'un label « gîte de chasse »** sur le modèle des « gîtes et cheval » ou « les gîtes et logis de pêche ». qui proposent des infrastructures et un accueil adaptés aux amateurs de ces deux sports. Dans ce sens, **un rapprochement entre la fédération des chasseurs et les institutionnels du tourisme serait souhaitable.**

**Une attention particulière doit être également portée à l'accueil des chasseurs étrangers** N'oublions pas que le Loir-et-Cher est le troisième département français pour le nombre de pratiquants étrangers accueillis après le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. La Fédération a ainsi demandé il y a quelques années **la création d'une licence de chasse sur 2 ou 3 jours**, contre 9 jours actuellement et **renouvelable plusieurs fois**, qui serait moins chère (la redevance cynégétique s'élève actuellement à 1 084 francs) et pourrait plus facilement s'inclure dans un forfait week-end des tours opérateurs ; aucune réponse n'est cependant venue pour l'instant.

A l'exemple du Domaine du Ciran, il pourrait être envisagé **l'acquisition et l'aménagement de domaines par des collectivités ou des associations afin de les ouvrir à un large public.** Ces lieux à caractère pédagogique contribueraient à une meilleure connaissance du milieu naturel mais aussi de la chasse et de son action dans l'entretien et la préservation du gibier.

**La description d'expériences menées sur d'autres territoires, bien que n'étant pas toutes transposables à la Sologne, permet néanmoins d'apporter un éclairage sur le marché du tourisme cynégétique français.**

**La première initiative a été impulsée par ACTEON.** Créée en 1996, cette association s'attache à développer le tourisme en milieu rural en associant la chasse et la pêche à d'autres loisirs de nature (approche et observation de la faune sauvage, chasse photographique, randonnée pédestre et équestre, visite guidée du terroir, etc.). S'adressant principalement aux citoyens, 8 associations labellisées Actéon<sup>66</sup> commercialisent actuellement des produits complets comprenant l'hébergement (en gîte rural, chambre d'hôtes, fermes séjours, etc.), la restauration, des journées de chasse ou de pêche, ainsi que des activités de nature pour les non-chasseurs ou les accompagnants. L'accueil est organisé par des chasseurs locaux au sein de GIASC, de sociétés communales ou privées. La

<sup>66</sup> Elles se localisent en Meurthe-et-Moselle, Haute-Vienne, Vienne, Allier, Aude, Gers, Hérault, Eure-et-Loir.

pratique cynégétique se veut authentique (aucun tableau de chasse n'est assuré ; le renforcement des populations ne peut être effectué que sur des territoires aménagés et ne peut concerner que la perdrix grise et rouge, le faisan commun ou vénéré, le lapin de garenne et le canard colvert ; tout lâcher au-delà du 15 août est interdit) et initiatique (les non-chasseurs doivent avoir la possibilité d'accompagner les chasseurs locaux ou de suivre une chasse).

Etablie en 1996, la charte « **Chasse - Bienvenue à la Ferme** » propose également des séjours de chasse associant hébergement, restauration et activités sportives, cynégétiques et culturelles aux pratiquants extérieurs. Ceux-ci sont accueillis par des propriétaires exploitants détenteurs du droit de chasse ou des exploitants agricoles ayant négocié celui-ci avec leur propriétaire. Comme dans le concept ACTEON, les tableaux de chasse ne sont pas garantis, et le gibier naturel privilégié (lâchers avant la saison de chasse). A ce jour, trois fermes (deux dans la Manche et une en Charente-Maritime) offrent ce type de séjours.

Des touristes non-chasseurs viennent en Sologne pendant la saison pour y déguster des spécialités locales à base de gibier. **La gastronomie du terroir est donc un axe à ne pas négliger**, mais il conviendrait de s'assurer que tout le gibier proposé à la clientèle est originaire de la région (labellisation, charte de qualité...).

#### **4. Communiquer**

**Il faut mieux faire connaître la chasse aux non-chasseurs et surtout celle qui se rapproche le plus de la pratique traditionnelle.** Expliquer, montrer l'importance de la gestion et la nécessité des prélèvements pour maintenir l'équilibre écologique, **en commençant dès le plus jeune âge**. La Fédération du Loiret dispose d'une commission Communication qui organise des interventions en milieu scolaire et des actions de sensibilisation auprès du grand public. Une initiative est également à souligner en Loir-et-Cher. Située sur les communes de Millancay et de Marcilly-en-Gault, la réserve de Malzoné (77 ha) accueille chaque année entre 10 et 15 classes. Ouvert aux scolaires de la maternelle au CE2, ce programme a pour objectif la découverte de la vie des espèces migratrices (les canards) et du respect de la nature. La fragilité de ce territoire (entre 1 000 et 1 500 canards viennent y trouver refuge durant l'hiver) en limite néanmoins l'accès à un plus large public.

**Il faut également travailler au sein même des pratiquants pour continuer à faire évoluer les mentalités.**

De nombreux chasseurs invitent déjà des amis et des relations pour faire connaître leur sport. Il apparaît cependant périlleux d'envisager des actions de ce type à grande échelle en raison des contraintes de sécurité. Des méthodes appropriées doivent donc être imaginées. Il a été suggéré par exemple de réaliser des comptages en début et fin de saison avec des associations de protection de la nature.

Parallèlement, il est nécessaire de **travailler sur l'image de la Sologne**. Pour ceux qui estiment qu'elle s'est dégradée, « il faut redorer son blason » ; mais pour tous, il y a là un capital à faire fructifier.

---

# **ANNEXES**

---



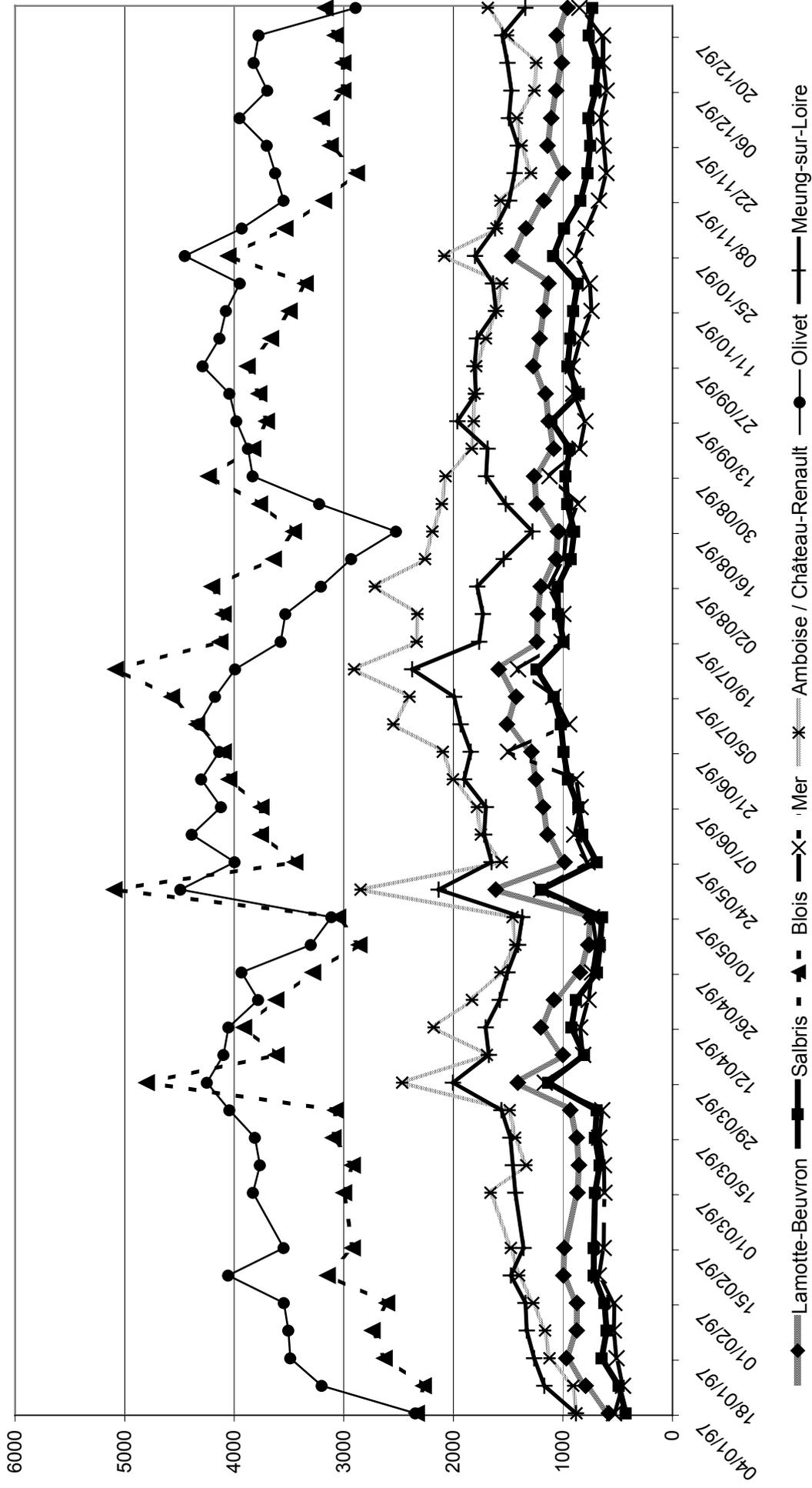
## **Annexes**

<b>I – Les sorties autoroutières en 1997 .....</b>	<b>137</b>
<b>II – Détail du calcul du flux financier généré par la chasse .....</b>	<b>138</b>



# Annexe I

Trafic autoroutier - sorties de véhicules légers - moyennes par week-end en 1997



## Annexe II

### Détail du calcul du flux financier généré par la chasse

#### 1. en Loir-et-Cher

Le flux financier englobe les dépenses des chasseurs du Loir-et-Cher et celles des pratiquants venant de l'extérieur du département. L'appréhension de ces dernières a été effectuée sur la base de l'enquête réalisée à l'occasion du Game Fair. 95 chasseurs nous ont déclaré venir pratiquer régulièrement en Loir-et-Cher ; ils ont fourni une estimation de leur budget moyen annuel de chasse et la part de celui-ci consacrée aux sorties dans le département.

- **Dépenses des chasseurs loir-et-chériens**

$$24\ 335 \times 353 \times 37 = 318 \text{ millions de francs}$$

Nombre de chasseurs*	Budget moyen par sortie	Nombre moyen de sorties
----------------------	-------------------------	-------------------------

- **Dépenses des chasseurs extérieurs**

$$14\ 400 \times 615 \times 14 = 124 \text{ millions de francs}$$

Nombre de chasseurs **	Budget moyen par sortie	Nombre moyen de sorties en Loir-et-Cher
------------------------	-------------------------	---

\* nombre de timbres fédéraux vendus en 1998

\*\* nombre de timbres d'accueil vendus en Loir-et-Cher en 1992 (seule source disponible en la matière)

#### 2. en Sologne du Loir-et-Cher

- **Dépenses des chasseurs loir-et-chériens pratiquant en Sologne**

$$13\ 000 \times 430 \times 36 = 201 \text{ millions de francs}$$

Nombre de chasseurs*	Budget moyen par sortie en Sologne	Nombre moyen de sorties
----------------------	------------------------------------	-------------------------

- **Dépenses des chasseurs extérieurs**

**12 000 × 615 × 14 = 103 millions de francs**

Nombre de chasseurs **	Budget moyen par sortie	Nombre moyen de sorties en Loir-et-Cher
---------------------------	-------------------------------	---

\* la moitié du nombre de timbres fédéraux vendus en 1998 en Loir-et-Cher

\*\*Evaluation du nombre de pratiquants extérieurs sur la base des timbres d'accueil (1992)

**3. pour la totalité de la Sologne**

**304 millions × 5/3 = 506 millions de francs**



---

# **BIBLIOGRAPHIE**

---



## BIBLIOGRAPHIE

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher, *Poids économique de la chasse en Sologne*, groupe de travail, novembre 1995
- Fédération Départementale des Chasseurs, *Le chasseur du Loir-et-Cher*, revue annuelle
- Jacques GUILBAUD, *La chasse & le droit*, Litec 13ème édition, 1986
- Jean-Michel PINET, *Les chasseurs de France*, Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, 1993.
- Joël Mirloup, *La chasse en Sologne*, Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques d'Orléans, 1975
- Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Alimentation, AGRESTE, *Agri-repères édition 1997*, n°49 - décembre 1997.
- Philippe WAGUET et Anne CHARLEZ-COURSAULT, *La chasse en France*, PUF, collection Que sais-je ?, avril 1991.
- Rapport de Georges Colin, *Sur la modernisation du droit de la chasse et de la faune sauvage*, septembre 1985
- Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, *1997 Le nouvel examen du permis de chasser*, Hachette, 1997
- Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, *La Chasse en France, Organisation et Structures*, revue Chasseurs de France, janvier 1993
- AFIT, *Tourisme chasse et faune sauvage*, Les cahiers de l'AFIT, Paris, 1999
- Collectif, *Chasse, développement rural, aménagement du territoire*, Actes du colloque, Sénat, Paris, 30 juin 1994
- Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher, *Le chasseur en Loir-et-Cher*, Août 1996
- Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher, *Le chasseur en Loir-et-Cher*, Août 1997
- Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher, *Le chasseur en Loir-et-Cher*, Août 1998
- Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, *La chasse dans le Loiret*, n° 6, 1997
- Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, *La chasse dans le Loiret*, n° 7, 1998
- Balade en Sologne, *L'étang*, les terroirs de la France, 1998
- Connaissance de la chasse, n° 260, Editions Larivière, décembre 1997
- Comité Départemental du Tourisme de Loir-et-Cher, *Loir-et-Cher le miroir de la France, Révélez votre côté explorateur*, guide touristique 1999
- Comité Départemental du Tourisme de Loir-et-Cher, *Loir-et-Cher le miroir de la France, Révélez votre côté rusé*, guide pratique 1999